

APRÈS LES MASSACRES

**P. 05** REGARD

13 NOVEMBRE,  
LE DEUIL

Oan Kim

**P. 34** LE GRAND ENTRETIEN

UNE SOLUTION POLITIQUE  
EN SYRIE

Lydia Samarbakhsh

**P. 46** PRODUCTIONS  
DE TERRITOIRES

MIXITÉ, CONTRÔLE  
SOCIAL ET  
GENTRIFICATION

Matthieu Giroud  
(mort au Bataclan)

LA REVUE DU  
PROJET

DOSSIER

# LAÏCITÉ

## OUTIL D'ÉMANCIPATION

## APRÈS LES MASSACRES DE NOVEMBRE NOUS RAPPELONS QUELQUES NUMÉROS DE LA REVUE QUI APPORTENT DES ÉCLAIRAGES SUR L'ACTUALITÉ :



Consultable sur :  
<http://projet.pcf.fr/7451>

# SOMMAIRE

### 3 ÉDITO

**Gérard Streiff** Sécurité, démocratie, paix

### 4 POÉSIES

**Katherine L. Battaiellie** Patrick Laupin

### 5 REGARD

**Oan Kim** 13 novembre, le deuil

### 6 ▶ 30 LE DOSSIER

#### LAÏCITÉ, OUTIL D'ÉMANCIPATION

**Mickaël Bouali et Quentin Corzani** Laïcité et démocratie

**Pierre Dharréville** La laïcité, un principe politique

**Jean-Paul Scot** Retour sur la loi du 9 décembre 1905

**René Mouriaux** Mouvement ouvrier et laïcité au XX<sup>e</sup> Siècle

**Jacques Bénézit** La laïcité, base de liberté pour les individus

**Jean Jaurès** Extrait du discours au Lycée de Castres, le 30 juillet 1904

**Laurence Cohen** Laïcité et droits des femmes

**Yvon Quiniou** À propos de la laïcité

**Jean-Claude Monod** Islam et sécularisation : pour une approche non essentialiste

**Guy Coq** La laïcité comme liberté

**René Nouailhat** La laïcité dans tous ses états

**Christine Passerieux** Pour une école vraiment laïque, c'est-à-dire émancipatrice et égalitaire

**Jean-Michel Galano** Laïcité, éducation et lutte contre la misère culturelle

**Michel Miaille** Les communes et la laïcité

**Valentine Zuber** La laïcité ailleurs qu'en France

### 31 LECTRICES/LECTEURS

**Claire Angelini** Novembre noir

### 32 ▶ 33 LA FRANCE EN COMMUN

Débat à Toulouse sur la France en commun

Questions à Jérémy Bacchi

### 34 ▶ 37 TRAVAIL DE SECTEURS

#### LE GRAND ENTRETIEN

**Lydia Samarbakhsh** Une solution politique en Syrie

#### PUBLICATIONS DES SECTEURS

**Frédéric Genevée, Isabelle Lassignardie** Sensibiliser aux archives

### 38 COMBAT D'IDÉES

**Gérard Streiff** Les Français et l'argent. Un regard paradoxal

### 40 FÉMINISME

**Yves Raibaud** Sans égalité, pas de ville durable

### 42 MOUVEMENT RÉEL

**Miguel Espinoza** Sans loisir, point de vie humaine

### 44 HISTOIRE

**Howard Zinn** L'histoire écrite du côté des dominés ?

### 46 PRODUCTION DE TERRITOIRES

**Matthieu Giroud** Mixité, contrôle social et gentrification

### 48 SCIENCES

**Khanh Dao Duc** Biologie et mathématiques

### 50 SONDAGES

**Gérard Streiff** COP21 : késako ?

### 51 STATISTIQUES

**Mickaël Orand** 90 % des Français possèdent un patrimoine financier

### 52 ▶ 55 CRITIQUES

• **LIRE** : **Clémentine Beauvais** La littérature jeunesse engagée, entre prescription et espoir

• **Fondation Gabriel Péri** *La Sécurité sociale solidaire*

• **Fabrice Flipo, Christian Pilichovski** *L'écologie, combien de divisions ?*

• **Domenico Losurdo** *La non-violence, une histoire démystifiée*

• **Salah Hamouri, Nordine Idir** *Palestine-France. Quand les jeunes résistent*

### 56 DANS LE TEXTE

**Florian Gulli, Jean Quétier** Suffrage universel et révolution

### 58 BULLETIN D'ABONNEMENT

### 59 ORGANIGRAMME

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Gérard Streiff et Davy Castel

*La Revue du projet* - Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Patrice Bessac

Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Clément Garcia, Léo Purguette, Jean Quétier, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux • Comité de rédaction : Caroline Bardot, Stève Bessac, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Bordas, Mickaël Bouali, Davy Castel, Étienne Chosson, Maxime Cochard, Séverine Charret, Quentin Corzani, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Alexandre Fleuret, Florian Gulli, Nadhia Kacel, Corinne Luxembourg, Stéphanie Loncle, Igor Martinache, Michaël Orand, Marine Roussillon, Alain Vermeersch • Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère • Mise en page : Sébastien Thomassey

Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19)

Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex)

Dépôt légal : décembre 2015 - N°52 - ISSN 2265-4585 - N° de commission paritaire : 1019 G 91533.

# Sécurité, démocratie, paix

Ce soir du 13 novembre, au Stade de France, dans l'Est parisien, au Bataclan, les tueurs avaient une stratégie, simpliste et radicale : il s'agissait de tétaniser l'opinion, déstabiliser la société, diviser et pousser à l'affrontement. Un piège grotesque ? Certainement.

Ce soir-là, en effet, et les jours qui suivirent, face au carnage, la société réagit avec dignité. La solidarité se manifesta de mille manières, dans la rue, les hôpitaux, entre voisins, lors de dons du sang, de moments de recueillement. Les services de l'État jouèrent parfaitement leur rôle. L'entraide, l'humanité ne furent pas de vains mots.

Pourtant le piège reste tendu. Cette société, minée par les inégalités et les discriminations, est fragilisée, ébranlée.

Protéger les Français, assurer la sécurité de tous nos concitoyens, sans distinction, garantir leur tranquillité et s'en donner les moyens, tout cela est urgent. En même temps, cette action doit se faire dans le respect du droit, et des droits de l'homme. Or des voix poussent au grand soir sécuritaire ; certains rêvent de « Guantánamo » à la française, montrent du doigt les migrants. Le défi à relever est d'assurer plus de sécurité et plus de démocratie.

Plus de paix aussi. Les tueurs du vendredi 13 sont les enfants tarés de vingt ans de chaos américain en Orient et au Proche Orient. La France, dans cette région, n'a pas su jouer son rôle. Rajouter de la guerre à la guerre est une impasse. Paris doit se doter d'une diplomatie de

paix, chercher de nouvelles alliances, encourager le retour de l'ONU, miser sur le développement. Elle doit faire comprendre aux Kurdes, aux Palestiniens, aux peuples opprimés de la région qu'ils ne sont pas seuls.

Au passage, on ne fera pas l'économie d'un débat sur l'origine et le financement de l'« Etat islamique ». Les sponsors sont connus, du côté du Golfe ou de la Turquie. Il serait temps de leur demander des comptes.

L'alternative, dans les temps à venir, pourrait bien être : ou bien une solidarité à la française, républicaine, laïque, dans la liberté, l'égalité, la fraternité, ou bien, si les dérives sécuritaires, « identitaires » et bellicistes s'accroissent, la « chiennerie française » dont parlait l'écrivain Julien Gracq.

Plus que jamais, le rôle d'une revue comme *La Revue du projet* est d'en appeler à l'intelligence, de creuser le réel, d'expliquer les enjeux, de donner du sens à un monde dérouté. D'aider à comprendre des événements comme ce sinistre 13 novembre. C'est ce que nous faisons, à notre manière, avec des numéros récents comme celui sur « Les musulmans » (n° 47), « La (non) guerre des civilisations » (n° 49) ou le présent numéro sur « La laïcité ».

Et puisqu'il est question de démocratie, le scrutin, maintenu, des régionales devrait en être une expression grande nature. « Devrait », écrivons nous, car ce vote va se tenir dans des conditions aléatoires. Une campagne écourtée, une opinion désorientée, des média qui

manient trop souvent la désinformation, voire la censure, tout particulièrement à l'encontre des communistes. Bref, participer à ce scrutin, trois semaines après les attentats, exprimera une forme de résistance au désespoir ambiant.

Les communistes, partout, ont tenté de rassembler. Ils se présentent dans des configurations différentes selon les régions mais partout ils défendent les mêmes choix de justice sociale, de démocratie réelle, de développement et d'humanisation des services publics, partout ils entendent œuvrer pour de vrais choix de gauche. Partout leurs élus seront de solides points d'appui en ces temps plus qu'incertains.

Le contexte est rude mais rien n'est joué. Lecteurs, il vous reste quelques jours, quelques heures, pour convaincre des amis, des amis d'amis de faire le bon choix le 6 décembre. C'est dans ces derniers jours, ces dernières heures, au tout dernier moment qu'une large partie des citoyens se déterminent. Alors, intervenons, conseillons, argumentons. Parfois un rien suffit comme rappeler par exemple que c'est bien le 6 décembre qu'on vote. ■



**GÉRARD STREIFF,**  
Rédacteur en chef

# Patrick Laupin

Patrick Laupin est né en 1950 à Carcassonne, et a passé son enfance au bord des Cévennes, dans une famille de mineurs qu'il évoquera souvent (et notamment l'oncle mineur de fond, communiste), avec les lieux de la mine : « J'eus ce bonheur de la lumière d'automne/Au carreau du puits Fontaine/Et aux Lumières la lampisterie de briques rouges/Quand mon oncle sortait du fond/Et posait la lampe du veilleur dans la salle des pendus ».

Depuis 1970 il vit à Lyon, ville indéfiniment parcourue, dont l'atmosphère (les quais du Rhône et de la Saône, les vieux quartiers ouvriers) l'a profondément marqué et a aussi nourri ses textes.

Instituteur (à l'époque on disait ainsi) puis formateur de travailleurs sociaux, il s'est aussi beaucoup consacré à des ateliers d'écriture avec des adultes et des enfants en difficulté.

La poésie de Patrick Laupin est déjà tout entière dans ses premiers recueils : nostalgie tendre embuée d'enfance, attention aux « pauvres gens » oubliés, aux « effarés » de l'histoire. Il faut se laisser envahir lentement par cette écriture touffue aux leitmotivs lancinants, qui diffuse une mélancolie prenante. À cette mélancolie participe « la violence sociale qui imprime son hiéroglyphe invisible et dispersé dans les corps ». Car les corps, les voix, très présents dans tous les textes, portent les inscriptions ineffaçables des douleurs, des travaux, de l'appartenance sociale, inscriptions que le poète déchiffre dans ses rencontres.

Dans cette œuvre abondante, au fil des années prose et vers libre, poésie, récit, méditation philosophique ou politique s'entremêlent de plus en plus étroitement, s'engendrent mutuellement.

L'interrogation sur le mystère du langage, l'acte d'écrire, y court constamment, à la première place : « L'écriture c'est ce qui commence ». Conscient que cet acte d'écrire, où l'on est dans une solitude irréductible, arrache aussi quelque chose à la folie, Patrick Laupin poursuit un travail obstiné, au mépris de l'échec.

Dans cette quête les textes des grands aînés (Rilke, Bernard Noël, Mathieu Bénézet) sont sans cesse relus, cités, approfondis. Patrick Laupin a publié en 2004 une somme sur Mallarmé, aux éditions Seghers, dans la collection Poètes d'aujourd'hui.

Il a reçu en 2013 le Grand Prix de la Société des gens de Lettres pour l'ensemble de son œuvre poétique, que les éditions La rumeur libre ont rééditée récemment.

...  
il me reste ce qui fut  
mal vécu  
l'inquiétude consolée  
du silence  
le voile de ta voix quand  
tu viens confiée au jeu  
pur parfait  
de l'amour évident

brûlant d'espèce  
l'armoise émue  
de rompre

murs sorbiers jaunes  
fenêtres mimosas  
constellés d'or

et puis la chambre intacte  
où fleurissent  
encore

oui l'armoise émue  
le calque translucide  
de tes doigts

montent vers un ciel d'août  
des mains blanches éperdues  
où tremblent des voyelles

c'est toujours la cité des mines  
où la mise à sac des berlines  
laisse les rails tordus  
par la rouille

*Solitude du réel, Seghers, 1989*

... « J'aime encore la matinée des eaux  
printanières, le puits fleuri des heures et  
des corps, les coins de rue sous le grand  
tilleul où la beauté est à tout le monde.  
J'aime en chaque chose et en chaque être  
la part vivante qui côtoie les forces et les  
risques de destruction. »...

*L'Homme imprononçable,  
La rumeur libre, 2007*

Si nous étions justes chaque jour pourrait  
être une page de la vie  
Mais dans mes rêves c'est comme si  
j'échouais toujours  
Le cœur plein des réfugiés du silence  
Et leur songe terrible de destinée  
Et notre image  
Et nos doigts nus  
Et l'ombre cassante comme des larmes  
qu'on aurait déjà vues

*L'Homme imprononçable,  
La rumeur libre, 2007*

KATHERINE L. BATAILLIE



14 novembre 2015, les parisiens se recueillent devant les lieux des attentats terroristes du 13. © Oan Kim / M.Y.O.P

## 13 novembre, le deuil

**Oan Kim**, photographe dont le talent s'exprime depuis plusieurs années à l'agence Myop, nous rappelle que la tragédie est une histoire des corps. Dans sa série *Parisiens*, réalisée au lendemain des attentats qui ont accablé la capitale, l'artiste parvient à capter la sidération par delà les représentations dominantes et répétitives dont les médias nous ont abreuvé, parfois jusqu'à l'agonie. L'après attentat est ici, paradoxalement, un récit antispectaculaire. Dans ce journal de deuil, nous avons

choisi un fragment : la fragilité d'une étreinte et des mains qui courent à l'abîme. Si la présence humaine est moins spectrale et onirique que dans la plupart de ses travaux, c'est toujours sur le mode suggestif que l'artiste traduit une violence sourde. L'émotion déborde le cadre. Roland Barthes n'écrivait-il pas dans la *Chambre Claire* que « la photo est toujours invisible : ce n'est pas elle qu'on voit ». ■

**NICOLAS HANH**

# LAÏCITÉ, OUTIL D'ÉMANCIPATION

RE  
VUE  
DU  
PROJET  
DÉCEMBRE 2015

La confusion règne dans les débats autour de la laïcité. Ce dossier revisite le sens même du concept, rappelle que la laïcité, c'est la démocratie. Elle reste pour aujourd'hui et pour demain un principe essentiel.

PRÉSENTATION

## Laïcité et démocratie

PAR MICKAËL BOUALI  
ET QUENTIN CORZANI\*

« **L**e 9 décembre 2015, la loi de séparation de l'Église et de l'État, votée le 9 décembre 1905, fête très exactement ses 110 ans. Un siècle et une décennie durant lesquelles, pas moins de trois Républiques et deux guerres mondiales se succédèrent. Un principe solide, donc, qui résisterait aux tourments les plus graves. Mais ce n'est pas un simple anniversaire que fête ce dossier, il s'inscrit dans un contexte compliqué et tendu. »

Le vendredi 13 novembre au matin, c'est par ces quelques mots que nous escomptions encore commencer la présentation de ce dossier sur la laïcité. Ce même vendredi au soir, vers 21 h 30, tout basculait, la France était le spectacle d'une tragédie sans nom. Ou plutôt une tragédie du nom des 130 morts et des 350 blessés. C'est donc baigné dans la douleur, l'effroi et l'incompréhension que nous nous attelons à cette nouvelle version de

présentation du dossier. Plus que jamais, les mots de « République » et ses corollaires : la liberté, la fraternité, la solidarité et l'égalité doivent retentir dans vos têtes à chacune des lignes que vous lirez ci-après.

Non, « ce n'est pas un simple anniversaire que fête ce dossier ». Le mot « laïcité » a été l'objet d'une grande confusion conceptuelle et politique. Par exemple, n'a-t-on pas entendu Nicolas Sarkozy parler de « laïcité ouverte » ou de « laïcité positive » le

sident du parti Les Républicains, que nous ne remercierons jamais assez pour sa limpidité, déclarait le 20 décembre 2007 à Latran : « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur ». Dans son livre publié en 2004 (*La République, les religions, l'espérance*) l'ancien président de la République écrivait : « Partout en France, et dans les banlieues plus encore qui concentrent toutes les *dés-espérances*, il est bien préférable que des jeunes puissent espérer spirituel-

« La laïcité attaquée, ce sont la démocratie et la lutte pour le progrès social qui sont frappées. »

12 septembre 2008 ? Pourquoi accoler ces mots ? La laïcité ne se suffit-elle pas à elle-même ? Pire, serait-elle donc « fermée » ?

Les représentants du libéralisme entretiennent un rapport opportuniste avec les religions quand celles-ci ne se confinent pas à la seule sphère privée et qu'elles viennent s'ingérer dans les relations entre les hommes. C'est ainsi que Nicolas Sarkozy, pré-

lement... » Espérer spirituellement, et surtout respecter l'ordre et se taire, taire l'espoir d'une autre société.

L'extrême droite et ses deux Croisés, Marine le Pen et Jean-Marie le Pen pour leur part se font les nouveaux champions de la laïcité. Un cheval de bataille des plus surprenant quand ils n'ont de cesse d'en appeler aux racines chrétiennes de la France. Des racines devant être défendues contre

vents et marées – et surtout contre les musulmans. En substance, cela signifie que l'action politique n'est donc plus guidée par l'intérêt général si cher à Rousseau mais par la défense d'une tradition religieuse.

Traiter des attaques contre la laïcité sans parler du massacre de la rédaction de *Charlie Hebdo* est impossible. Les fanatiques qui perpétrèrent les attentats du 7 janvier 2015 attaquaient la liberté des citoyens de se moquer de la religion, de ses figures sacrées

franchissent une étape supérieure. C'est un mode de vie libre et démocratique qui est visé dans sa totalité : le divertissement, la culture, la circulation au sein de l'espace public. C'est aussi l'échange et les rencontres, en bref, l'unité du peuple assurée dans le cadre républicain.

Vous l'aurez compris, à travers la description de ces événements, la laïcité attaquée, ce sont la démocratie et la lutte pour le progrès social qui sont frappées. Jaurès disait : « Démocratie

Dans ce cadre, nous avons souhaité donner à voir cette diversité en interrogeant des auteurs parfois aux antipodes les uns des autres. Qu'on souscrive à une définition très large de la laïcité à l'instar de Valentine Zuber ; qu'on fasse de l'aspect religieux à proprement parler le cœur de son propos tel Yvon Quiniou ou qu'on traite plus largement de la dimension culturelle à l'instar de Jean-Michel Galano, toutes ces contributions ont pour mission d'illustrer la richesse des nombreuses réflexions progressistes sur la question. C'est aussi pour clarifier le concept qu'une perspective historique est apportée par Jean-Paul Scot et René Mouriaux de la Révolution française au XX<sup>e</sup> siècle.

« La laïcité n'est pas un principe acquis mais conquis, il est donc soumis à la contingence et au rapport de forces. »

et de ses écrits. Cette nouvelle Inquisition n'est pas sans rappeler le supplice du chevalier de La Barre, vaillamment défendu par Voltaire et malheureusement exécuté à Abbeville le 1<sup>er</sup> juillet 1766, pour avoir – soi-disant – profané une statue du Christ. Pourtant, à la suite des attaques contre *Charlie Hebdo*, d'aucuns ont déclaré de bon ton : « la liberté d'expression doit s'exercer dans la limite du respect », à l'instar du pape François, le 15 janvier 2015. À tant de vertu, nul n'est tenu. Il ne resterait plus rien de la laïcité si la critique d'une doctrine religieuse quelconque devait être condamnée. Mais il ne resterait plus grand-chose non plus de la laïcité si la liberté des individus de croire n'était pas respectée. La papauté doit comprendre que c'est dans ces seules limites, laïques, que le respect peut être invoqué. Les événements du vendredi 13 novembre

et laïcité sont deux termes identiques » car « la démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits » et la « démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, » (*L'Humanité*, 2 août 1904).

Lier la laïcité et la démocratie est le premier parti pris de ce dossier. C'est le cœur du texte de Pierre Dharréville qui permet de comprendre plus largement le rapport du PCF à la laïcité, Jacques Bénézit complète cette vision en traitant de l'égalité des droits et de l'émancipation des individus. Nous publions également un discours de Jaurès qui appelle à libérer l'enseignement et l'esprit critique du cléricalisme.

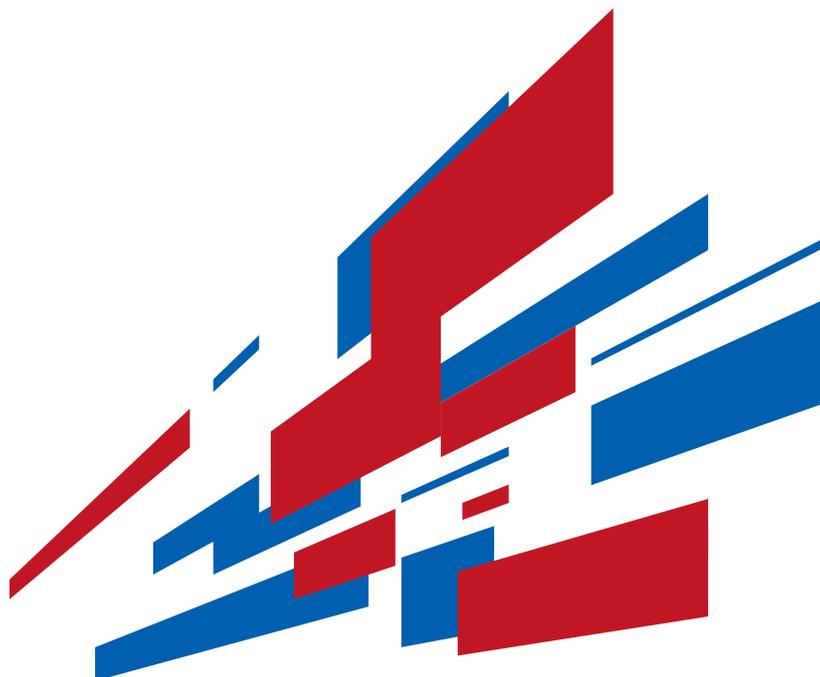
D'autre part, si un terme comme laïcité est l'objet d'une telle confusion dans le débat politique, c'est qu'il est éminemment polémique jusque dans la sphère intellectuelle et peine à faire consensus.

Les dangers cités plus hauts qui guettent la laïcité doivent nous rappeler que ce n'est pas un principe acquis mais conquis, qu'il est donc soumis à la contingence et au rapport de forces. Le vivre-ensemble est un combat éternellement recommencé, un combat de chaque matin ; dès que l'on pose le pied dans la rue, dans le métro ou au travail. Nous avons cherché tout au long de ce dossier à rappeler la nécessité d'un peuple uni et souverain dont la laïcité constitue un outil indispensable. En espérant que ce numéro soit un outil utile entre vos mains, nous vous souhaitons une bonne lecture. ■

\*Mickaël Bouali est responsable de la rubrique Histoire de *La Revue du projet*.

Quentin Corzani est responsable de la rubrique Travail de secteurs.

Ils ont coordonné ce dossier.



# LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE POLITIQUE

La laïcité c'est la démocratie. Retour sur l'histoire du concept et sur les débats actuels.

PAR **PIERRE DHARRÉVILLE\***

**E**n 1789, les révolutionnaires mettaient en cause le pouvoir absolu, qui plus est de droit divin. Ils établissaient, dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que « le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation » et que « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » Voilà qui fonde clairement une nouvelle conception du pouvoir. Car la laïcité est un principe politique. Elle garantit que la souveraineté populaire ne saurait être accordée par un seul ou par quelques-uns, qu'elle ne saurait être exercée par une autorité extérieure ou supposément supérieure. Elle réside par essence dans la Nation, en tant qu'association d'hommes et de femmes libres, et égaux, égaux.

Ce principe va mettre du temps à s'imposer car il relève d'un processus de conquête populaire profondément révolutionnaire. La laïcité, d'une certaine façon, invalide l'organisation de la société en ordres, héritée de l'époque médiévale, mais aussi l'organisation de la société en classes qui émerge. C'est pourquoi, même si elle s'est forgée dans l'affrontement avec l'Église catholique, elle ne saurait être

en cela qu'elle est profondément siamoise avec l'idée de République telle qu'elle se sculpte au même moment.

## **SORTIR DE L'AFFRONTEMENT IDENTITAIRE**

Nous sommes ainsi à mille lieues de ce que l'on peut entendre comme idées reçues sur la laïcité, présentée comme une sorte de règle bénédictine

blâmer la critique de la religion, car la critique de toute institution, de tout pouvoir – et la critique de manière plus générale – est salutaire. Nul ne saurait s'y soustraire. Il s'agit de faire mesurer la place qu'occupe la figure musulmane dans l'inconscient collectif, non sans lien avec le passé colonial de notre pays et de notre continent. Il s'agit là de l'autre absolu, l'étranger,

« Toute l'histoire de la Méditerranée, de l'Europe elle-même et du monde montre combien les cultures se sont forgées dans les échanges et les frottements des peuples, dans la rencontre. »

porteuse d'une charge d'interdits... L'agitation autour du principe de laïcité et le flou politique qui l'entoure ont une fonction précise dans le débat public : celui de catalyseur de l'affrontement identitaire. L'extrême droite, poursuivie par la droite, a tenté d'opérer une préemption sur le principe. La xénophobie traditionnelle semblait être une limite à sa progression. Sous prétexte de laïcité, cultiver la haine des musulmans, fut la trouvaille pour se

l'incompatible. Alors que toute l'histoire de la Méditerranée, de l'Europe elle-même et du monde montre combien les cultures se sont forgées dans les échanges et les frottements des peuples, dans la rencontre. Il y aurait soi-disant un danger, celui d'estomper et de faire disparaître cette fameuse « identité nationale » dont les contours restent à démontrer. Identité, ce qui nous rend identiques. Culture, ce qui nous met en mouvement vers l'autre et vers nous-mêmes. Non pas dans l'uniformisation marchande, mais dans le dialogue du semblable et du dissemblable.

« Il y a urgence à sortir de l'affrontement identitaire et la laïcité bien comprise – révolutionnaire – en est le moyen le plus efficace. »

réduite à un outil de gestion des relations entre les Églises et l'État ou bien les religions et la société. Elle invite à fonder la politique et l'organisation de la société autour de ce qui est commun à toutes et tous et non pas autour de convictions dogmatiques placées en surplomb. Elle remet le débat politique au centre, avec pour colonne vertébrale la quête de l'intérêt général. Jean Jaurès ne disait-il pas : « Qu'est-ce que la laïcité ? c'est la démocratie. Qu'est-ce que la démocratie ? C'est l'égalité des droits. » C'est

parer d'un manteau républicain usurpé. Il s'agissait notamment de s'en prendre à l'islam visible, érigé en symbole du grand remplacement et de la dégénérescence supposée de l'identité nationale – tout autant supposée.

Cette offensive s'est accompagnée d'un discours mettant en doute la compatibilité de l'islam lui-même avec la République, utilisant la version qu'en donnent des fanatiques intégristes comme si c'était une représentation réelle. Il ne s'agit pas ici de

Le développement du fanatisme, de la violence, des intégrismes n'a pas favorisé la tâche des progressistes, apportant de l'eau au moulin des réactionnaires : intégristes fanatiques d'un côté, xénophobes nationalistes de l'autre. Partenaires de jeu entre lesquels nous serions sommés de prendre position. Il ne saurait y avoir de complaisance ni pour les uns, ni pour les autres. Les deux relèvent de projets politiques – j'insiste sur ce point – qui n'ont rien à s'envier, aux accents totalitaires. En cela, ils portent chacun à leur façon atteinte au principe de laïcité, qu'ils nient la liberté de conscience, l'égalité des droits et/ou la volonté fraternelle. Non pas en tant que valeurs supposées occidentales,

mais à vocation universelle car elles sont attachées à la nature humaine. La théorie du « choc des civilisations » mise en œuvre au plan géopolitique par de multiples interventions armées a, hélas, pris quelques racines dans le réel. Et au passage, toute une partie de la population se sent – ou plutôt est – rejetée et discriminée et s'installe dans la peur. Il y a urgence à sortir de l'affrontement identitaire et la laïcité bien comprise – révolutionnaire – en est le moyen le plus efficace.

### UNE VISÉE ÉMANCIPATRICE

Alors, dans ce paysage, comment traiter la question religieuse ? On ne saurait l'éviter... La foi est un levier puissant. Elle peut être un vecteur d'aliénation comme un moteur d'émancipation. Tout dépend de ce que les humains en font. Dans un monde qui se mondialise, elle constitue un identifiant qui dépasse les frontières nationales. Mais les contradictions qui hantent les sociétés et l'humanité traversent les communautés de croyants comme elles traversent l'ensemble des corps sociaux. Renvoyer dans le camp des forces obscures l'ensemble des croyants à cause des intégristes serait un choix dévastateur. Le fait religieux est une réalité, mais les progressistes doivent refuser les logiques d'assignation identitaire. Nous sommes des êtres uniques, semblables et dissemblables, les produits des rapports sociaux, mais aussi d'une histoire familiale, de démarches éducatives, de nos rencontres, de nos lectures... Il faut combattre l'enferme-

ment et l'obscurantisme dont certaines manières de croire ou de pratiquer peuvent être le siège. Mais décréter l'obscénité de la religion et son bannissement de l'espace public ne conduirait qu'à des catastrophes – c'est dans l'obscurité que croissent les monstres. L'expression de convic-

tion piégée par tous les bouts, comment tourneraient ces discussions. Bien sûr, les questions pratiques, celles que l'on retrouve en permanence dans les épisodes médiatiques, finissent toujours par venir dans la discussion ; mais on n'en parle pas sur le même mode après s'être inter-

« Le fait religieux est une réalité, mais les progressistes doivent refuser les logiques d'assignation identitaire. »

tions religieuses dans l'espace public n'est pas proscrite, comment cela se pourrait-il ? Contrairement à l'idée la plus répandue, cela n'est d'ailleurs pas le projet laïc.

La laïcité porte une visée émancipatrice. Peut-on parler de laïcité sans parler de liberté ? Liberté de croire ou de ne pas croire, liberté de penser, de débattre, de s'associer, d'agir. D'évidence, peut-on parler de laïcité sans parler d'éducation ? Des services publics ? De démocratie ? Pour sortir de l'affrontement identitaire qui attise les racismes, bien souvent en instrumentalisant la religion – et la laïcité –, il faut retrouver l'essence des combats communs, se remettre sur la piste d'un grand récit émancipateur.

Depuis deux ans, avec l'ouvrage *La Laïcité n'est pas ce que vous croyez*, aux Éditions de l'Atelier, j'ai participé à de nombreux débats dans tout le pays. Je me demandais, sur une ques-

rogé sur le sens, sur la portée, sur le contexte... J'ai rencontré une véritable envie de connaître, de comprendre, de savoir. Une envie de s'expliquer, de témoigner, de se réapproprier un sujet qui a été préempté par des forces dont il n'est pas vraiment la tasse de thé, en réalité. Il y a toujours du répondant, et des participants qui sont souvent à l'image de la société. Curieusement, peut-être, c'est une question qui rassemble, lorsque nous prenons l'initiative. J'ai le sentiment que les choses avancent, que la conscience grandit qu'on ne doit pas laisser dévoyer la laïcité et qu'elle est, pour aujourd'hui et pour demain, un principe essentiel. ■

\*Pierre Dharréville est membre du comité du projet. Il est animateur du secteur République, démocratie et institutions du Conseil national du PCF.

## RETOUR SUR LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

La loi du 9 décembre 1905, qualifiée de « clé de voûte de la laïcité française » n'a cessé d'être contestée chaque fois que les forces de gauche ont reculé, surtout après 1958 et plus encore depuis 2002.

PAR JEAN-PAUL SCOT\*

En réponse aux crimes terroristes de janvier et de novembre 2015, nombreux furent les appels à la tolérance, mais bien rares les rappels de la laïcité. Rien d'étonnant, celle-ci est aujourd'hui trop souvent incomprise et falsifiée. Si l'on peut expliquer que des jeunes l'identifient par erreur à des discriminations antimusulmanes,

il est inadmissible que le Front National et des dirigeants de l'ex-UMP se réclament de la laïcité pour mieux la dénaturer et masquer ainsi leur racisme et leur xénophobie.

Si la France est définie depuis 1946 comme une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale », c'est à la suite des très longues luttes qui ont abouti à la séparation des Églises et de l'État par la loi du 9 décembre 1905, loi que le Conseil d'État puis la

Cour européenne des droits de l'homme ont qualifiée de « clé de voûte de la laïcité française ».

### NE PAS CONFONDRE TOLÉRANCE ET LAÏCITÉ

Le catholicisme fut longtemps en Europe occidentale la seule religion d'État légitimant les monarchies de droit divin.

Cependant, la France fut le premier royaume à contester dès Philippe le ►

► Bel la théocratie pontificale et à rejeter la suprématie du pouvoir religieux sur le pouvoir politique. Néanmoins, les pouvoirs temporel et spirituel étaient seulement distincts, mais pas séparés, car ils visaient le même objectif : imposer à tous les sujets du roi les « devoirs envers Dieu ». La laïcité ne se réduit pas à l'autonomie du politique et du religieux.

et légalise le divorce. La Convention affirme les principes de la laïcité scolaire et adopte en 1795 une première « séparation » de l'Église et de l'État au nom des droits de l'homme. Mais, pour rétablir la paix religieuse et l'ordre public, Napoléon Bonaparte signe avec le pape Pie VI le Concordat de 1801 et établit en 1802 le régime pluraliste des « cultes reconnus » : les

les opinions religieuses ou philosophiques. » La laïcité n'est pas une idéologie antireligieuse. Les républicains devenus maîtres de tous les pouvoirs en 1880, Jules Ferry peut instituer l'école publique, gratuite et obligatoire, puis laïciser les programmes et le corps enseignant tout en permettant aux élèves de recevoir un enseignement religieux hors de l'école. Furent laïcisés progressivement les administrations, les hôpitaux, les cimetières : la laïcité ne se limite pas en effet à l'État et à l'école car c'est toute la société civile qui doit être laïque. Mais la séparation de l'Église et de l'État fut ajournée pour ne pas aggraver les conflits entre les « deux France » et républicaniser d'abord les nouvelles générations.

« La tolérance annonce la laïcité, mais les deux termes ne sont pas synonymes même si beaucoup aujourd'hui réduisent l'une à l'autre. »

La France fut encore le premier État à expérimenter la tolérance. Alors qu'à la suite des guerres de religion s'impose en Europe le principe *tel prince, telle religion*, en France, Henri IV accorde à ses sujets protestants la liberté de culte et l'égalité civile par l'édit de Nantes de 1598 que Louis XIV révoquera en 1685. La tolérance n'est que la concession de privilèges particuliers à des communautés, pas la reconnaissance d'un droit naturel, plein et entier, égal et irrévocable pour tous les hommes libres. D'ailleurs le philosophe anglais Locke la refuse aux catholiques et aux athées jugés sans principes moraux. Aussi, même si Voltaire écrit un *Traité de la tolérance*, les philosophes des Lumières mettent en avant la pleine liberté de conscience et de pensée. La tolérance annonce la laïcité, mais les deux termes ne sont pas synonymes même si beaucoup aujourd'hui réduisent l'une à l'autre.

### LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES PRINCIPES DE LA LAÏCITÉ

1789 opère une véritable révolution copernicienne dès que l'Assemblée constituante proclame que désormais la souveraineté n'émane plus de Dieu mais de la nation. Par la déclaration solennelle du 26 août 1789, la société n'est plus fondée sur les « devoirs envers Dieu » mais sur les « droits de l'homme ». Puisque les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits » (art. 1<sup>er</sup>), « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (art. 10). La liberté de conscience est assurée, la liberté religieuse est garantie, l'athéisme et le blasphème ne sont plus des crimes. La Législative instaure l'état civil en 1792

quatre cultes catholique, luthérien, réformé, puis israélite, deviennent des institutions publiques ; les ministres des cultes sont rémunérés et contrôlés par l'État tels des quasi-fonctionnaires. La reconnaissance du pluralisme religieux n'est donc pas encore la laïcité.

### LAÏCISER L'ÉTAT ET L'ÉCOLE PUBLIQUE POUR FONDER LA RÉPUBLIQUE

Dès 1815, le concordat devient un « discordat ». Un conflit récurrent oppose tout au long du siècle les républicains anticléricaux attachés aux principes de 1789 et une Église catholique condamnant tous les « principes sataniques » de la modernité. Au nom de l'infaillibilité pontificale en matière

### LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT : PARACHÈVEMENT DE LA LAÏCITÉ

Cependant l'Affaire Dreyfus révèle en 1898 la gravité du triple danger nationaliste, antisémite et clérical menaçant la République. La majorité des catholiques ne s'était pas ralliée à la République. La séparation devenait urgente. La poussée de la gauche aux élections de 1902 stimule un véritable mouvement populaire en faveur de la lutte contre les congrégations religieuses illégales et pour la dénonciation du Concordat. Dès 1904, Jaurès définit l'esprit de la future séparation : « C'est par un large et calme débat où nous discuterons avec tous les républicains, avec l'op-

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. »

de dogme et de mœurs proclamée en 1870, le pape Pie IX prétend encore que les lois de Dieu sont supérieures aux lois des hommes. Le clergé catholique est alors en France plus nombreux que jamais et scolarise la majorité des enfants.

Même si les républicains accusent l'Église de se comporter en « faction politique », l'anticléricalisme de Gambetta n'est pas un athéisme : « Nous ne sommes pas les ennemis de la religion. Nous sommes au contraire les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes

position elle-même, les conditions les meilleures du régime nouveau [...] conforme au droit de l'État laïque, mais aussi acceptable par les catholiques. [...] La démocratie fonde en dehors de tout dogme religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, [...] Laïcité et démocratie sont synonymes. » Cela suppose le respect mutuel de tous les croyants et incroyants. Préparée pendant 18 mois par une commission parlementaire animée par des socialistes jaurésiens, la proposition de loi rapportée par Aristide

Briand fut finalement adoptée, après trois mois de riches débats parlementaires, par 341 voix contre 233. Elle a été votée par la cinquantaine de députés voulant faire la « guerre à la religion », par la totalité des socialistes jaurésiens et des radicaux-socialistes, par les radicaux aspirant encore à contrôler les religions, bref par l'union de tous les laïques en dépit de leurs différences de sensibilités anticléricales.

### LA LOI QUASI-CONSTITUTIONNELLE DE 1905

Les pères de la loi ont volontairement regroupé ses deux premiers articles sous le titre « Principes » pour que les législateurs et les magistrats s'y réfèrent toujours à l'avenir.

L'article 1<sup>er</sup> proclame : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Le point entre ces deux phrases a fait débat : la liberté de conscience est proclamée comme la première des libertés, comme le premier droit naturel, égal pour tous les hommes, croyants et incroyants. D'elle découle la liberté de croire ou de ne pas croire. La liberté de religion relevant du choix personnel de chacun n'est pas mentionnée pour cela dans la loi ; mais son expression collective, la « liberté de culte », est garantie par la République, y compris dans l'espace public après autorisation.

L'article 2 déclare : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. ». Les religions ne sont plus reconnues comme des services publics, les ministres du culte

ne connaît que des citoyens, pas des croyants ou des incroyants. Tous les budgets des cultes sont supprimés car les Églises doivent vivre des seules contributions volontaires de leurs fidèles. Néanmoins, des

sacrés. Aucune religion ne porte en elle la laïcité : mais toute religion, comme le christianisme hier, l'islam demain, devra l'accepter sous peine de sombrer dans l'intégrisme et le fanatisme.

« Aucune religion ne porte en elle la laïcité : mais toute religion, comme le christianisme hier, l'islam demain, devra l'accepter sous peine de sombrer dans l'intégrisme et le fanatisme. »

aumôneries sont autorisées dans les milieux fermés (prisons, hôpitaux, internats, casernes) afin d'assurer la liberté de culte de personnes n'ayant pas la liberté de se déplacer. Pour acheter ou bâtir des lieux de culte, les associations culturelles peuvent créer des fondations déposant leurs ressources en valeurs françaises à la Caisse des dépôts et consignations. La Séparation est donc une « double émancipation » comme le dit Briand : émancipation de l'État qui se déclare neutre en matière confessionnelle et émancipation de toutes les religions plus libres que jamais. L'État ne peut intervenir en matière religieuse que pour faire respecter la liberté de conscience et l'ordre public par la police des cultes, mais les Églises ne peuvent prétendre imposer leurs normes à ceux qui ne partagent pas leurs croyances.

### PÉRENNITÉ DE LA LOI LAÏQUE DE 1905

Si l'Église catholique condamna la loi de séparation, elle ne put en empê-

La loi de 1905 n'a malheureusement pas été appliquée dans l'empire colonial, pas même dans les départements français d'Algérie où l'État nommait et finançait les cadis et les imams pour contrôler les « indigènes » : ainsi fut empêchée une première rencontre entre l'islam et la laïcité. Mais plus largement la loi de 1905 n'a cessé d'être contestée chaque fois que les forces de gauche ont reculé, surtout après 1958 et plus encore depuis 2002. La laïcité a donc été fondée en France sur les principes de liberté de conscience et d'égalité des droits des citoyens, ce qui implique la séparation des religions et de la politique. La laïcité ne se réduit pas au respect des religions mais de tous les citoyens, croyants comme incroyants. Les constitutions de 1946 et 1958 stipulent que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

La laïcité n'est pas une « exception française » même si la plupart des États européens en sont restés au régime des « cultes reconnus ». La laïcité n'a jamais été en France une option antireligieuse, ni un athéisme philosophique, pas même une religion civile comme aux États-Unis et encore moins une idéologie d'État comme en URSS. Elle est un principe institutionnel qui doit permettre à tous les citoyens et citoyennes de « vivre ensemble » dans le respect mutuel de leurs identités particulières. ■

« La Séparation est donc une “double émancipation” comme le dit Briand : émancipation de l'État qui se déclare neutre en matière confessionnelle et émancipation de toutes les religions plus libres que jamais. »

ne sont plus des agents de l'État. Les fidèles s'organiseront en associations culturelles de droit privé, comme les autres associations. Les religions sont libres de s'organiser selon leurs propres « règles générales », fussent-elles non démocratiques, car la République

cher l'application et finit par l'admettre. Comme l'avait affirmé Jaurès, elle ne pouvait qu'évoluer tout d'abord à cause de l'inéluctable sécularisation des sociétés, puis des tensions entre les clercs et les fidèles, et enfin en raison des progrès de l'exégèse des textes

\*Jean-Paul Scot est historien. Il est titulaire honoraire de la Chaire supérieure d'histoire du lycée Lakanal (Sceaux).

# MOUVEMENT OUVRIER ET LAÏCITÉ AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le mouvement ouvrier demeure partagé entre trois attitudes, un laïcisme agressif, une neutralité mesurée, une distanciation à l'égard d'une idéologie bourgeoise.

PAR **RENÉ MOURIAUX\***

Cette tripartition des sensibilités ne fonde pas les clivages politiques au lendemain de 1918. L'adhésion, lors du congrès de Tours de décembre 1920 à la III<sup>e</sup> Internationale est suivie de la scission de la SFIO entre la SFIO maintenue et la SFIO communiste qui deviendra le PCF.

Très affaiblie, la « vieille maison » socialiste est d'abord divisée en six tendances. Les élections de 1924 dans le cadre du Cartel des gauches fournissent l'occasion de relancer l'anticléricalisme avec le projet de supprimer le Concordat toujours en vigueur dans l'Alsace-Moselle recouvrée en 1918. Le poids accru des instituteurs au sein de la SFIO explique en partie la reprise des hostilités mais aussi la politique de la Chambre bleu horizon qui avait rétabli les relations diplomatiques avec le Vatican (1921) et réglé les problèmes collatéraux de la Séparation de 1905 (janvier 1924) mais aussi imposé des mesures d'austérité qui mécontentèrent les instituteurs (suppression d'écoles au nom de la « rationalisation »). Le général de Castelnau et sa Fédération nationale catholique parviennent à arrêter l'offensive, s'appuyant sur une majorité de l'opinion favorable au *statu quo* en la matière. La condamnation de l'Action française en 1926 consolide ce qu'il est possible d'appeler le second ralliement à la République.

La crise de 1929 et la montée du fascisme placent la SFIO devant une nouvelle conjoncture dans laquelle les questions de cléricisme et de l'école ne comptent guère. Le Front populaire n'est marqué par aucune effervescence anticléricale. Après des débuts hésitants, le PCF est soumis à la rude férule de la bolchévisation, s'épuise dans la ligne « classe contre classe » pour s'engager finalement dans la stratégie du Front populaire. Au cours de ses oscillations, la question de la laïcité n'est jamais placée au cœur de ses réflexions. L'anticléricalisme est toujours prêt à se manifester de manière sommaire

(la mascarade de Garches en 1936) et cependant le laïcisme de la SFIO est critiqué comme un voile de la lutte des classes. À l'opposé de cette sensibilité qui relève du fonds syndicaliste révolutionnaire, Maurice Thorez lance l'appel du 17 avril 1936 : « Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïques, parce que tu es notre frère et que tu es comme nous accablé par les mêmes soucis ». La main tendue sera peu saisie.

## LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

En 1919, un nouveau rameau du mouvement syndical apparaît, la Confédération française des travailleurs chrétiens. La CFTC fait-elle partie du mouvement ouvrier ?

À l'origine, les deux écosystèmes laïques SFIO-CGT et PCF-CGTU lui dénie cette appartenance.

Explicitement confessionnelle, elle est dotée d'un conseil théologique. Non

divorce, soutient la famille, poursuit communistes, franc-maçons et aide l'école privée. Nous avons bien affaire à « un État clérical à la française ». Des catholiques en nombre ont résisté avec courage et lucidité, limitant la réaction anticléricale à la Libération.

Les lois favorables à l'enseignement privé sont abolies en 1945 mais le statut concordataire de l'Alsace-Moselle est conservé. La constitution de 1946 qualifie la République de « laïque ». L'affaiblissement de l'autorité hiérarchique dans l'Église catholique pour ses errements politiques se répercute dans la CFTC. À la Libération, son comité théologique n'est pas rétabli. Des minoritaires réclament même la distanciation envers le caractère confessionnel de la centrale. Des retouches sont apportées. Entre le *statu quo* et la fusion avec la CGT proposée par Benoît Frachon, approuvée par des résistants chrétiens progressistes, une troisième voie est adoptée qui consiste à remplacer dans les statuts la référence aux Encycliques

« Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïques, parce que tu es notre frère et que tu es comme nous accablé par les mêmes soucis. »

Maurice Thorez, 17 avril 1936

seulement ses statuts se réfèrent à l'encyclique *Rerum Novarum*, elle célèbre la Pentecôte plutôt que le 1<sup>er</sup> mai, chaque congrès comporte une messe solennelle. Certes, elle n'est pas « cléricale » comme le relève Bruno Poucet. Elle est de surcroît à dominante employée. Sa représentativité est récusée par la CGT réunifiée en 1936 et elle ne participera pas aux négociations de Matignon. Pourtant la CFTC évolue. Elle s'ouvriériste. Elle accepte un SGEN non confessionnel tout en demeurant attachée à l'enseignement privé.

Vichy introduit une nouvelle rupture. En dehors de trois occasions, l'ensemble de l'épiscopat soutient le maréchal Pétain, qui restreint le

pontificales par celle à la morale sociale de l'Église. Autour de Paul Vignaux, Reconstruction promeut une culture d'autonomisation à l'égard de la foi qu'un groupement d'organisations réclame au fil des congrès confédéraux.

## LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Le Rassemblement du peuple français (RPF) utilise la question scolaire pour mettre un coin entre le Mouvement républicain populaire (MRP) et les partis laïques. Les lois Marie (21 septembre 1951) et Barangé (28 septembre 1951), rétablissent les subventions pour les élèves de l'en-

seignement privé. La fédération de l'Éducation nationale se place à la tête de la protestation et crée le comité national d'action laïque (CNAL). Le retour du général de Gaulle au pouvoir s'effectue dans un climat de réaction mais la participation de la SFIO à l'élaboration de la Constitution de la V<sup>e</sup> République permet le maintien de sa définition comme « laïque ». Préparée par la commission présidée par Paul-Olivier Lapie, ancien ministre de l'Éducation nationale, la loi Debré du 31 décembre 1959 propose un double régime, celui de l'associa-

tion et celui du contrat simple. Le CNAL mobilise en vain. Le problème algérien submerge la vie politique française et dans ce contexte, la minorité CFTC radicalise ses positions et obtient la « déconfessionnalisation ». La Confédération française démocratique du travail (CFDT), née en novembre 1964, ne se référera plus dans ses statuts qu'à l'humanisme chrétien. Elle se déclare socialiste autogestionnaire en 1970 et partisane de la laïcité dans la question scolaire en 1971, dans la période où la loi Pompidou pérennise le contrat sim-

ple. La loi Guerneur (« loi de la peur » selon André Henry, secrétaire général de la FEN) consolide le caractère propre de l'enseignement privé (26 novembre 1977). ■

\*René Mouriaux est politiste. Il est directeur de recherche honoraire à Sciences-Po.

Extraits de *La Pensée*, n° 342, 2005, publiés avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

## LA LAÏCITÉ, BASE DE LIBERTÉ POUR LES INDIVIDUS

Tout au long de son histoire l'engagement pour la laïcité a été indissociablement lié au combat pour l'émancipation humaine.

PAR **JACQUES BÉNÉZIT\***

**A**ux « devoirs envers Dieu » de l'Ancien régime se sont progressivement substitués avec la Révolution française « les droits de l'homme et du citoyen » et les « devoirs envers l'humanité ». Dans son article premier, la Déclaration de 1789 fournit la base sur laquelle se construira l'œuvre de laïcité : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». L'idée de droits fondamentaux, qui ne tiennent pas à la couleur de peau, au sexe, à la classe sociale, à la religion ou aux origines ethniques découle donc de ce principe né en 1789, par delà même la conception que pouvaient s'en faire les citoyens de l'époque. Chaque individu est, de façon inaliénable, membre à part entière de l'espèce humaine.

La loi de séparation votée en 1905 repose sur trois articles essentiels : l'article premier, « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions » de « l'intérêt de l'ordre public » ; dans son article 2, elle « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » tout en autorisant l'inscription dans les budgets de l'État, des départements et des communes des « dépenses relatives à des

services d'aumôneries » ; et son article 4 implique que la République respecte les « règles d'organisation générale » de chaque culte.

Présentée trop souvent comme une somme d'interdits, la laïcité est constitutive de libertés pour les individus. Leur appartenance ou leur non-appar-

tenance à des croyances relève de convictions personnelles, qui peuvent changer au cours de l'existence, et qui ne doivent leur valoir ni discriminations, ni avantages particuliers.

parce qu'il doit y avoir respect égal et mutuel de toutes les personnes. Dès 1889 il soulignait que « Le gouvernement représente les droits et les intérêts de tout le monde », alors que « dans les questions de religion, tout le monde n'est pas d'accord. » (*La Dépêche*, 16 juin 1889).

« Chaque individu est, de façon inaliénable, membre à part entière de l'espèce humaine. »

### LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

La séparation des religions et de l'État conforte l'idée que la légitimité du pouvoir réside désormais entièrement dans la souveraineté du peuple, d'où l'hostilité, franche ou cachée, qu'elle n'a cessé de rencontrer en France du côté des forces de droite et d'extrême droite.

Pour Jean Jaurès « la démocratie et la laïcité sont deux termes identiques » (*L'Humanité*, 2 août 1904)

Dans cette conception, l'État, ses institutions et ses missions de service public sont au service de l'intérêt général et par conséquent ne doivent faire allégeance ou soutenir aucune conviction religieuse, politique ou philosophique.

Dans le même temps, les institutions publiques (politiques et judiciaires), les administrations, le service public, la fonction publique se doivent de respecter la liberté de conscience des usagers et de les accueillir à égalité de droits. Si le devoir de réserve exigé pour les services publics s'étend aux agents, qui ne doivent afficher aucun signe d'appartenance (religieuse, philosophique et politique) dans le cadre de l'exercice de leur profession car ils ►

► représentent l'État, l'usager, quant à lui, n'est soumis à aucun devoir de réserve car il ne représente que lui-même.

Une confusion est régulièrement entretenue entre les règles qui harmonisent le fonctionnement des services publics et les principes qui organisent l'espace public. La loi de séparation ne concerne pas cet espace public. Qu'entendre par espace public ? C'est

recherche de prétendus accommodements raisonnables avec les communautarismes.

### ÉMANCIPATION DES RELIGIONS VIS-À-VIS DU POUVOIR POLITIQUE

L'acte de séparation marque également, de la part de ses auteurs, une volonté d'émancipation des religions vis-à-vis du pouvoir politique. Dans

« L'État, ses institutions et ses missions de service public sont au service de l'intérêt général et par conséquent ne doivent faire allégeance ou soutenir aucune conviction religieuse, politique ou philosophique. »

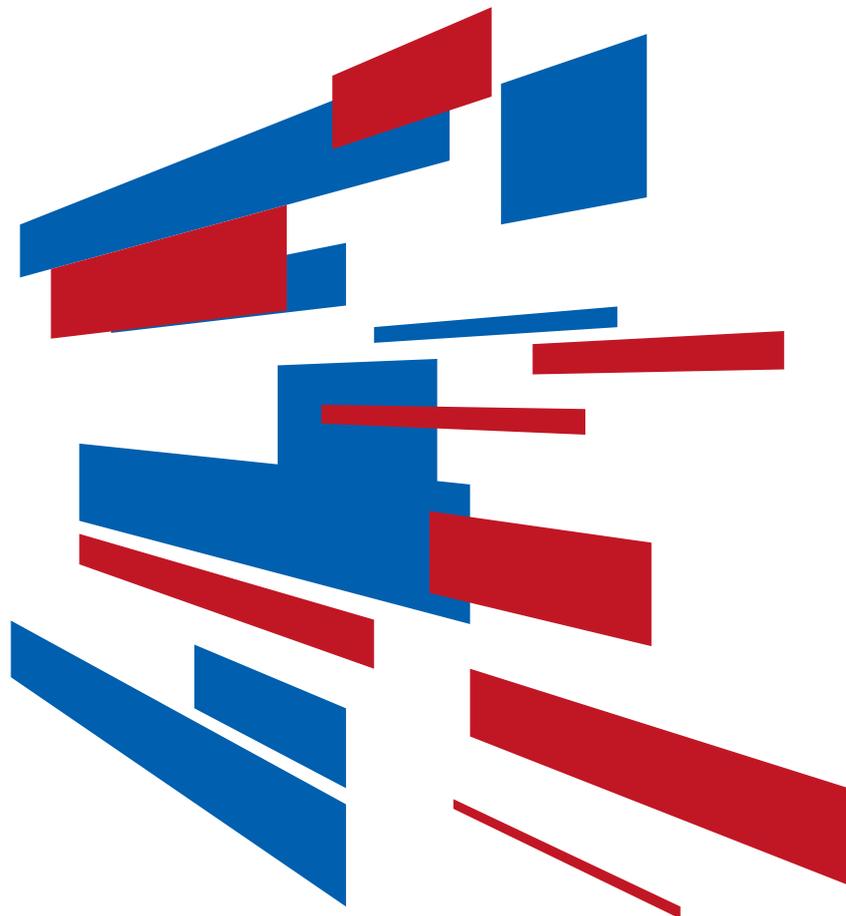
l'espace de la rue, ou des lieux partagés (hors services publics) qui offrent à chacun la garantie de la libre expression de ses convictions personnelles. Un lieu d'échange indispensable qui nous permet de faire société entre croyants et non croyants. Un débat à mener sans compromission et sans

un article publié dans *La Pensée* (n° 353, 2008, p. 66), Émile Poulat rappelait que, le Conseil d'État « dès mars 1906, a établi que la majorité parlementaire avait écarté une loi de combat au profit d'une loi de liberté : une liberté comme l'Église n'en avait jamais connue au cours de l'histoire de

France ». L'Église catholique a pourtant bien mal accueilli cette avancée... Aujourd'hui en France une majorité des croyants (pratiquants réguliers ou non) se déclare laïque, au sens où elle reconnaît la primauté des lois de la République sur les doctrines religieuses. Selon une étude réalisée en avril 2014 par l'observatoire privé *Sociovision* et en partenariat avec *Faits religieux.com*, la laïcité est « une valeur essentielle » et « positive » pour 78 % des catholiques, 73 % des protestants, 91 % des juifs et 74 % des musulmans. Mais une autre partie de croyants et de leur hiérarchie, n'accepte toujours pas la séparation, la liberté de conscience et l'égalité des droits. Ces réactionnaires et/ou intégristes de toutes confessions manifestent ainsi régulièrement leur hostilité à la contraception, à l'avortement, à l'égalité entre hommes et femmes...

L'engagement pour la laïcité est un point d'appui pour rassembler, dans la diversité des origines et des croyances, celles et ceux qui entendent s'opposer à toutes les dominations. ■

\*Jacques Bénézit est membre du comité de rédaction de *La Pensée*.



# JEAN JAURÈS, EXTRAIT DU DISCOURS AU LYCÉE DE CASTRES, LE 30 JUILLET 1904\*

## MESDAMES, MESSIEURS, JEUNES ÉLÈVES,

[...] Je suis convaincu qu'à la longue, après bien des résistances et des anathèmes, cette laïcité complète, légale, de tout l'enseignement, sera acceptée par tous les citoyens comme ont été enfin acceptées par eux, après des résistances et des anathèmes dont le souvenir même s'est presque perdu, les autres institutions de laïcité : la laïcité légale de la naissance, de la famille, de la propriété, de la patrie, de la souveraineté.

## L'AFFIRMATION SOUVERAINE DE L'ESPRIT

Mais pourquoi ceux qu'on appelle les croyants, ceux qui proposent à l'homme des fins mystérieuses et transcendantes, une fervente et éternelle vie dans la vérité et dans la lumière, pourquoi refuseraient-ils d'accepter jusque dans son fond cette civilisation moderne, qui est, par le droit proclamé de la personne humaine et par la foi en la science l'affirmation souveraine de l'esprit ?

Quelque divine que soit pour le croyant la religion qu'il professe, c'est dans une société naturelle et humaine qu'elle évolue. Cette force mystique ne sera qu'une force abstraite et vaine sans prix et sans vertu si elle n'est pas en communication avec la réalité sociale, et ses espérances les plus hautes se dessècheront si elles ne plongent point par leurs racines dans cette réalité, si elles n'appellent point à elles toutes les sèves de la vie.

Quand le Christianisme s'est insinué, d'abord, et installé ensuite, dans le monde antique, certes, il s'élevait avec passion contre le polythéisme païen et contre la fureur énorme des appétits débridés. Mais, quelque impérieux que fut son dogme, il ne pouvait répudier toute la vie de la pensée antique : il était obligé de compter avec les philosophes et les systèmes, avec tout l'effort de sagesse et de raison, avec toute l'audace intelligente de l'hellénisme ; et, consciemment ou inconsciemment, il incorporait à sa doctrine la substance même de la libre-pensée des Grecs. Il ne recrutait point ses adeptes par artifice, en les isolant, en les cloîtrant dans une discipline confessionnelle, il les prenait en pleine vie, en pleine pensée, en pleine nature, et il les captait non par je ne sais quelle éducation automatique et

exclusive, mais par une prodigieuse ivresse d'espoir qui transfigurait sans les abolir les énergies de leur âme inquiète.

Et plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, quand les réformateurs chrétiens prétendirent régénérer le christianisme et briser, comme ils disaient, l'idolâtrie de l'Église, qui avait substitué l'adoration d'une hiérarchie humaine à l'adoration du Christ, est-ce qu'ils répudiaient l'esprit de science et de raison qui se manifestait alors dans la Renaissance ?

De la Réforme à la Renaissance, il y a, certes, bien des antagonismes et des contradictions. Les sévères réformateurs reprochaient aux humanismes, aux libres et flottants esprits de la Renaissance leur demi-scepticisme et une sorte de frivolité. Ils leur faisaient grief d'abord de ne lutter contre le papisme que par des ironies et des critiques légères et de n'avoir point le courage de rompre révolutionnairement avec une institution ecclésiastique viciée que n'amenderaient point les railleries les plus aiguës. Ils leur faisaient grief ensuite de si bien se délecter et s'attarder à la beauté retrouvée des lettres antiques qu'ils retournaient presque au naturalisme

toyer de la rouille scolastique et ecclésiastique les effigies du génie humain et de la charité divine ; répudier pour tous les livres, pour les livres de l'homme et pour les livres de Dieu, les commentaires frauduleux ou ignares ; retourner tout droit aux textes d'Homère, de Platon, de Virgile, comme aux textes de la Bible et de l'Évangile, et retrouver le chemin de toutes les sources, les sources sacrées de la beauté ancienne, les sources divines de l'espérance nouvelle qui confondaient leur double vertu dans l'unité vivante de l'esprit renouvelé. Qu'est-ce à dire ? C'est que, jusqu'ici, ni dans les premiers siècles, ni au XVI<sup>e</sup>, ni dans la crise des origines, ni dans la crise de la Réforme, le Christianisme, quelque transcendante que fût son affirmation, quelque puissance d'anathème que révélât sa doctrine contre la nature et la raison, n'a pu couper ses communications avec la vie ni se refuser au mouvement des sèves au libre et profond travail de l'esprit.

Mais maintenant, par le grand effort qui va de la Réforme à la Révolution, l'homme a fait deux conquêtes décisives : il a reconnu et affirmé le droit de la personne humaine indépendant

« Quelque divine que soit pour le croyant la religion qu'il professe, c'est dans une société naturelle et humaine qu'elle évolue. »

païen et qu'ils s'éblouissaient en curieux et en artistes d'une lumière qui aurait dû servir surtout, suivant la Réforme, au renouvellement de la vie religieuse et à l'épuration de la croyance chrétienne. Mais, malgré tout, malgré ces réserves et ces dissentiments, c'est l'esprit de la Renaissance que respiraient les Réformateurs, c'étaient des humanistes, c'étaient des hellénistes qui se passionnaient pour la Réforme. Il leur semblait que pendant les siècles du Moyen Âge une même barbarie, faite d'ignorance et de superstitions, avait obscurci la beauté du génie antique et la vérité de la religion chrétienne. Ils voulaient, en toutes choses divines et humaines, se débarrasser d'intermédiaires ignorants ou sordides, net-

de toute croyance, supérieur à toute formule, et il a organisé la science méthodique, expérimentale et inductive qui, tous les jours, étend ses prises sur l'univers.

Oui, le droit de la personne humaine à choisir et à affirmer librement sa croyance quelle qu'elle soit, l'autonomie inviolable de la conscience et de l'esprit, et, en même temps, la puissance de la science organisée qui, par l'hypothèse vérifiée, vérifiable, par l'observation, l'expérimentation et le calcul, interroge la nature et nous transmet ses réponses sans les mutiler ou les déformer à la convenance d'une autorité, d'un dogme ou d'un livre ; voilà les deux nouveautés décisives qui résumant toute la Révolution ; voilà les deux principes essentiels ; voilà

► les deux forces du monde moderne. Ces principes sont si bien aujourd'hui la condition même, le fond et le ressort de la vie, qu'il n'y a pas une seule croyance qui puisse survivre si elle ne s'y accommode ou si même elle ne s'en inspire.

### DES PRINCIPES VITAUX

Et il s'agit de savoir si les tenants du dogme sont disposés enfin à accepter nettement et jusqu'en leur fond ces principes vitaux.

Que gagneraient-ils à s'insurger contre eux ? Ils ne le peuvent pas sans s'exposer eux-mêmes à une incessante défaite, à un incessant désaveu. À quoi leur a servi, au siècle dernier, de lancer l'anathème en un document retentissant, aux libertés et aux droits modernes, à la liberté de conscience et de pensée, à tout le droit de la Révolution ? Devant le scandale qu'il a provoqué, même dans l'immense majorité des croyants en qui un commencement d'esprit moderne a pénétré, ils ont dû si bien l'expliquer, l'atténuer, le déguiser, que ce fut presque comme une rétraction. À quoi leur a servi de dénoncer si longtemps et de nier comme impie le nouveau système du monde entrevu par Copernic et Galilée ? Longtemps, ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont levé l'Index sur les œuvres de Copernic. Mais cette résistance a fini comme elle devait finir, par une capitulation. Et maintenant les proscriptionnaires se glorifient d'avoir des astronomes revêtus de la robe du moine qui interrogent et calculent le mouvement des astres, selon le système qu'ils avaient proscriit. Maintenant ? Ils commentent le *Caeli enarrant gloriam Dei* [Les cieux proclament la gloire de dieu] au moyen de ces grandes découvertes de l'esprit vouées par eux, durant des siècles, à l'anathème et au bûcher ! Ils font servir à la gloire de Dieu ces vérités de la science qu'au nom de ce même Dieu ils tentèrent d'abolir. [...] Impuissante aussi sera la résistance des tenants du dogme contre l'application scientifique des règles de la critique à l'étude des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. [...]

Il y a un peu plus de trente ans, un évêque véhément et illustre refusait de siéger à l'Académie française à côté du noble et sage Littré, coupable d'avoir accueilli l'hypothèse de l'évolution vitale et du transformisme des espèces. Le même évêque, à la tribune de l'Assemblée nationale, dans le débat sur la liberté de l'enseignement, s'écriait qu'il y aurait scandale à laisser pénétrer dans l'enseignement, même dans le haut enseignement ces

doctrines impies et dégradantes. Et ce perpétuel anathème contre l'effort de l'esprit et la vérité naissante suffit à juger l'enseignement confessionnel. Quelques années après, des représentants de l'orthodoxie catholique et qui n'ont pas encore été désavoués, M. de Vogüé et M. Brunetière, tentaient d'adapter à la tradition religieuse cette conception nouvelle de la science, et ils interprétaient l'évolution comme le symbole visible par où la force créatrice se manifestait.

Mais si les tenants du dogme sont ainsi obligés de céder en détail aux progrès de la conscience et de la science et de concilier successivement avec leur doctrine des vérités qu'ils dénoncent d'abord comme incompatibles avec leur foi ; s'ils sont contraints de se traîner à la suite du droit humain victorieux et de la science humaine victorieuse ; s'ils entrent enfin, balbutiants ou trébuchants, dans les voies mêmes que longtemps ils ensanglantèrent de leurs persécutions et obstruèrent de leurs anathèmes, pourquoi n'ont-ils pas la sagesse et le courage d'aller d'emblée jusqu'au bout ? Pourquoi n'acceptent-ils pas jusqu'au fond et dans toutes leurs conséquences possibles ces deux grands principes du monde moderne qu'ils ne peuvent plus abolir, qui sont l'élément vital de

puissance de la science ; elle ne se livre à aucune agression systématique contre aucune croyance ; mais elle ne subordonne par aucune complaisance servile les vérités de la science aux intérêts du dogme.

Ainsi se dissipèrent les préjugés, ainsi s'apaisèrent les fanatismes ; ainsi le jour viendra où tous les citoyens, quelle que soit leur conception du monde, catholiques, protestants, libres penseurs, reconnaîtront le principe supérieur de laïcité. Et la conscience de tous ratifiera les lois nécessaires et bienfaisantes dont l'effet prochain sera, je l'espère, de rassembler dans les écoles laïques, dans les écoles de la République et de la nation, tous les fils de la République, tous les citoyens de la nation.

Et n'est-ce point de voir les enfants d'un même peuple, de ce peuple ouvrier, si souffrant encore et si opprimé, et qui aurait besoin pour la libération entière de grouper toutes les énergies et toutes les lumières, n'est-ce pas pitié de les voir divisés en deux systèmes d'enseignement, comme entre deux camps ennemis ? Et à quel moment se divisent-ils ? À quel moment des prolétaires refusent-ils leurs enfants à l'école laïque, à l'école de lumière et de raison ? C'est lorsque les plus vastes problèmes sollicitent l'effort ouvrier : réconcilier

« L'homme a fait deux conquêtes décisives : il a reconnu et affirmé le droit de la personne humaine indépendant de toute croyance, supérieur à toute formule, et il a organisé la science méthodique, expérimentale et inductive »

toutes pensées et avec lesquels il faudra bien qu'ils accordent leur espérance transcendante s'ils ne veulent pas que, comme une flamme que rien ne nourrit plus, elle s'éteigne lamentablement ?

Mais s'ils acceptent ces deux principes, ils acceptent par là même l'école laïque, qui n'en est que l'application à l'enseignement. Car, d'un côté, en éveillant dans les esprits le besoin de la réflexion et du contrôle, en écartant de l'éducation toute contrainte intellectuelle, en soumettant aux esprits les objets sur lesquels la conscience et la raison s'exercent librement, elle donne à la personne humaine le sentiment de son droit et de sa valeur. Et, d'un autre côté, elle ne limite par aucun dogmatisme, par aucun parti pris confessionnel, la

l'Europe avec elle-même, l'humanité avec elle-même ; abolir la vieille barbarie des haines, des guerres, des grands meurtres collectifs, et en même temps, préparer la fraternelle justice sociale, émanciper et organiser le Travail.

Ceux-là vont contre cette grande œuvre, ceux-là sont impies au droit humain et au progrès humain qui se refusent à l'éducation de laïcité. Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école laïque, par l'école de la République et de la Raison ! ■

\**L'Humanité*, 2 août 1904, réimprimé dans l'édition du 9 décembre 2005.

# LAÏCITÉ ET DROITS DES FEMMES

La loi de 1905 a permis aux luttes féministes de conquérir de nouveaux droits à défendre dans une société en crise.

PAR LAURENCE COHEN\*

La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 fixe le cadre de la laïcité en garantissant la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire. Elle garantit à chacune et à chacun l'accès aux connaissances et au savoir, sans préjugés. Elle encourage l'autonomie de l'individu contre toutes les tutelles.

Grâce à elle, les femmes ne sont plus soumises à la loi divine, mais aux lois de la République. Or, comme le souligne Juliette Minces, sociologue : « Toutes les religions ont voulu exercer un contrôle sur les femmes soit par le biais de la société entière (c'est le cas de l'islam) soit par l'intermédiaire des représentants des Églises (c'est le cas des chrétientés) soit à travers un contrôle social s'agréant à

« On assiste actuellement à une interaction entre religion et politique qui entraîne un retour à l'ordre moral dans bon nombre de pays dont la France. »

celui des intermédiaires entre la société civile et Dieu (c'est le cas des juifs) ». Les luttes féministes qui ont permis de conquérir de nouveaux droits, comme notamment le droit à l'éducation, au travail, à la contraception ou à l'avortement, pour ne prendre que quelques exemples, auraient-elles pu aboutir dans des sociétés sous l'emprise de lois divines ?

Nous ne sommes toutefois pas à l'abri d'un recul. On assiste actuellement à une interaction entre religion et politique qui entraîne un retour à l'ordre moral dans bon nombre de pays dont la France. Ainsi, comment oublier la mobilisation massive d'intégristes catholiques lors de la « Manif pour tous » ou encore autour de la « théorie du genre », entraînant le recul

inadmissible du gouvernement concernant les « ABCD de l'égalité » à l'école ?

## LAÏCITÉ ET LIBERTÉ

La laïcité est devenue, au cours des dix dernières années, un sujet d'affrontements et de vives polémiques. Sous la présidence de Jacques Chirac, les tensions se sont exacerbées et la loi de 2004 a été votée. Puis Nicolas Sarkozy est entré dans la mêlée et la loi de 2010 a été promulguée. Mais ces lois sont-elles efficaces ? Ont-elles contribué au mieux vivre ensemble ? Le débat politique s'est essentiellement focalisé sur le port du voile, associant la laïcité non à la liberté mais à l'interdiction. Évidemment, le voile fait obstacle à l'émancipation des femmes : comment accepter que la liberté des femmes soit remise en cause par un vêtement qui cache leurs corps sous le prétexte qu'ils pourraient éveiller les désirs des hommes ? C'est un voile qui culpabilise, qui asservit, qui dénie à la femme d'être l'égal de l'homme.

Cependant, toutes les femmes ne le portent pas pour les mêmes raisons : il peut être imposé, il peut représenter un acte religieux ou encore être une façon de se protéger du harcèlement. En réalité, ce qu'il faut combattre dans ce phénomène, c'est l'atteinte portée aux femmes dont il est un symbole, et pas autre chose. Ainsi, Pierre Dharréville remarque dans son livre, *La laïcité n'est pas ce que vous croyez* (Éditions de l'Atelier) que « ce qui est inacceptable, concernant le voile, ce n'est pas que l'on puisse reconnaître en lui un signe distinctif de l'islam, ce sont bien les atteintes à la dignité des femmes dont il peut être la manifestation ».

Il est clair que la bataille pour la laïcité et pour éliminer le caractère contraint des injonctions religieuses faites aux femmes est loin, très loin d'être achevée. Par exemple, la vivacité nouvelle de l'enseignement confessionnel privé est un domaine dans lequel la laïcisation de la société peut largement progresser, à condition de donner les moyens à l'école publique et laïque de permettre la réussite de tous.

## LAÏCITÉ ET TOLÉRANCE

La laïcité implique plus que la tolérance : elle implique la reconnaissance,

c'est-à-dire la conviction que la rencontre de l'autre peut me changer. Elle est la garantie d'une société de paix. Sans nier la montée des intégrismes et la nécessité de les combattre, les offensives qui sont menées aujourd'hui sur la laïcité et les quartiers populaires s'inscrivent d'abord dans une idéologie du « choc des civilisations » (cf. dossier de *La Revue du projet* n°49). N'est-il pas scandaleux de voir le FN justifier sa politique d'exclusion sociale, ethnique et, de fait, des plus pauvres, au nom de la laïcité ?

« Ce qui est inacceptable, concernant le voile ce sont les atteintes à la dignité des femmes dont il peut être la manifestation. »

À l'opposé des principes de laïcité, Marine Le Pen, comme l'ensemble des dirigeants de son parti, stigmatise une religion en particulier, en l'occurrence l'islam. Et on assiste à une véritable surenchère très dangereuse au quotidien : fichage des élèves musulmans par le maire de Béziers, Robert Ménard, ou encore refus de menus alternatifs au porc dans les cantines scolaires. Cette « course-poursuite » entre la droite et l'extrême droite crée une atmosphère nauséabonde. Ce climat d'exclusion est un piège tendu aux laïcs, à tous les progressistes et à la gauche dans son ensemble.

## LAÏCISER L'ENSEMBLE DE LA VIE SOCIALE

Alors que nous vivons une crise économique, politique, démocratique et sociale, une crise systémique où s'accroissent inégalités et injustices, il y a une tentative de substituer à la lutte de classes un affrontement identitaire. Il n'est donc pas inutile de rappeler que la laïcité, qui garantit la liberté de conscience, l'égalité des droits et le vivre ensemble repose sur le principe fondamental selon lequel le pouvoir appartient au peuple. ▶

► Or aujourd'hui, le pouvoir est entre les mains d'une caste de possédants qui défend la sacro-sainte loi du marché dont on peut se demander si elle n'est pas devenue une sorte de pseudo-religion ? Marx parlait de « fétichisme de la marchandise » ou encore de « culte du veau d'or ». Les femmes ne subissent-elles pas, de manière bien particulière, non seulement cette dictature du marché de la mode et de la taille 36, mais également le statut divin de l'argent qui permet de tout

acheter (le consentement sexuel, les corps, les ventres, etc.) ? Dans une tribune de *l'Humanité*, Jean-Michel Galano propose de laïciser l'ensemble de la vie sociale, c'est-à-dire de séparer l'État, non seulement des religions, mais aussi du marché.

La laïcité est le refus de la pensée unique, le fondement de la liberté de pensée et de la liberté d'expression. C'est pourquoi elle doit s'attacher à ouvrir l'espace démocratique et

citoyen et à mettre en présence les représentations du monde. Plus que jamais, elle doit assurer la diversité et la pluralité. Et parce qu'elle est la garante de l'égalité des droits, la laïcité est une valeur féministe. ■

\***Laurence Cohen** est animatrice du secteur Droits des femmes/Féminisme du Conseil national du PCF. Elle est sénatrice du Val-de-Marne.



## À PROPOS DE LA LAÏCITÉ

Depuis plusieurs années, nous avons pu constater le retour politique du religieux un peu partout dans le monde et parfois sous sa forme la plus rétrograde. La question de la laïcité apparaît donc comme une question essentielle pour notre vivre-ensemble.

PAR **YVON QUINIOU\***

**H**élas, elle donne régulièrement lieu à des analyses très peu rigoureuses. Je voudrais donc en spécifier la nature ainsi que les exigences intrinsèques.

### LE RAPPORT POLITIQUE DE L'ÉTAT AUX DIFFÉRENTES RELIGIONS

D'abord, elle concerne exclusivement le *rapport politique* de l'État aux différentes religions, impliquant la séparation des deux et la neutralité absolue du premier qui ne peut en privilégier aucune ni participer à leur financement. C'est aux croyants, seuls, de prendre en charge ce dernier.

Tout autant, elle implique, positivement cette fois-ci, le *respect*, c'est-à-dire l'acceptation, de toutes les formes de croyance ou d'incroyance – point que l'on oublie régulièrement.

Du coup, et je m'inspire ici de Spinoza dans son *Traité théologico-politique*, la laïcité rejoint la vocation d'un État démocratique qui est de garantir la *liberté* de pensée en général, de croyance en particulier : « le but de l'organisation sociale [étant] la liberté (...) nul ne saurait aliéner sa liberté de juger ni de penser ce qu'il veut [et il doit rester] maître de sa réflexion ». Une approche commu-

niste de la vie sociale ne peut qu'intégrer définitivement ces principes laïcs, que l'on retrouve pleinement chez Marx, par exemple dans sa *Critique du programme de Gotha*.

### LE RESPECT DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Pourtant, cela ne saurait suffire. Car les croyances religieuses (distinguées des positions métaphysiques personnelles, reposant sur la réflexion et dont l'athéisme radical est une forme) tendent à s'inscrire dans des *pratiques sociales* inspirées par leurs valeurs et qui vont au-delà du seul culte. Ces pratiques peuvent porter des combats émancipateurs. Toutefois, la dif-

sa *manifestation*. C'est le cas lorsque la croyance religieuse exige de brimer la liberté d'expression dans l'art ou les médias (pensons à la terrible affaire des caricatures de Mahomet) ou encore dans la science (ce qui est apparu à de maintes reprises dans l'histoire des religions). La laïcité impose d'elle-même cette restriction.

On peut préciser cette idée d'une autre manière que Spinoza a mise en lumière d'une façon remarquable : dans un État démocratique aucune instance religieuse *instituée* ne saurait fonctionner comme une *instance politique* s'autorisant à édicter des normes régissant la société... alors que toute religion y est naturellement portée. L'histoire des religions le démontre, y compris dans leurs ambitions hégémoniques rivales : au nom de leur éthique (présentée à tort comme *la morale*), elles tendent à imposer leurs règles de vie dans toute une série de domaines qui relèvent du libre choix personnel. On l'a vu récemment en France avec la loi sur le mariage pour tous qui a réuni dans un front commun politique du refus les trois religions monothéistes. Aux États-Unis, on voit des responsables religieux intervenir dans le champ scientifique en voulant freiner l'enseignement du darwinisme au nom du créationnisme. Lorsqu'une religion s'érige ainsi en instance politique, l'État se

« Les affaires de la cité relèvent de la politique et non de la religion. »

ficulté commence si, à l'inverse, l'une de ces pratiques (y compris culturelle) porte atteinte aux lois du vivre-ensemble ou viole les « droits naturels » de l'individu. Elle introduit alors des éléments de discorde entre les hommes politiquement inacceptables : le respect de la liberté religieuse *s'arrête alors là* et l'État doit interdire

doit de rappeler et mettre en œuvre les principes de laïcité.

Le risque n'est pas imaginaire : des groupes religieux ont fait pression sur le parlement européen pour obtenir le droit d'être consultés dans la définition des lois. L'article 17 du Traité de Lisbonne ne l'exclut d'ailleurs pas. Nous avons ici très exactement ce débordement de la religion sur la sphère publique auquel il faut opposer l'idée que les affaires de la cité relèvent de la politique et non de la religion. En ce sens-là, c'est le concept de citoyen qu'il faut clarifier : il ne saurait y avoir de *citoyens chrétiens, juifs ou musulmans* mais seulement des *citoyens tout court* qui sont, *par ailleurs*, chrétiens, juifs ou musulmans et qui, naturellement, seront influencés dans leurs choix de citoyens par leurs convictions. Mais ils n'ont pas à s'en réclamer dans un quelconque programme politique. Ce qui impose, en sens

inverse, à une politique authentiquement laïque de ne pas s'adresser directement aux citoyens envisagés sous l'angle de leur identité religieuse, mais aux êtres humains qu'ils sont indépendamment de leur appartenance confessionnelle éventuelle et qui sont confrontés aux mêmes injustices sociales.

### LAÏCITÉ ET DÉMOCRATIE

D'où une dernière idée. La laïcité n'est pas seulement un *fait* de coexistence pacifique entre des confessions rivales, s'entendant enfin grâce à l'intervention de l'État. Ce fait est acquis en Occident, mais il pourrait à nouveau être menacé. Il faut donc la défendre bec et ongles en tant que fait juridique enraciné dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, au nom de la liberté politique. La laïcité présente également une autre dimension : elle constitue une *norme*, indissolublement morale

et politique, dont la liberté individuelle de penser ou de croire (comme de ne pas croire) est la base. En ce sens, elle rejoint bien l'idéal démocratique : une démocratie sans laïcité et imposant par exemple un athéisme d'État comme dans l'ex-URSS, ne saurait être une véritable démocratie... Et inversement, on sait aussi que certains courants religieux peuvent faire obstacle à la démocratie (ou à la République). D'où cette dernière idée que le droit à la liberté de croyance (et de culte) doit s'accompagner, *a contrario*, d'un *droit de critique* à l'égard des religions. Et derrière ce droit, il y a aussi l'exigence d'une *éducation de tous à la raison* sans laquelle la liberté du jugement est impossible. ■

\*Yvon Quiniou est philosophe. Il est professeur de Première supérieure.

## ISLAM ET SÉCULARISATION : POUR UNE APPROCHE NON ESSENTIALISTE

Dans la rhétorique du Front national et plus largement de l'extrême droite l'islam ne serait pas compatible avec la laïcité et donc avec la République. Une argumentation attentive invalide ces propos.

PAR JEAN-CLAUDE MONOD\*

L'idée que la sécularisation [action qui consiste à soustraire à l'influence religieuse des biens ou des fonctions qui lui appartenaient auparavant, N.D.L.R.] occidentale serait essentiellement liée à la logique « chrétienne » de distinction du sacré et du profane, de « ce qui revient à Dieu » et « ce qui revient à César », du temporel et du spirituel, a en effet souvent une contrepartie négative, explicite ou non : l'islam, de son côté, ignorerait ces distinctions et constituerait une religion intrinsèquement imperméable à toute possibilité de sécularisation.

### MAX WEBER ET L'ISLAM

[...] Max Weber estime [...] que « l'orientation [de la religion de Mahomet] est fondamentalement politique » et compare la position du prophète à Médine à celle de Calvin

dans la République de Genève, qu'il qualifie bien de théocratie. La dimension militaire de la prédication de Mahomet est également soulignée par Weber (d'où sa fameuse formule,

à la conquête du monde, d'un ordre de chevaliers, combattants de la loi... ». De façon générale, rien n'est plus étranger à la sociologie historique de Weber, comme on l'a vu, que

« Contre les interprétations qui opposent le caractère "essentiellement pacifique" du christianisme à "l'esprit belliqueux" de l'islam, il faut toujours rappeler non seulement que certains passages du Nouveau Testament peuvent aussi être lus comme des appels à la violence »

si contestée : « une religion de guerriers », mais à propos de l'islam ancien, du temps de Mahomet lui-même ou de l'islam conquérant des premiers siècles : « L'islam fut à ses débuts la religion de guerriers partis

l'essentialisme, qui prétendait dégager un contenu unique d'une réalité aussi mouvante historiquement, aussi perméable aux effets des intérêts extrinsèques, des jeux de force sociaux et économiques, etc., qu'une religion. ►

► L'islam a, *un temps*, connu une orientation « politique » et « militaire », mais il s'est prêté à un grand nombre de configurations sociales bien différentes. Contre les interprétations qui opposent le caractère « essentiellement pacifique » du christianisme à « l'esprit belliqueux » de l'islam, il faut toujours rappeler non seulement que certains passages du Nouveau Testament *peuvent* aussi être lus comme des appels à la violence (« Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive » (Mt 10, 34, Luc 12, 51) ; la parabole du festin des noces : « ceux que tu trouveras sur ton chemin, contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit pleine » (Luc 14), etc.) et, inversement, que des passages du Coran peuvent être lus comme des exhortations à la paix et à la tolérance (« pas de contrainte en religion »), mais, surtout, que rien n'est moins « immuable » que le contenu social, politique, moral que l'on « peut » tirer historiquement d'un texte sacré.

De même, sur le plan des rapports historiques entre « l'État et la hiérarchie », pour reprendre les catégories de Weber, on ne saurait prétendre que, « de tout temps », l'islam aurait engendré des sociétés « théocratiques » : on peut certes citer à ce titre le règne direct de Mahomet à Médine et, dans les siècles suivant, le système du califat en tant que le calife se présente comme le successeur du Prophète dans l'intégralité de ses fonctions. Mais une forme politique, historiquement bien répandue dans le monde arabo-musulman a été celle de l'émirat, « usurpation » (souvent militaire) du pouvoir par une instance séculière acceptée si elle évite la sécession et se conforme aux enseignements essentiels du Coran. L'instance politique négocie alors avec les instances théologico-juridiques leurs rapports : ceux-ci se sont souvent caractérisés par la constitution de l'islam en religion d'État et par un système de droit privé inspiré par la *charia*. C'est bien ici que se situe le point décisif : non pas dans le fait que les autorités politiques et les autorités religieuses seraient indistinctes, ce qui est parfaitement faux ; mais dans le fait que le droit privé est généralement resté profondément déterminé par la « loi » religieuse, alors même que celle-ci était évidemment le fruit, en matière de prescriptions morales, de son temps, des compromis passés entre Mahomet et les mœurs alors régnautes, etc. C'est notamment le cas sur le statut des femmes, partiellement « égalisé » par Mahomet par rapport aux conditions qui leur étaient faites dans le monde arabe

préislamique, mais profondément inégalitaire – d'où le caractère crucial, aujourd'hui encore, de la question d'une sécularisation *du droit*.

### LES NÉOFONDAMENTALISMES COMME MOUVEMENTS DE CONTRE-SÉCULARISATION

En posant l'intangibilité normative de l'islam, on méconnaît cependant les nombreux affrontements historiques, au sein de l'islam passé et présent, entre tendances littéralistes et tendances « modernistes » : les problèmes posés par la possibilité herméneutique d'une « occultation » de telle sourate au profit de telle autre, qui l'annulerait ; l'importance, dans la philosophie arabo-musulmane, de la problématisation des rapports entre raison et révélation, qui a donné lieu à ce que Léo Strauss désignait comme les Lumières du Moyen Âge, avec la

risation partielle du droit, favorisé une certaine égalité dans le rapport hommes-femmes, mais leurs programmes de sécularisation, ou leur « laïcité » proclamée (par les pouvoirs tenus par le parti Baas, en Irak ou en Syrie, notamment), ont été le plus souvent privés d'une assise démocratique et découplés de toute reconnaissance du pluralisme politique... Les « crises de gouvernementalité » que bien des sociétés à majorité musulmane ont traversées depuis la fin des années 1970 ont ainsi donné lieu à des mouvements de contestation radicale, qui récusaient aussi bien la « modernisation » capitaliste que l'alternative socialiste-communiste ; ces mouvements ont alors puisé dans les traditions « propres » valorisées par le nationalisme des États en question ; mais, parmi ces traditions, la source religieuse minait en fait la légi-

« En posant l'intangibilité normative de l'islam, on méconnaît cependant les nombreux affrontements historiques, au sein de l'islam passé et présent, entre tendances littéralistes et tendances "modernistes". »

revendication avec Averroès de la liberté de philosopher, etc. C'est dire que la genèse de l'islamisme, loin de révéler une essence « théocratique » de l'islam, est à ressaisir sur le fond d'une histoire moderne, comme contre-sécularisation – et ce mouvement a aussi trouvé des expressions, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, dans le christianisme, le judaïsme, le bouddhisme, dans la contestation d'une « modernité sécularisée » chargée de tous les maux.

L'histoire de la constitution et des déconvenues des néofondamentalismes ne saurait être ici développée, elle est elle-même tissée de complications, d'actions et de réactions. Rappelons seulement qu'on ne peut resituer la genèse et surtout l'expansion, par exemple, des islamismes politiques que dans le contexte d'une certaine crise des « émirats » et des États issus de la décolonisation, le plus souvent autoritaires et tenus par des militaires, qui portaient des programmes de modernisation capitalistes ou socialistes. Ces pouvoirs ont parfois réalisé des formes de sécula-

rité de ces nationalismes et de ces constructions étatiques par recours à une « communauté » des croyants primordial (l'*oumma*).

Ainsi, par exemple, la première « révolution islamique » a-t-elle éclaté dans un pays où domine l'islam chiite, l'Iran. Or la doctrine *traditionnelle* de l'islam chiite était de prôner une forme d'allégeance résignée à un pouvoir politique tenu pour intrinsèquement mauvais, dans l'attente de la venue eschatologique de l'« imâm caché », le douzième imâm. Lorsque l'ayatollah Khomeiny fit du « docteur de la loi », c'est-à-dire de l'interprète attiré et lettré du texte sacré, le guide suprême sur le plan politique, le « juriste suprême » appelé à régner avant la venue de l'imâm caché, il a ainsi opéré une *renversement* complet de la doctrine classique de l'islam chiite, si bien que la « révolution islamique » iranienne de 1979 a procédé d'une « innovation du XX<sup>e</sup> siècle ». Du côté de l'islam sunnite, les néofondamentalistes ont également rompu avec une attitude devenue habituelle qui consistait à prôner la soumission

au prince à condition que celui-ci défende l'islam.

Les islamismes politiques lient ainsi le plus souvent une rhétorique et des principes radicalement anti-occidentaux et antimodernes – notamment une prétention à revenir à ce qui est désigné comme « pensée des origines » (*idjtihad*) et une dénonciation de toute atténuation des prescriptions juridico-pénale du coran et de la Sunna – à des affects et des concepts typiquement modernes : anti-impé-

rialisme, révolution, parfois un concept moderne de République – dans le cas iranien – ou de démocratie – comprises dans une acception procédurale mais antilibérale –, une valorisation fréquente des ressources techniques et économiques du capitalisme, comme dans le wahhabisme saoudien, etc. On peut parler, à cet égard, comme cela fut fait en Allemagne à propos de pensées qui ont parfois explicitement opposé à la modernité démocratique les « res-

sources » des mythes nationaux ou des religions populaires, de « révolution conservatrice ». ■

\*Jean-Claude Monod est philosophe. Il est professeur de philosophie politique à l'École normale supérieure-Ulm.

Extraits de l'ouvrage *Sécularisation et laïcité*, paru aux PUF, coll. Philosophies, 2007, pp.144-150, publiés avec l'aimable autorisation de l'auteur.

## LA LAÏCITÉ COMME LIBERTÉ

C'est précisément au nom de l'article 1 de la grande loi de 1905 que la République laïque doit accueillir l'islam, comme en 1905 elle accueillait le christianisme et le judaïsme.

PAR **Guy Coq\***

**D**ans la confusion qui règne à propos des débats actuels sur la laïcité, il est urgent de revisiter le sens même de ce grand principe universel. Car il est proprement scandaleux de voir le Front national utiliser la référence à la laïcité pour justifier son racisme antimusulman, pour identifier l'islam aux « djihadistes » !

### REVENIR AUX TEXTES

Lisons donc :

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». La première phrase formule déjà un droit de l'homme ; voir l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de penser, de conscience, et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Le détail de la déclaration universelle sonne comme si c'était un commentaire de la loi de 1905... Car « garantir le libre exercice des cultes », c'est

évoquer une liberté publique. Cela implique une liberté collective. Et contrairement à une opinion qui circule, la loi de 1905 n'interdit pas l'expression religieuse dans la société, en public. Le « public » qui est voué à la neutralité religieuse c'est l'État, ses services, les services publics, les fonctionnaires, agents de la puissance publique.

Ces remarques montrent que la laïcité est un principe de liberté, liberté de l'esprit, de conscience, liberté col-

lective, publique d'exercer le culte qu'on préfère ou de s'en passer. Et cela, formule forte, la République le garantit. Et notons qu'il s'agit « des cultes », aucun n'est privilégié.

### NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE RELIGION

La liberté est offerte à tous les cultes et leur pluralité est accueillie. En matière de religion, la neutralité de l'État est posée en principe. Le pouvoir politique ne peut rien imposer

« La laïcité est un principe de liberté, liberté de l'esprit, de conscience, liberté collective, publique d'exercer le culte qu'on préfère ou de s'en passer. »

D'ailleurs, l'article 2 pose clairement l'indépendance de l'État par rapport à toute religion. Car la loi met fin au système napoléonien des cultes reconnus, au nombre de quatre, subventionnés, entretenus et asservis à l'Etat :

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne

aucun culte. » C'est le sens de la séparation qui est précisé plus loin (article 4) où le texte pose le droit des cultes à s'organiser selon leurs propres règles.

dans le domaine religieux. La séparation, il faut y insister, c'est aussi une forme de limitation du pouvoir politique. La liberté de conscience lui échappe.

De plus, c'est l'État qui est laïque ; la société n'est pas laïque car elle est le lieu d'expression des diversités philosophiques et religieuses. Il arrive qu'on entende : « oui tout cela est bien beau, mais que dire alors de deux lois récentes qui limitent l'expression religieuse ? »

• La loi de 2004, interdisant les signes ►

► ostentatoires d'appartenance religieuse dans l'école publique.

• La loi de 2010 portant l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public.

Il faut rappeler, parce que c'est la loi, que cette limitation dans le milieu éducatif laïque ne prohibe pas tous les signes. De plus, l'interdit est dans l'école, la loi sur le foulard laisse toute liberté à l'extérieur de l'école. Il n'y a donc pas eu durcissement de la laïcité refusant la manifestation en public de manifestations religieuses. On dira même que dans la classe, s'il est obligatoire pour le maître de se conformer à la laïcité, dans un cours de philosophie notamment, il n'a jamais été interdit à un élève de se référer à ses convictions religieuses ou à son athéisme !

D'autre part, on oublie que la loi de 2010 n'est pas une loi sur la laïcité. Elle ne se réfère pas à ce principe, la déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne lui auraient opposé la liberté religieuse. L'interdiction de dissimuler le visage se fonde sur une condition du vivre ensemble, sur un principe de civilisation commun en France : il s'agissait de « prohiber des comportements qui iraient directement à l'encontre des règles essentielles du contrat social républicain qui fonde notre société. » (d'après Guy

Carcassonne, constitutionnaliste). Notons que la Cour européenne des droits de l'homme a admis la légitimité de cette restriction.

« La société n'est pas laïque car elle est le lieu d'expression des diversités philosophiques et religieuses. »

Les réflexions qui précèdent pourraient interpeller ceux qui – imprudemment – remettent en cause la laïcité, malgré leurs orientations parfois à gauche voire très à gauche, car elle serait un outil de domination coloniale.

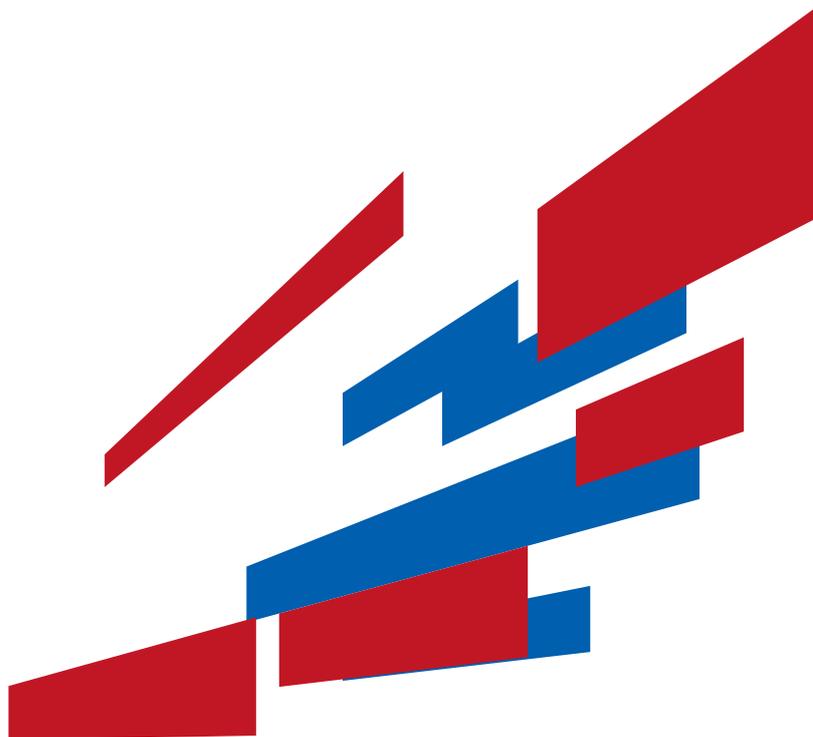
Pourtant un État où le principe de laïcité aurait été abandonné serait un État où seule une religion aurait le droit de s'exprimer. De plus, les combats pour la conquête du pouvoir seraient finalement des guerres entre des religions, où comme l'enseigne l'histoire, celles-ci peuvent en arriver

à justifier les pires crimes, perversités qu'elles sont par la confusion dangereuse du politique et du religieux.

Qu'il y ait des défauts dans la pratique laïque de notre République, c'est indéniable, et des critiques s'expriment de divers côtés. Mais les défauts de la mise en pratique de ce principe universel paraissent peu de choses au regard du malheur collectif où ne manque pas d'être plongée une nation sans laïcité.

Et dire, comme certains : « mais la laïcité c'est un "terme" français, on fait mieux ailleurs et sans ! » c'est demeurer dans une dangereuse illusion. Certes la laïcité est très marquée par l'histoire de France, où le juste équilibre des religions et de l'État s'est nommé laïcité. La laïcité, la démocratie, la forme républicaine de l'État sont des conquêtes solidaires. Elles ont besoin les unes des autres pour s'accomplir. Et cette histoire qui a accouché de la laïcité n'est pas parfaite, elle a été marquée par des drames, mais aussi par de belles avancées ... Le principe de laïcité ne doit pas être assimilé aux aspects négatifs de cette histoire : Jules Ferry fut certes un colonisateur ... mais par ailleurs il donna à son pays l'école laïque républicaine ! ■

\*Guy Coq est philosophe. Il est agrégé de philosophie.



# LA LAÏCITÉ DANS TOUS SES ÉTATS

La laïcité, valeur emblématique de la République, est aujourd'hui mise à toutes les sauces.

PAR **RENÉ NOUAILHAT\***

On ne sait plus ce que laïcité veut dire. C'est « la grande confusion », titrait récemment en couverture l'hebdomadaire *La Vie*. On s'en réclame de tous les côtés, ce qui en fait une notion chargée d'un « insupportable malentendu » (Pierre Dharréville, *La laïcité n'est pas ce que vous croyez*, L'Atelier 2013, p. 12). Il est caractéristique que le terme de laïcité soit d'ailleurs le plus souvent accompagné d'un adjectif ou d'un complément – laïcité positive, ouverte, de combat, apaisée, frileuse... – pour préciser un terme devenu trop ambigu.

« La laïcité dit le fait d'être humain d'abord et avant tout. »

On brandit haut et fort la laïcité depuis l'affaire du voile dit islamique, depuis qu'en 1989 deux collégiennes se sont présentées voilées dans un collège de la région parisienne. Ce n'était encore qu'un fichu sur la tête. L'affaire donna lieu à des positions contradictoires. D'un côté, cette attitude vestimentaire était répréhensible, au nom d'une neutralité et d'un devoir d'abstention des convictions privées dans un espace public ; de l'autre, c'était compréhensible et tolérable, au nom de la liberté des expressions et du droit de les manifester.

## DE L'ÉTYMOLOGIE

On ne saurait oublier que cette histoire s'est développée en milieu chrétien, ou tout au moins de christianité. La sentence évangélique « Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » posait déjà la distinction du temporel et du spirituel que les institutions de chrétienté institutionnalisèrent sous diverses formes. Le terme même de « laïc » (*laïcus*) apparaît dans le vocabulaire chrétien pour désigner celui qui n'appartient pas à l'ordre des clercs. Le vocabulaire républicain reprend

ce mot au titre d'une autre étymologie, grecque cette fois, pour dire le peuple, *laos*. Le choix de ce terme est important, car il y avait d'autres façons de dire « le peuple » en grec : *ethnos*, qui tient compte des caractéristiques culturelles de langue ou de mode de vie, et *demos*, qui désigne la partie du peuple qui peut voter, donc ni les femmes, ni les étrangers, ni les esclaves. *Laos*, c'est le peuple sans distinction interne, c'est l'ensemble des membres d'une population prise dans sa globalité.

Le terme « laïque » apparaît en français en 1871. Le *Littré* en relève la nouveauté lexicale. Et Ferdinand Buisson écrit dans son *Dictionnaire de pédagogie* en 1878 : « Ce mot est nouveau. Il n'est pas encore d'un usage général. Mais ce néologisme est nécessaire ». À bien suivre le sens de *laos*, peuvent être dites laïques les sociétés qui intègrent tous les membres d'une population, indépendamment des caractéristiques culturelles ou religieuses qui caractérisent certaines communautés.

Le choix du terme *laos* souligne un idéal de vivre ensemble, personne n'étant stigmatisé par un quelconque particularisme, qu'il soit religieux, ethnique, social ou autre. La laïcité dit le fait d'être humain d'abord et avant tout. Mais assurer cela et pouvoir vivre son particularisme sont deux choses différentes, qui se situent à deux niveaux différents. La dynamique de distinction que portait le premier sens

appartenances religieuses, dans une sorte de laïcité d'abstention. L'article 1 de la même constitution dit que la République « garantit la liberté des cultes », elle garantit aussi celle des opinions et leurs manifestations. Le niveau public est celui où peut se manifester la liberté d'expression des convictions et des appartenances : laïcité de libre expression.

La bonne gestion de la laïcité ainsi entendue consiste à ne pas mélanger les deux niveaux. Quand la laïcité d'abstention s'impose dans la vie publique, on aboutit aux dérives actuelles d'une laïcité répressive. Quand la laïcité de libre expression s'affiche chez les représentants du pouvoir politique, c'est une dérive confessionnelle (commandée par une posture démagogique).

## QU'EN EST-IL DE LA LAÏCITÉ SCOLAIRE ?

Elle a été définie dans les années 1879-1886. Il s'agissait surtout de libérer l'école de toute tutelle catholique. Les lois scolaires laïques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont antiléricales, mais non antireligieuses. Elles visaient à bien séparer d'une part l'enseignement qui relève de la raison, l'enseignement scientifique ou positif, d'autre part l'enseignement qui relève de la croyance, l'enseignement religieux confessionnel. Les deux domaines étaient respectés dans leur ordre propre. Selon la loi du 28 mars 1882, « Les écoles publiques vaquent un jour par

« L'autorité publique doit en conséquence être neutre, au-dessus des appartenances religieuses, dans une sorte de laïcité d'abstention. »

du mot laïc est ici capitale. Le niveau politique, celui de l'autorité publique, n'est pas le même que le niveau social, celui de la vie publique.

Les textes constitutifs de la République marquent cette distinction. L'article 2 de la constitution de 1958 dit que « la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale ». L'autorité publique doit en conséquence être neutre, au-dessus des

semaine en outre du dimanche afin de permettre aux parents de faire donner s'ils le désirent à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires ». C'est la domination de celle-ci sur les disciplines scolaires qui est proscrite.

Sous la Troisième République, dans un climat idéologique devenu très conflictuel au début du XX<sup>e</sup> siècle, la crainte d'un retour de cette domina- ▶

► tion a entraîné des mesures beaucoup plus dures. Les républicains socialistes passèrent d'un combat anticlérical à des positions farouchement antireligieuses, allant jusqu'à pourchasser dans les manuels scolaires ou dans les fables de La Fontaine les images ou les expressions religieuses. Et le clergé catholique, encore mas-

« paradoxalement, l'exclusion scolaire du religieux a renforcé sa cléricisation et freiné sa laïcisation ». Bien des présentations de « données religieuses » sont laissées aux libres commentaires de charlatans. On en voit les dégâts avec les versions islamistes de l'islam qui défigurent cette religion en l'instrumentalisant de la façon la

assouplit les conditions de la recherche biblique qui sera résolument encouragée par le concile Vatican II, sous les papes Jean XXIII et Paul VI.

Dans un contexte de plus en plus tendu du fait du radicalisme islamique implanté en France depuis longtemps, mais qui prend des aspects terrifiants avec les attentats dont l'horreur est amplifiée par leur médiatisation, le ministère de l'Éducation nationale tente de mobiliser sur le thème de la laïcité. C'est le thème affiché : « la laïcité au cœur de la mobilisation de l'École ». Préoccupation qui reprend la loi de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 : « Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public d'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». La « charte de la laïcité » est issue de cette orientation. Destinée à être affichée partout, elle est aujourd'hui « remoulinée » dans le thème des « valeurs de la République ».

« Suite aux événements de janvier 2015 en France, le gouvernement a engagé une mobilisation nationale autour des valeurs de la République ». Celle-ci se déploie en matière de formation des enseignants, de nouvelles ressources pédagogiques, d'une

« Le niveau public est celui où peut se manifester la liberté d'expression des convictions et des appartenances : laïcité de libre expression. »

sivement nostalgique de l'Ancien Régime, développa une véritable croisade contre la laïcité, synonyme de perversité satanique. Les caricatures de cette période publiées par les journaux satiriques montrent la virulence des positions et des affrontements. Les passions se sont exacerbées, aboutissant à ce qu'Émile Poulat a appelé la « guerre des deux France » et dont les séquelles se sont prolongées très longtemps.

De ce fait, l'école put être considérée comme relevant de la laïcité d'abstention, comme le pouvoir politique, ce qu'on a appelé plus récemment un « sanctuaire » d'où toute expression religieuse serait exclue. Mais elle est aussi un élément de la vie sociale, elle y a longtemps assuré l'essentiel de la transmission des savoirs, des savoir-faire et du sens de la citoyenneté, et les injonctions à toujours mieux l'ouvrir au monde ont plutôt encouragé et valorisé l'expression des différences, y compris des diversités religieuses. Les problèmes liés à la gestion de l'hétérogénéité ont cependant renforcé la conception d'une laïcité de séparation qui a gagné les contenus de l'enseignement. Les conceptions religieuses de la religion, qui font partie du fait religieux tel qu'il est vécu, se sont trouvées évacuées des approches disciplinaires, tandis que les lieux de transmission des données religieuses se sont arc-boutés sur la seule vision croyante.

**LA LAÏCITÉ AU CŒUR DE LA MOBILISATION DE L'ÉCOLE**

Le résultat de ce sectarisme réciproque fut un grave appauvrissement, aussi bien pour la religion que pour les savoirs enseignés eux-mêmes. Faute d'approches larges où se croisent les différentes problématiques et analyses, il ne reste plus qu'une présentation religieuse de la religion. Comme l'écrit Jean-Paul Willaime,

plus primaire.

L'appauvrissement, c'est aussi l'oubli de la dimension religieuse de la culture. Le formalisme de certains courants idéologiques ou les approches technicistes ou scientistes des réalités culturelles le montrent bien. Le risque est ici de sous-estimer l'histoire et la force des croyances, et le vécu des appartenances religieuses et des représentations qui leur sont liées.

Côté catholique, cette situation a renforcé au XX<sup>e</sup> siècle une certaine peur des savoirs et de la critique, alors que les sciences des religions connaissent un formidable développement depuis trois siècles. L'Église en a redouté le « modernisme » et s'est figée sur des positions défensives

« Faute d'approches larges où se croisent les différentes problématiques et analyses, il ne reste plus qu'une présentation religieuse de la religion. »

ultraconservatrices verrouillées par le concile Vatican I. La critique biblique elle-même fut redoutée comme dangereuse. Elle s'était pourtant développée à partir du XVI<sup>e</sup> siècle grâce aux recherches de croyants en quête d'intelligence de leur foi.

La peur de la critique « moderniste » a même entraîné l'Église à détourner les fidèles d'une lecture directe de la Bible. Sans le magistère ecclésiastique seul habilité à transmettre les textes bibliques selon la juste interprétation d'une Tradition maintenue sous haute surveillance, tout rapport individuel avec la Bible était un risque d'erreur et d'hérésie.

Les choses ont changé, de par la pratique des catholiques engagés dans le mouvement des idées. Le pape Pie XII

« journée laïcité » le 9 décembre, de commémorations patriotiques, d'un parcours citoyen à la rentrée 2016, de valorisations de l'engagement associatif, etc.

Les dramatiques événements de novembre à Paris vont bien sûr amplifier les incantations sur les valeurs républicaines, mais celles-ci risquent de n'être qu'agitations de surface si la politique qui conduit à ce désastre n'est pas radicalement modifiée. ■

\*René Nouailhat est historien. Il est le fondateur de l'Institut de formation à l'étude et l'enseignement des religions (IFER) du Centre universitaire catholique de Bourgogne.

# POUR UNE ÉCOLE VRAIMENT LAÏQUE, C'EST-À-DIRE ÉMANCIPATRICE ET ÉGALITAIRE

Il n'incombe pas à l'école d'éduquer à la laïcité mais bien de la faire vivre, comme garantie de la réflexion dans tous les champs disciplinaires.

PAR **CHRISTINE PASSERIEUX\***

L'école française est l'une des plus discriminantes des pays de l'OCDE : les écarts ne cessent de s'y creuser d'année en année, dans une étroite adaptation aux besoins du marché. Ses élèves, convaincus que l'erreur relève de la faute, manifestent dans les tests PISA plus d'aptitude à répondre à des QCM qu'à réfléchir.

## QUELS RAPPORTS AVEC LA LAÏCITÉ ?

Sans doute aucun, dans une conception de la citoyenneté dévoyée par une idéologie libérale qui ou bien l'oppose étroitement au religieux ou bien la cantonne à la sphère professionnelle. La laïcité est bien malmenée, y compris à l'école. Mais le ministère de l'Éducation nationale en propose une conception à la fois étroite et erronée notamment à travers la Charte de la laïcité, à laquelle il assigne pour objectif de rappeler « les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à

censée assurer « une culture commune et partagée » alors qu'ils sont relégués dans des filières courtes et n'ont pas accès aux mêmes études que les autres ?

Comment ces élèves peuvent-ils croire que « les enseignements sont laïques » alors qu'ils sont chaque jour confrontés à la soumission de l'école aux impératifs du marché, et à son idéologie ?

Comment peuvent-ils être dupes lorsqu'il leur est affirmé que la laïcité « permet l'exercice de la liberté d'expression » alors qu'une école à deux vitesses ne dote pas la moitié d'entre eux de la formation intellectuelle nécessaire pour réussir et affronter une société qui se complexifie et qu'ils n'ont par ailleurs pas d'espace institutionnel dédié à l'exercice de cette liberté fondamentale ?

## CONSTRUIRE UNE PENSÉE AUTONOME

Le retour à l'histoire de la laïcité est plus que nécessaire depuis qu'elle est instrumentalisée pour mener une campagne assez décomplexée contre les populations d'origine arabe sous couvert de lutte contre l'islamisme. Condorcet a défendu une conception révolutionnaire de la laïcité comme

vre dans les classes qui font la démonstration qu'il n'y pas de fatalité à l'échec scolaire ségrégatif.

Pour que l'école exerce véritablement à la construction d'une pensée autonome, libre de toute forme d'imposition idéologique, confessionnelle, économique, pour qu'elle promeuve du commun, dote tous les élèves d'où qu'ils viennent d'une culture sans laquelle ils demeureront soumis aux exigences du marché comme à tous les dogmatismes, il faut repenser le cahier des charges.

C'est, comme première étape, la mise en actes de l'article de la loi d'orientation, défendu par les sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC) qui stipule que « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser ». C'est une rupture radicale avec l'idéologie des dons (qu'elle s'appelle handicap socioculturel ou égalité des chances), et affirmer l'égalité de tous les enfants quant aux capacités, c'est en même temps affirmer l'égalité des droits d'accès à la culture.

## LA LAÏCITÉ N'EST PAS LA NEUTRALITÉ

Pas plus que ne le sont les savoirs transmis et les modalités de cette transmission. La séparation de l'église et de l'État ne met pas à l'abri de dogmatismes de toutes sortes : les élèves de CP apprennent à lire dans des manuels sexistes ; les sciences économiques sont fermées à toute doctrine autre que libérale ; les « bonnes pratiques » prônent la bienveillance plutôt que le traitement égalitaire ; la personnalité est un déjà là qu'il s'agirait seulement de développer alors qu'elle se construit dans la rencontre avec l'autre ... La liste est longue.

Toute éducation/instruction est porteuse de valeurs, de théories qui se dévoilent... ou pas. Elle peut entraîner à la soumission ou au contraire à une approche critique des objets de savoirs. Comme le dénonce Jean-Paul Jouary (*Croyance et croyance, Carnets Rouges*, septembre 2015) de nombreuses connaissances sont transmises à l'école en tant que « vérités auxquelles il faut croire ». Ce qui relève en réalité d'une construction non

« Que peuvent-ils penser d'une laïcité censée assurer "une culture commune et partagée" alors qu'ils sont relégués dans des filières courtes et n'ont pas accès aux mêmes études que les autres ? »

les respecter ». Comme s'il suffisait de faire vivre ensemble les élèves et de leur faire intérioriser un certain nombre de règles de comportement pour les placer dans une situation d'égalité !

D'ailleurs que peuvent penser les élèves issus de milieux populaires de ce vivre ensemble lorsque la politique de carte scolaire les contraint à se concentrer dans les établissements les plus en difficultés ?

Que peuvent-ils penser d'une laïcité

fondement de la liberté de penser dans une école se donnant pour mission d'émanciper de toute imposition dogmatique. Plus tard Jaurès écrira : « qu'est-ce que la laïcité ? C'est la démocratie ? Qu'est-ce que la démocratie ? C'est l'égalité des droits ».

Il est urgent de refonder l'école afin qu'elle soit enfin émancipatrice et égalitaire. C'est possible, de nombreuses pistes existent, issues de la recherche universitaire, pédagogique, ou encore de pratiques déjà à l'œu-

► linéaire, inscrite dans une longue histoire collective, est peu soumise au doute et au questionnement. S'il n'est pas possible de reconstruire tous les savoirs de tous les champs disciplinaires, l'importance est décisive d'une approche anthropologique des savoirs qui permet d'en comprendre la genèse et donc le sens qui s'y attache : toute découverte, toute invention conceptuelle ou technique est une réponse produite par les hommes pour dépasser des obstacles, sortir d'impasses. Alors plutôt que de se sentir contraints à accepter des « vérités », se soumettre à un nouveau catéchisme, les élèves doivent découvrir que pour comprendre le monde il faut le questionner plutôt que de

le ministère ont qualifié « d'incidents graves » en janvier dernier, largement relayés quoique très minoritaires, des jours durant, qui pour certains disaient un refus de la stigmatisation et de la contrainte. L'école n'a pas rempli son rôle en dénonçant des enfants plutôt que de créer les conditions d'une mise à distance nécessaire pour réfléchir.

Interroger sans relâche les événements, les situations n'est ni naturel ni spontané. C'est en cela que laïcité et école sont indissociables. Et lorsque l'institution scolaire différencie les apprentissages, au nom des différences objectives entre élèves, elle contribue à creuser les écarts car elle ne les dote pas tous de ce qu'une par-

avec ses pratiques, des outils cognitifs, langagiers que d'autres maîtrisent grâce à leur origine socioculturelle. L'école doit donc bien être le lieu de l'apprendre ensemble, et non d'un vivre ensemble qui est une véritable tenue de camouflage pour ne rien changer à l'existant. Apprendre ensemble au sens de construire grâce au collectif ses propres apprentissages, dans la confrontation à la différence de regard, de point de vue.

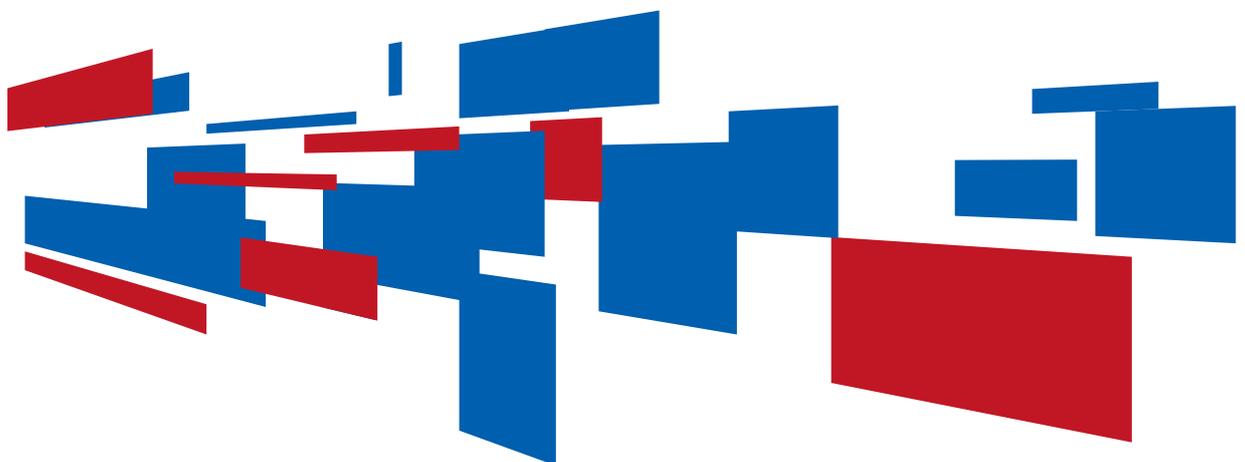
Le risque est grand à l'école d'une laïcité assimilée à une contre-religion, avec ses règles et ses cérémonies collectives imposées (la fameuse minute de silence en janvier 2015), qui au nom d'une prétendue neutralité évacue le questionnement critique et l'élaboration de réponses. Il n'incombe pas à l'école d'éduquer à la laïcité mais bien de la faire vivre, comme garantie de la réflexion dans tous les champs disciplinaires. Pour que les élèves apprennent à confronter, comprendre, analyser, discuter, douter, interpréter en étant dotés des outils de conquête de leur autonomie. C'est en les engageant à se déplacer de l'opinion vers la raison que l'école peut leur permettre de s'émanciper. ■

« L'école doit donc bien être le lieu de l'apprendre ensemble, et non d'un vivre ensemble qui est une véritable tenue de camouflage pour ne rien changer à l'existant. »

répondre à des questions. Ce qui participerait largement à donner plus de « saveurs aux savoirs » (ASTOLFI, *La saveur des savoirs*, PUF) et éviterait certaines oppositions violentes à ce qui est vécu comme une imposition à adopter un autre point de vue que le sien. Cet appel à la réflexion aurait sans doute évité ce que les média et

tie d'entre eux construit dans le milieu familial. Les exigences doivent demeurer les mêmes pour tous. L'adaptation à ce qui est mensongèrement présenté comme les goûts et les intérêts (naturels ?), individualise les apprentissages et contribue à creuser les écarts. Pour ce faire l'école doit doter les enfants les moins connivents

\*Christine Passerieux est rédactrice en chef de *Carnets rouges*, revue du réseau École du PCF.



# LAÏCITÉ, ÉDUCATION ET LUTTE CONTRE LA MISÈRE CULTURELLE

Le travail effectué en commun, notamment à travers l'éducation, fait œuvre de laïcité

PAR **JEAN-MICHEL GALANO\***

## LES ÉVOLUTIONS SCOLAIRES

Les enseignants n'ont jamais eu affaire à des élèves qui seraient comme des pages blanches sur lesquelles personne n'aurait jamais écrit. Mais les choses semblent s'être singulièrement compliquées. Ils arrivent avec un assemblage de demi-savoirs provenant autant des familles que des média ou des réseaux sociaux. Mais ils sont également porteurs de savoir-faire d'usagers souvent très développés. La situation n'est plus celle du début du siècle dernier, où l'enseignant se heurtait à la double autorité de la famille et de l'Église, où le curé et l'instituteur représentaient les deux figures austères et incontournables de l'autorité intellectuelle tandis que le père de famille était censé incarner l'autorité morale. Ces clichés ont définitivement basculé dans le passé. Pour le meilleur et pour le pire.

« La réappropriation critique par les individus d'un savoir social sédimenté extérieurement à eux, héritage de multiples générations d'humains, est l'éducation même. »

Pour le meilleur bien sûr, car le conformisme moral et social a régressé. La mixité, tant des élèves que des enseignants, a permis de faire circuler un air nouveau. Les contenus et les pratiques de l'éducation ont changé et la démarche éducative s'est enrichie. La formation initiale a intégré des aspects qu'on voudrait pouvoir qualifier d'« aimables » : apprentissages ludiques, sorties, place faite aux sports et à l'éducation physique, éducation à l'art et au goût.

Mais pour le pire aussi : les pratiques pédagogiques se sont humanisées au moment même où la famille traditionnelle et les structures religieuses entraient en crise : bouleversement des repères traditionnels, autorité parentale remise en question, préca-

rité accentuée des familles, insécurité sociale devenue la règle...

Les aspects positifs des évolutions scolaires se trouvent aussi menacés par la crise actuelle : remise en cause de la mixité, proposition de retour aux punitions et à l'uniforme, casse des formations artistiques au nom de la compétitivité économique...

## DES PHÉNOMÈNES DE BIGOTERIE

C'est dans ce contexte que l'on voit apparaître, dans l'école comme dans la cité, des phénomènes de bigoterie. Car c'est de cela qu'il s'agit et non d'une opération concertée orchestrée par une religion ou une autre. Ce n'est qu'ensuite que les récupérations par tel ou tel groupe s'opèrent. Non, ce qui est premier selon moi, c'est le phénomène de l'identification misérable : exclus de l'emploi, de la culture, sans repères familiaux forts, abreuvés de la propagande du chacun pour soi, certains jeunes se cramponnent

au très peu qui leur reste : à leur « identité », nationale ou religieuse, au fait d'être « né quelque chose ». Bigoterie, chauvinisme, rejet de l'autre, utilitarisme, individualisme forcené et désespéré font bloc.

Devant cette situation, rien ne serait pire que de s'en tenir à la dénonciation et de chercher à ressusciter une « laïcité » archaïque. L'école se doit d'être attrayante et non repoussante. À la misère culturelle et sociale dont témoignent certains comportements intolérants, on ne saurait répondre par une intolérance équivalente. Les comportements bigots doivent être pris pour ce qu'ils sont, des manifestations susceptibles d'être dépassées qui ne doivent pas détourner de l'essentiel : le travail effectué en com-

mun, notamment à travers l'éducation, fait toujours passer au second plan les particularités individuelles. Vygotski souligne que ce qui distingue la formation du dressage est que le dressage met l'individu dressé en possession d'un « avoir », borné, non évolutif et extérieur à lui, tandis que l'apprentissage est à la fois apprentissage de quelque chose et modification de celui qui apprend. C'est pourquoi l'apprentissage n'est jamais une simple confirmation, il est porteur d'une dimension critique. La réappropriation critique par les individus d'un savoir social sédimenté extérieurement à eux, héritage de multiples générations d'humains, est l'éducation même. Permettre à l'élève d'élaborer ses questionnements, ses démarches personnelles d'appropriation ou de mise en perspective, c'est lui apprendre à ne pas se contenter de peu.

## MAÎTRISE DU RAISONNEMENT ET ÉMANCIPATION

Dans une société où les valeurs de l'utile et du rentable sont posées comme des dogmes indiscutables, il est par ailleurs essentiel que certaines activités soient affirmées valoir pour elles-mêmes. Il est parfaitement légitime de ne pas les étudier ni les faire étudier en fonction de leur utilité future, réelle ou supposée, mais en fonction tout simplement d'elles-mêmes et du plaisir qu'on peut y prendre. Des siècles d'aliénation religieuse et sociale nous ont appris à tenir le plaisir éloigné du travail. Apprendre la maîtrise d'un raisonnement ou de quelque processus que ce soit est pourtant en soi quelque chose d'émancipateur. L'école ne doit pas s'ériger en figure austère et rébarbative de « la raison » mais la faire travailler en tant que raisonnement chez les élèves, à égale distance de la rigidité dogmatique et du laisser-aller démagogique. L'émancipation à l'égard des modèles de toutes sortes, la libération de la fantaisie, la confiance donnée à la créativité de chacun : tel est le cœur de la solution. Ce n'est pas un hasard s'il n'existe pas de symboles de la laïcité. Celle-ci est d'une certaine manière le refus du symbolique, ou plutôt l'invitation à ne ►

► pas s'en laisser imposer par les symboles, qu'il s'agisse des signes religieux où des titres de noblesse, et à mesurer avec la plus grande exactitude possible le respect éventuel qu'on peut leur accorder. Il me semble qu'on peut exprimer l'essentiel de la pensée rationnelle dans sa potentialité laïque par la formule suivante : « Tout peut devenir objet d'étude et de critique ».

l'expérimentation scientifique inflige à tant de théories, est une attitude raisonnable et fondée qui peut être acceptée par tous les acteurs de la relation pédagogique quelles que soient leurs croyances ou non croyances par ailleurs. Pour autant, il ne s'agit pas d'infliger à qui que ce soit au nom de la raison un matérialisme doctrinal. À chacun de choisir d'intégrer les acquis

ciement, dans l'exclusion d'un jeune de l'école pour un détail vestimentaire contraire au règlement : la logique ne fait pas de sentiment. Est-ce raisonnable ? N'y a-t-il pas d'autres choix, tout aussi rationnels et logiques au demeurant ? Et n'est-il pas raisonnable d'apprendre aux enfants la tolérance, l'amitié, la fantaisie ? La leçon de Charles Dickens dans *Les Temps difficiles* serait à méditer.

C'est en faisant de la laïcité non pas un Cerbère devant lequel s'incliner mais ce qui forme et nourrit les processus d'apprentissage et d'appropriation qu'on se donnera les moyens d'en faire la valeur qui scelle le processus pédagogique dans son ensemble. ■

« L'école ne doit pas s'ériger en figure austère et rébarbative de "la raison" mais la faire travailler en tant que raisonnement chez les élèves. »

La connaissance, dans la mesure où elle va au-delà des mots, est elle-même une critique en acte. Cette connaissance se passe difficilement d'un matérialisme méthodologique. Remettre les événements dans leurs contextes et leurs conditions de possibilité, accepter le verdict d'invalidation que

de sa pratique d'appropriation dans un cadre idéologique déjà existant, ou bien de remanier voire d'abandonner celui-ci.

La raison n'est pas une valeur absolue, ni une valeur simple. On peut être rationnel sans être raisonnable. Il y a de la rationalité dans les plans de licen-

\*Jean-Michel Galano est philosophe. Il est professeur au lycée Montaigne (Paris) et à l'École supérieure des arts appliqués. Il est membre du comité de la rubrique Mouvement réel.

## LES COMMUNES ET LA LAÏCITÉ

Les communes sont, pour le citoyen, le premier niveau de la République et souvent le plus important. C'est là, en particulier, que s'exerce la mise en œuvre du principe de laïcité. Mis à part les communes d'Alsace-Moselle et des TOM, toutes les communes doivent appliquer, dans des situations très concrètes, les dispositions de la loi de séparation de 1905.

PAR MICHEL MIAILLE\*

En pratique, cette situation concerne trois terrains.

### L'application de la laïcité aux biens publics

On sait que l'univers républicain se divise en un espace public et un espace privé : la loi de 1905 a donc vocation à être appliquée dans l'espace public, non dans l'espace privé. Mais ce n'est pas aussi simple : si tout l'espace public (bâtiments municipaux, services publics municipaux) est soumis à la règle de neutralité, une part de l'espace dit privé l'est aussi lorsqu'il s'agit d'une personne morale privée déléguataire d'un service public.

Le domaine public municipal (rues, places, bâtiments) ne peut porter aucun signe religieux. Si l'on doit respecter les calvaires, croix et statues implantés avant 1905, il n'est plus possible d'en construire de nouveaux sauf dans le cimetière communal. Les locaux publics doivent être neutres : ni tableau, ni inscription, ni signe religieux à la Mairie, dans les écoles ou les services publics municipaux. L'église communale est bien municipale depuis 1789 et à ce titre doit être entretenue. Mais la commune ne peut bâtir ou entretenir à ses frais aucun autre lieu de culte. Tout au plus, l'assouplissement du régime des baux emphytéotiques permet de louer sur une longue durée avec un faible

loyer, un terrain municipal pour y construire un lieu de culte, solution choisie pour les mosquées aujourd'hui. Notons cependant qu'une commune peut louer à un culte un local municipal au nom du principe de la liberté de conscience et de réunion, à condition que le prix de location soit réel, ne constituant pas une subvention déguisée, et pour une durée déterminée.

Enfin, si sur le domaine et dans les locaux publics tout citoyen peut librement circuler, habillé selon son choix, et même participer à des processions religieuses – à condition de ne pas troubler l'ordre public – il n'est pas possible d'utiliser le domaine public aérien pour des sonneries de cloches intem-

pestives au mépris du repos des habitants. Le maire est maître de cette partie du domaine public au nom de l'ordre public.

### L'application de la laïcité aux agents publics

Pèse sur les fonctionnaires et les agents publics en général, une obligation de neutralité qui les empêche de manifester par la parole, le comportement ou le vêtement, toute appartenance religieuse – au moins dans l'exercice de leurs fonctions. Cette réserve, très importante pour les enseignants, vaut pour tous les agents publics communaux qui ne peuvent, ès qualités, participer à des manifestations religieuses (une exception cependant pour les fêtes votives au titre de la tradition locale). En revanche, le statut d'agent public et de fonctionnaire assure à ceux-ci une totale liberté d'opinion tant pour le recrutement que pour l'avancement : aucune mention dans leur dossier ne peut concerner leurs croyances.

### Enfin, application de la laïcité aux activités communales

La commune gère pour le compte de ses habitants toutes les questions d'intérêt local. C'est une compétence générale. Mais celle-ci ne peut pas comprendre des activités religieuses qui, depuis 1905, échappent totalement aux structures de la République.

Dès lors, les décisions ne peuvent concerner que les actions obligatoires (état civil, ordre public, santé publique, par exemple) ou les actions décidées par les élus, excluant toute ingérence dans le domaine religieux.

La cantine scolaire, qui n'est pas une compétence obligatoire, doit être

des entrées, protection des artistes), l'interdiction n'étant qu'un recours exceptionnel.

Si enfin, sur le territoire de la commune, des activités scolaires sous couvert de religion, se développaient, c'est au droit commun général d'y répondre. Ainsi, les enfants recevant l'ins-

« La commune est la représentation locale de la République laïque, garantissant la liberté de conscience et de culte. »

ouverte à tous sans discrimination. La composition des menus reste libre mais ne saurait aboutir à l'exclusion de certaines familles. Il en est de même pour les activités de loisir ou périscolaires. Ainsi les activités sportives ne peuvent conduire à aucune discrimination. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité de louer à des associations (qui peuvent être exclusivement féminines) des tranches horaires de la piscine par exemple, en dehors des horaires d'ouverture au public.

En matière d'expression, le maire ne pourrait interdire une conférence, un film, ou une exposition au motif du respect d'une religion. Il doit assurer la liberté de création et d'expression en prenant toute mesure utile (filtrage

truction dans leur famille (ou dans un groupe privé plus large) doivent être contrôlés par une enquête de la mairie compétente, afin de s'assurer de la nature non sectaire de leur instruction.

La commune est donc bien la représentation locale de la République laïque, garantissant la liberté de conscience et de culte, et protégeant la séparation claire entre l'intérêt public et les choix personnels ou collectifs en matière de culte. ■

\***Michel Miaille** est juriste. Il est professeur émérite de droit et de science politique de l'université de Montpellier-1.

## LA LAÏCITÉ AILLEURS QU'EN FRANCE

Une réalité partagée dans tous les États de droit que l'on peut trouver de par le monde.

PAR **VALENTINE ZUBER\***

### L'AVÈNEMENT HISTORIQUE DE LA LAÏCITÉ

La laïcité est une expérience politique qui apparaît dans un contexte occidental lors du long avènement de la modernité, marqué par la construction de l'État-Nation. Elle se caractérise par la mise en pratique politique de la séparation des sphères, lorsque le souverain s'arrogue la primauté politique sur tous les domaines y compris le spirituel. La laïcisation de l'État moderne a franchi un nouveau seuil, lorsque, à la suite des grandes déci-

sions de la Révolution française, l'appartenance politique des citoyens a finalement primé sur leurs autres appartenances, en particulier religieuses. La laïcité s'est ainsi développée de concert avec l'approfondissement de la démocratie et la constitution des sociétés civiles tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

La laïcité d'un État se mesure au respect de plusieurs critères : la neutralité religieuse de l'État, l'indépendance des instances politiques vis-à-vis des institutions et des normes religieuses, la liberté religieuse égale pour tous, l'égalité civile de tous les individus

indépendamment de leur identité religieuse. Prise en ce sens, la laïcité n'est ni une exception française, ni une exception occidentale qui serait uniquement l'apanage des pays d'origine culturelle judéo-chrétienne. Elle est désormais une réalité partagée dans tous les États de droit que l'on peut trouver de par le monde.

### LA DIFFÉRENCE ENTRE LES PROCESSUS DE LAÏCISATION ET LA SÉCULARISATION

L'autonomisation historique progressive d'un point de vue politique, culturel et social entre les Églises, les États ►

► et les sociétés, recouvre deux processus qu'il s'agit de bien distinguer : la laïcisation d'un État est un processus politique qui n'est pas forcément concomitant avec la non moins progressive sécularisation des différentes sociétés.

« La laïcisation d'un État est un processus politique qui n'est pas forcément concomitant avec la non moins progressive sécularisation des différentes sociétés. »

La séparation des domaines de compétence des États et des religions, la dissociation progressive de la citoyenneté et de l'appartenance religieuse relève du processus de laïcisation. La promotion de la liberté religieuse (individuelle ou collective) et l'appel au respect du principe de non-discrimination pour raison religieuse ou philosophique relève en revanche du processus de sécularisation.

Les degrés de laïcisation et de sécularisation d'un pays donné ne sont pas automatiquement corrélés. Il peut exister des États avec une législation laïque très avancée, dont les sociétés restent cependant très profondément religieuses (c'est le cas des États-Unis d'Amérique, ou de la Turquie). De manière inverse, il existe des États dont les sociétés sont extrêmement sécularisées, c'est-à-dire que leur fonctionnement dénote un grand détachement des citoyens et de la société vis-à-vis des préceptes religieux, et dans lesquels perdure une législation assez faiblement laïcisée (c'est par exemple le cas du Danemark ou de la Grèce).

#### LA SÉPARATION, UN MODÈLE PARMIS D'AUTRES

Le modèle séparatiste n'est pas le seul modèle de laïcité possible. Les pays de séparation stricte sont d'ailleurs les moins nombreux sur l'échiquier mondial des relations Églises-État. Le premier État séparatiste, sont d'un point de vue chronologique, les États-Unis d'Amérique qui ont instauré constitutionnellement un mur de séparation entre l'État fédéral et les différents cultes, généralement protestants, représentés dans le pays (1er amendement à la Constitution de 1791 étendu par le 14e amendement à tous les États de l'Union en 1868). La République du Mexique a elle aussi précocement instauré la séparation entre l'Église catholique et l'État fédéral dès la fin des années 1860 soit une cinquantaine d'années avant la loi de

séparation des Églises et de l'État française en 1905. Ces régimes interdisent théoriquement tout financement par l'État de structures religieuses. Mais même dans ce groupe, il existe parfois des relations (y compris financières) entre l'État et certaines communau-

tés religieuses qui relativisent le principe affiché d'une mutuelle méconnaissance entre les Églises et l'État.

#### D'AUTRES FORMES DE LAÏCITÉ

En raison de leurs histoires nationales particulières et des équilibres politico-religieux construits au cours de l'histoire, on peut distinguer plusieurs formes de relations Églises-État qui ne prennent pas la forme séparatiste et donnent une couleur particulière au principe de laïcité. On peut diviser les situations en deux groupes distincts.

Les pays à religions d'État (comme le Danemark, le Royaume-Uni ou la Grèce). Ce modèle, historiquement le plus répandu, est actuellement en déshérence, en particulier au nord de l'Europe (la Suède qui en relevait l'a

de l'Est à leur entrée dans l'Union européenne) prévoient des accords de collaboration et d'entente entre l'État neutre et certaines communautés religieuses, reconnues d'intérêt public (ou traditionnelles). Les communautés religieuses signent ainsi des accords (sous la forme de concordats pour l'Église catholique ou de conventions pour les autres cultes), ou bien sont simplement enregistrées par l'État, comme communautés reconnues (c'est le cas en Russie, en Slovaquie, en Pologne, au Canada, en Italie, en Espagne, mais aujourd'hui à Singapour...). En contrepartie de leur reconnaissance et au besoin de leur subventionnement partiel par l'État, les communautés religieuses s'engagent à une certaine transparence et à la pratique de la démocratie en interne.

#### OU D'ABSENCE DE LAÏCITÉ

Il persiste encore de nombreux pays qui refusent de se conformer au modèle laïque de relations-Églises-États. On les retrouve généralement au sud et dans le monde arabe. Dans la plupart de ces États (sauf la Tunisie issue de la révolution de 2010), la laïcité, même si elle peut être affichée, n'est pas un principe étatique réel dans la mesure où les différentes religions ne sont résolument pas traitées sur un pied d'égalité. Dans certains pays de culture musulmane, l'islam se prévaut généralement de son privilège de religion exclusive de l'État, ou de la majorité des citoyens, et ce, même dans

« En raison de leurs histoires nationales particulières et des équilibres politico-religieux construits au cours de l'histoire, on peut distinguer plusieurs formes de relations Églises-État »

abandonné en 2000, la Grèce l'a beaucoup assoupli sous la pression de l'Union européenne). Lorsqu'il persiste, il est généralement aménagé pour donner les mêmes droits civils et politiques aux citoyens relevant des autres Églises présentes sur le territoire. Par ce souci de pallier par une législation ad hoc une discrimination constitutionnelle, ils obéissent au principe de laïcité.

Le modèle ayant tendance à se généraliser un peu partout en Europe et dans le monde est le modèle collaboratif. Les pays qui l'ont adopté (en particulier presque tous les États d'Europe

ceux se réclamant d'une laïcité autoritaire. Les autres religions ne jouissent que d'un statut de protection qui les maintient dans une situation légale inférieure. Les citoyens, qu'ils soient musulmans ou autres, n'y jouissent enfin pas de la complète liberté religieuse, puisque le droit de changer ou d'abandonner sa religion n'est pas absolument pas garanti. ■

\*Valentine Zuber est historienne. Elle est directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

# Novembre noir

Automne  
Apporte une voix mouillée  
De larmes  
En novembre le soir tombe rapidement  
Et ce qui commençait à avoir vraiment changé  
Du monde de mon enfance  
Se précisa durablement  
Des lointains arrivait un vent terrible  
Il fit crisser le temps s'arrêter une époque  
En débiter une autre  
Et nous voilà  
Visages trempés de sang  
Nos morts crient sur le sol  
Nos civils  
Et un cortège avec eux  
De femmes d'enfants  
Ici ailleurs  
Longue chaîne d'assassinés  
Et avec eux encore  
La joie éteinte  
Des révolutions étranglées à la racine  
même de leurs rêves  
Un vent terrible levé au-dessus des sables gris de l'Irak  
du Mali, de l'Afghanistan, de la Syrie, de la Libye  
Un vent boomerang des bombes que nous lançons  
Un vent écho des guerres que nous faisons  
Un vent qui enfle depuis des décennies  
A commencé de souffler  
Sur un paysage que l'on croyait à jamais  
Paisible  
À l'odeur arrogante de nos oublis  
La mémoire de nos crimes algériens  
De nos panoplies de guerre  
Il nous fait chavirer  
Car aussi très proche  
Intime et presque familial  
À l'odeur de nos abords  
De villes  
Centres commerciaux rues défoncées  
Cieux de plomb  
Cette odeur de ghetto de nos banlieues reléguées  
Celle de la drogue consommée ou vendue  
Au pied de cages d'escalier indignes  
Cette périphérie des sans-espairs où la chasse au faciès  
Vous damne depuis la petite enfance  
À l'odeur de nos enfants mêmes  
Et nous alors?  
Défaits et muselés, si pauvrement rouges,  
Et ignoblement désarmés par  
Le choc de l'État d'urgence et sa guerre  
De mots belliqueux plantés une fois de plus  
Comme des crocs  
Qui ne délieront rien de ces noeuds du réel  
Nous  
Etranglés  
D'un côté comme de l'autre  
Pris entre les tenailles de forces ennemies  
Certes pour nous tous les soirs  
Depuis ce soir-là ont visage de désespoir  
Ces soirs où tous les soirs  
Ont désormais gueule de guerre  
Pauvres de nous  
Qui luttions contre cette arrogance du bon droit à faire la guerre  
Au loin  
À soutenir la mortifère main de fer de régimes abjects  
Qui sentions comme toutes ces guerres lointaines  
Ont odeur de pétrole et d'argent  
Qui vîmes comme l'on démembra

L'Irak le dispersant aux quatre coins  
Comme on tua l'Orient de tous nos espoirs de gauche  
en Grèce  
en Iran  
en Afghanistan  
Qui pleurâmes le corps politique écartelé  
Et avec lui ceux de ces pays déchiquetés mille fois  
Par l'appétit féroce des puissances conjuguées  
Jamais guéries du péché colonial  
Dont nous sommes aussi le peuple  
Oui je vous caresse pauvres morts innocents  
Enfants de cette époque  
Ce soir-là l'on marchait sur des corps  
On marchait sur des membres  
Corps des victimes  
Mêlés aux restes des meurtriers  
Aussi jeunes qu'eux  
Et tous enfants de mères qui  
N'ont plus que leurs yeux pour pleurer  
Cet ignoble gâchis  
Nous pouvons légitimement nous demander  
Où nous conduit ce monde  
Avec ces morts rien ne change  
Le voile du réel ne s'est pas déchiré  
Des soirs glorieux ne sont pas à attendre  
Pauvres de nous  
Femmes et hommes de gauche  
Défaits, muselés  
Pour nous qui sommes devenus invisibles  
Pour nous qui sommes devenus inaudibles  
Mais nous ne sommes pas morts!  
Je sais que ce monde ne peut continuer ainsi  
Je sais que nous ne pouvons mourir tout à fait  
Je sais que nous sommes dans les caves de l'histoire  
Mais que l'histoire a besoin de nous encore  
Je sais qu'après la cendre renaît l'espoir  
Je sais que la tempête nous attend mais que nous ne céderons pas  
Je sais que le fascisme rôde mais que nous ne mourrons pas  
Je sais qu'Octobre eut lieu  
Je sais que le tonnerre des volte-face saura un jour se faire entendre  
Mon peuple, que dis-tu ?  
On ne te laissera pas dériver jusqu'à devenir mauvais  
Comme un chien enragé  
On ne laissera pas faire  
On n'oubliera pas de te rappeler  
Que les Antifascistes aussi  
Eurent leurs terribles heures de migrants indésirables  
Eux qui étaient le meilleur de la conscience politique de l'Allemagne en 1933  
On n'oubliera pas de te rappeler que les Espagnols républicains  
Ceux-là même que nous fîmes mourir de faim  
Dans des camps ouverts spécialement pour eux  
Eussent été nos plus sûrs alliés pour combattre le fascisme  
Et qu'ils le furent  
Dans la Résistance  
Une fois encore  
Il nous faut traverser la nuit  
Traverser la terre  
Parler d'une voix que l'étranglement a rendu exsangue  
D'une voix mutilée qu'on n'entend pas  
Car on a décidé de la mort de cette voix  
Un air acéré nous attend dehors  
Mais il ne faut rien céder de ce qui fait  
Le meilleur de nous-mêmes!

Le 18 novembre 2015,  
**Claire Angelini**, artiste  
et cinéaste indépendante

LA REVUE  
DU PROJET  
DÉCEMBRE 2015

*La France en commun*, texte-invitation à écrire un projet d'émancipation humaine pour le XXI<sup>e</sup> siècle sera débattu et enrichi jusqu'à la convention nationale du projet début 2016. Il est possible d'y contribuer sur un site dédié [contribuer.projet.pcf.fr/](http://contribuer.projet.pcf.fr/)

*La Revue du projet* s'efforcera d'accompagner le processus en rendant compte des initiatives prises autour de ce texte et des contributions qu'il suscite au sein des forces sociales. Pour nous permettre de remplir au mieux cet objectif, faites-nous connaître les débats et réflexions qui émanent du terrain à : [revue@pcf.fr](mailto:revue@pcf.fr)

Ce mois-ci, **Léo Purguette**, membre de l'équipe de *La Revue du projet*, témoigne des échanges suscités par une formation sur le texte à Toulouse, avant que les attentats de Paris ne soient commis. En complément, **Jérémy Bacchi**, responsable de la formation dans la fédération des Bouches-du-Rhône livre son opinion sur les raisons et la façon de poursuivre le travail sur *La France en commun* après les tragédies de Paris.

## Débat à Toulouse sur *La France en commun*

PAR LÉO PURGUETTE

L' université d'automne du PCF de Haute-Garonne consacrait cette année un atelier à *La France en commun*. Objectif : comprendre la structure du texte et sa visée en feuilletant ensemble la brochure rouge désormais à disposition dans toutes les fédérations. Après une heure de présentation, le débat s'engage. Jean-Paul, estime d'emblée que le PCF doit rendre plus audibles ses prises de positions déjà présentes dans le texte en faveur des droits des étrangers et de la régularisation des sans-papiers qu'il préfère qualifier de « privés de papiers en France ». « Au moment où Valls enterre le droit de vote des étrangers », il y a urgence selon lui à faire valoir d'autres points de vue. Monique suggère, quant à elle, de mieux lier santé et environnement en bâtissant une politique de santé publique du XXI<sup>e</sup> siècle fondée notamment sur la pré-

vention en intégrant notamment la question de l'équilibre alimentaire. Elle juge en revanche regrettable l'utilisation par le texte de la notion de « dépendance » et lui préfère « la perte d'autonomie ». À ses côtés Martine acquiesce, apprécie la prise en compte de l'agriculture pay-

du désarmement. « La dissuasion nucléaire ne se justifie plus, face à Daech, je ne vois pas comment ça marche... », insiste-t-elle. Élodie, étudiante communiste, avance l'idée d'un salaire étudiant et évoque les travaux de Bernard Friot sur le sujet. Elle verrait, en ce sens, plus

« Le rôle des communistes est de transformer la majorité objective qui a intérêt au changement en une majorité consciente et agissante »

sanne dans le projet communiste mais s'interroge sur l'expression « 100 % bio et circuits courts » qu'elle juge floue. Younès se félicite de l'existence du texte, appelle à le faire connaître et au-delà à s'approprier « la pensée de Marx en mouvement ».

Christine pour sa part, regrette la place des questions internationales qu'elle juge insuffisante notamment à propos

« la revalorisation générale des bourses d'études » dans la partie « mesures d'urgence » et met en garde contre les effets de seuil notamment à propos du remboursement « à 100 % des soins pour les jeunes de moins de 25 ans et les étudiants de moins de 30 ans » proposé dans *La France en commun*.

Juste à côté d'elle, Théo, un autre jeune communiste, critique le service civique

qui masque selon lui des réalités de travail « pires que celles combattues dans le CPE ». Il s'interroge sur le service militaire, la conscription dont « le parti ne dit rien ». Dominique, quant à elle, s'inquiète de l'insuffisante présence dans le texte « des mesures permettant de dégager des ressources nouvelles pour financer les chantiers que nous voulons mettre en œuvre ». Pour elle, la « refonte de la fiscalité » est une expression trop générale. Par ailleurs, elle souhaite que le texte lance « un véritable appel aux citoyens car notre projet rencontrera une résistance féroce en face ».

« Insister sur la centralité du travail dans la construction de l'être humain »

Selon Jean-Claude, il est nécessaire d'inclure à la réflexion sur le projet communiste du XXI<sup>e</sup> siècle, la question des retraités et de la vie après le travail qui s'allonge mais pas toujours en bonne santé. Mélanie aimerait « un chiffrage des mesures » mises en débat pour plus de crédibilité et juge la proposition d'encadrer les salaires dans une même entreprise dans une échelle de 1 à 20 déjà très généreuse pour les patrons. Amandine fait référence à un atelier ayant eu lieu le matin sur l'euro car elle juge que son existence dans sa forme actuelle est un obstacle à la réalisation du projet communiste. Jean-Marc souligne le ton résolument positif du texte *La France en commun* mais appelle à réfléchir à la façon dont il peut être perçu. « Il ne faut pas que ça tourne à l'incantation, parfois on donne l'impression qu'une majorité est d'accord avec nous dès maintenant ». Dans le débat on lui répondra que le rôle des communistes est de transformer la majorité objective qui a intérêt au changement en une majorité consciente et agissante. Pour finir, Nadine, appelle à ne pas confondre emploi et travail pour insister sur « la centralité du travail dans la construction de l'être humain » qu'elle veut voir réaffirmer dans le projet communiste de nouvelle génération. Pressés par la nécessité de passer à l'atelier suivant, les participants ont promis de prolonger le débat dans leurs sections et de l'ouvrir au-delà. ■

## CINQ QUESTIONS À JÉRÉMY BACCHI\*

# L'ACTUALITÉ DU TEXTE

**Faut-il poursuivre le travail sur *La France en commun* comme il était engagé avant que ne surviennent les attentats de Paris ?**

Avant toute chose, je salue l'attitude du parti après ces tragédies et le respect de la période de deuil. Face aux préjugés, à l'émotion, l'existence du projet communiste *La France en commun* a d'autant plus d'importance. Peu d'organisations apportent aujourd'hui des réponses claires aux aspirations populaires, et dessinent comme les communistes avec ce texte, la société qu'elles défendent. La nôtre est plus juste, égalitaire et fraternelle. Je la crois en phase avec l'aspiration à vivre en paix dans un monde plus fraternel qui s'est exprimée massivement après les attentats. Le fanatisme se nourrit d'une non-réponse aux besoins sociaux de la part du politique. En proposant un projet qui réponde à ces attentes nous créons les conditions d'enrayer les mécanismes « d'extrémisation » qu'ils soient religieux ou politiques.

**Les événements n'interrogent-ils pas l'actualité du texte ?**

Le texte posait un cadre avant les attentats mais insistait sur certains nombres de mesures à mettre en œuvre tout de suite. Pour moi son actualité est renforcée. Ce que nous mettions en évidence : l'exclusion d'une grande partie de la population de l'accès à l'emploi, à la santé, a montré qu'il pouvait provoquer des replis communautaires propices au fanatisme. Au contraire, nous proposons de bâtir des solidarités nouvelles et de construire une société qui protège les personnes contre ces dérives.

**N'est-il pas compliqué de mener ce travail de pair avec la campagne électorale, parfois dans des rassemblements très larges comme en PACA ?**

Oui, Les élections ayant été maintenues, nous menons bataille plus que jamais sur des contenus de justice, de paix, de transformation sociale. Affirmer ses propres valeurs au sein du rassemblement est nécessaire. Le rassemblement doit permettre de valoriser les apports de ses différentes composantes. C'est aussi de cette manière que nous arriverons à nous faire entendre de manière bien plus large. Le fait d'avoir un contenu fort, un cap avec *La France en commun* est de mon point de vue, un atout au service du rassemblement.

**Quelles initiatives de formation sur le texte ont été prises dans ton département ?**

Nous avons décidé d'une soirée d'études au niveau fédéral courant janvier. Plusieurs sections l'ont déjà étudié, le collectif formation étant disponible pour aider, nourrir, enrichir les initiatives en partant de réalités locales. Dans notre département où un certain nombre d'événements sociaux marquant se sont déroulés nous avons des choses à apporter. Je pense à Fralib devenu Scop TI dans un véritable souci de réappropriation de l'outil de production par les ouvriers, mais aussi aux luttes dans le secteur pétrochimique ou dans celui des transports avec la SNCM. En parlant de ces luttes, il est possible d'enrichir la réflexion nationale, de lui donner corps.

**Ouvrez-vous les débats sur *La France en commun* au-delà des adhérents du PCF ?**

La première étape c'est la formation en interne. Il est nécessaire que les communistes s'approprient ce document, le comprennent, en discutent, l'enrichissent... La seconde étape consiste pour moi à le porter à l'extérieur, pour l'enrichir encore au contact des acteurs sociaux. On ne fait pas un projet pour nous-mêmes, nous faisons un projet de société, un projet pour la société, il faut en discuter avec elle.

# Une solution politique en Syrie

Au lendemain des événements tragiques du 13 novembre, **Lydia Samarbakhsh**, membre de l'exécutif national, responsable du secteur International, montre en quoi le terme « guerre » est inadapté pour analyser la situation actuelle. Si l'aspect militaire est une dimension importante de la réponse celle-ci doit être guidée par des objectifs politiques et confortée par une action diplomatique.

**François Hollande a utilisé le mot de « guerre » à de nombreuses reprises depuis les attentats du 13 novembre. Qu'est-ce que cela implique ? Est-ce un cadre conceptuel encore d'actualité pour comprendre ces événements tragiques ?**

L'utilisation du mot « guerre » dans les discours du président de la République et du premier ministre est antérieure aux attentats du 13 novembre. Cette expression était déjà présente dans les déclarations consécutives aux attentats du mois de janvier. Elle s'est progressivement imposée dans les discours du gouvernement en même temps que progressait l'idée d'un engagement militaire français en Irak, puis en Syrie – à l'origine, en septembre 2013 contre le pouvoir syrien et en vertu de la « responsabilité de protéger le peuple » syrien. Cette sémantique n'est pas anodine, elle comporte implicitement une explication du monde et de son chaos. Nous sommes confrontés à ce qui est, dans leur vision, la grande bataille du siècle, celle de la « guerre internationale contre le terrorisme », poursuivie depuis trente ans, or ce que nous vivons en révèle douloureusement l'échec patent. Une guerre oppose classiquement deux armées même si ce sont les populations civiles qui en paient le prix le plus lourd, et le 13 novembre, ce ne sont pas des

cibles militaires ou des symboles ou représentants de l'État qui ont été visés. Les terroristes ont frappé aveuglément la population, en cherchant à faire le plus de victimes possible. Leurs méthodes résultent assurément de leur apprentissage sur le front en Syrie, il y a bien une étape franchie dans leur mode opératoire. Mais utiliser le terme de « guerre » pour qualifier ce qui s'est passé à Paris et à Saint-Denis, c'est accepter de se placer sur le terrain politique et idéologique de l'État Islamique. C'est considérer que la réponse soit une réponse pour l'essentiel militaire.

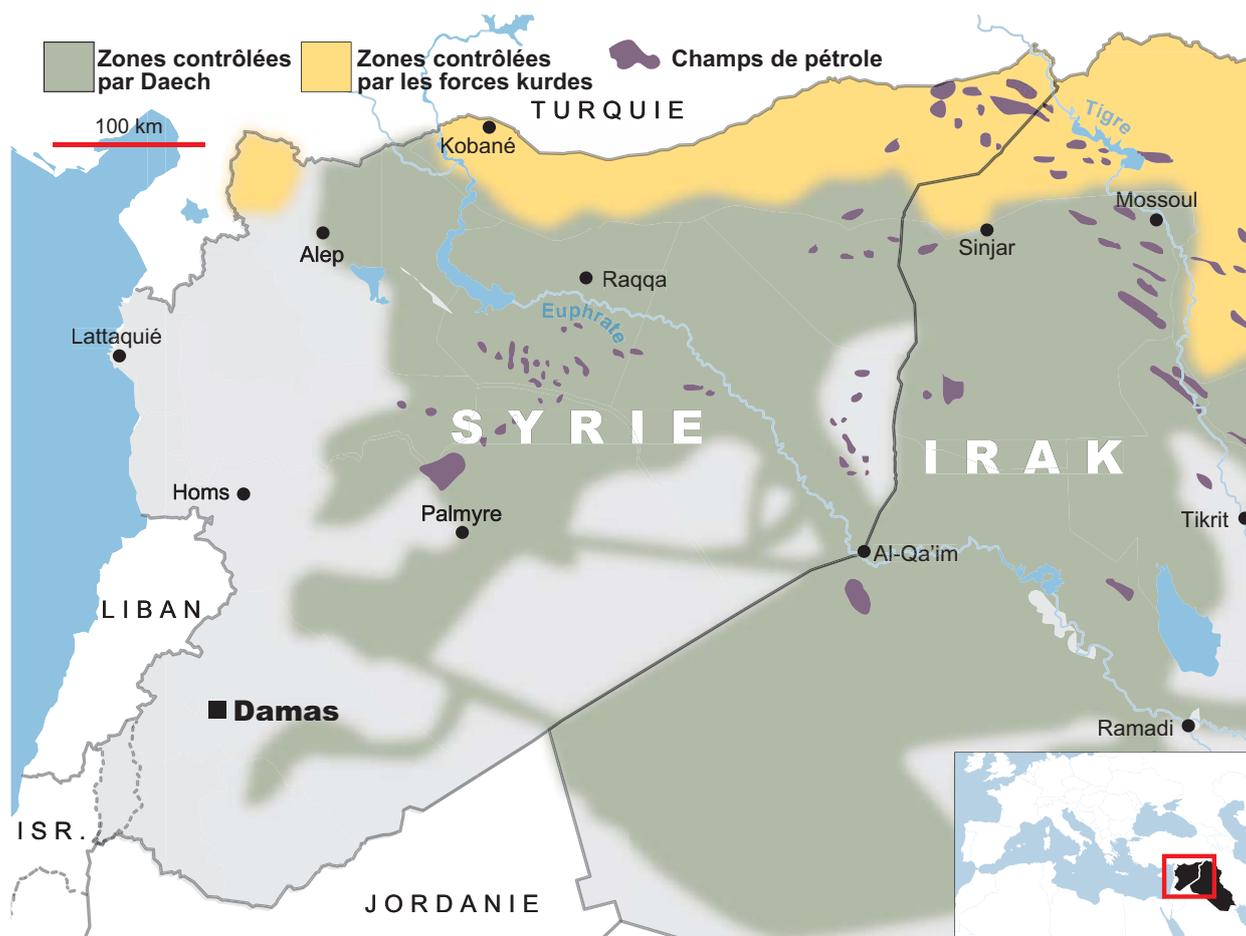
De notre point de vue, les réponses doivent être de court, moyen et long terme en intégrant plusieurs dimensions. L'aspect militaire est une dimension importante mais la réponse doit être guidée par des objectifs politiques et confortée par une action diplomatique. C'est essentiel à nos yeux, même s'il faut reconnaître que notre société et le monde en général sont confrontés à une nouvelle forme de conflictualité qui coexiste avec la guerre.

Il faut donc essayer de faire évoluer nos schémas de pensée, nos catégories conceptuelles et la façon dont on répond à ces problèmes. Cela implique d'aller jusqu'à repenser la conception même de notre politique extérieure pour en faire une politique de paix et de solidarité.

**Dans quel cadre doit avoir lieu l'intervention militaire française et quelle autre solution peut-on imaginer pour la Syrie ?**

Avant tout, il faut prendre en compte la mobilisation internationale des 17 pays et de l'Union européenne, actuellement en cours, sous la supervision de l'ONU, dans le cadre du Groupe de soutien international à la Syrie (GISS) qui s'est réuni à Vienne les 30 octobre et 14 novembre. Ceux-ci doivent trouver un accord politique multilatéral pour stopper la guerre en Syrie et travailler à une transition politique. Ces puissances et pays ont décidé de mettre de côté leurs plus fortes divergences sur l'orientation politique de l'avenir de la Syrie et de mettre un terme à leur dispersion sur le plan militaire pour s'allier dans l'affrontement contre un adversaire commun : Daesh, ainsi que le Front-Al-Nosra et les autres groupes djihadistes qui lui sont alliés. Cela signifie que toutes les parties prenantes actent enfin le fait qu'il n'y aura pas de vainqueurs dans la guerre entre Bachar al-Assad et l'opposition. C'est d'ailleurs l'avis émis par l'ONU et de nombreux des experts indépendants depuis des années. Mais pour que cette trêve soit possible, il faut d'abord débarrasser le pays de Daesh.

Ce processus qui rend possible la fin de la guerre en Syrie est le fait d'un rapprochement entre Américains et Russes.



Pendant l'été 2015, c'est la diplomatie russe qui a multiplié les rencontres avec l'ensemble des puissances impliquées, avec les Saoudiens, les Turcs et avec l'ensemble de l'opposition syrienne, et les États-Unis, tout en maintenant son dialogue avec le pouvoir syrien. Et puis le nouvel émissaire de l'ONU a

et s'étendre encore. Aujourd'hui, les discussions entre ces différents pays portent sur la reconnaissance ou l'identification des forces de l'opposition syrienne à inviter autour de la table des négociations. Ainsi que sur l'identification des groupes djihadistes qui doivent être la cible de l'effort militaire.

dements. C'est une mesure forte pour impressionner Daesh mais la vraie action militaire doit être menée avec une nouvelle donne, celle que représentent les discussions du GISS. Il ne faut pas chercher à remplacer un système d'alliances par un autre mais à développer une mobilisation internationale inclusive, donc multilatérale, sous égide de l'ONU.

« La mobilisation militaire internationale, impérativement multilatérale et sous le mandat de l'ONU, doit appuyer les forces démocratiques et progressistes en guerre et ne pas orchestrer une intervention extérieure au sol. »

réussi à remettre les Nations unies au centre du « jeu » et à réunir les parties le 30 octobre sur la base des accords de Genève l'qu'aucun des signataires n'avait cherché à mettre en œuvre ; à commencer par les Américains et les Français. L'intégrité et l'unité du territoire syrien constituent le premier point d'accord entre ces 17 pays, c'est primordial. Car si chacun continue de défendre ses intérêts particuliers sans voir qu'il y a un enjeu commun, l'État islamique peut réussir à profiter d'un démembrement de la Syrie

La France doit s'inscrire dans ce processus politique tout en tenant la dimension militaire. Il y a des forces syriennes, et en particulier les Kurdes de Kobané, qui sont les forces principales au combat contre Daesh. La mobilisation militaire internationale, impérativement multilatérale et sous le mandat de l'ONU, doit appuyer les forces démocratiques et progressistes en guerre et ne pas orchestrer une intervention extérieure au sol.

Depuis le 13, le gouvernement français a ordonné l'intensification des bombar-

#### La diplomatie française n'a-t-elle pas réorienté sa ligne ?

La France et la diplomatie française courent après les Américains. Après les réunions du 30 octobre et du 14 novembre, les réactions du ministère des Affaires étrangères, les déclarations du ministre ont été très étonnantes. Étrangement, elles cherchaient à minorer les avancées en matière de coordination et d'ententes politiques. Alors que tout le monde pouvait constater qu'il s'était passé quelque chose d'important. Le secrétaire d'État américain a déclaré en substance que la position des États-Unis vis-à-vis du pouvoir syrien n'avait pas changé mais ils considéraient que c'était une question secondaire et qu'elle sera traitée en son temps. Cela signifie que s'est imposée l'idée que le conflit syrien ne trouvera pas de solution militaire mais politique : et c'est ce qui aurait dû être le cœur de l'action diplomatique et politique de la France depuis 2012, plutôt ►

► que de vouloir d'abord intervenir militairement (septembre 2013) ou à défaut armer une partie des djihadistes labellisés « opposition modérée » (octobre 2013), et signer de lourds contrats d'armements avec les pétromonarchies soutenant les groupes djihadistes ou Daesh (le ministre de la Défense nationale a effectué une dizaine de voyages officiels dans ces pays en trois ans pour boucler ces contrats).

Si le gouvernement français a minoré au début du mois dernier les réunions de Vienne, François Hollande a annoncé récemment qu'il rencontrerait Obama et Poutine. Il faut se féliciter de cette volonté de convergence.

Les autorités françaises doivent aussi reconsidérer toute une politique menée depuis 30 ans dans cette région par notre pays et ses « alliés », à commencer par les États-Unis.

Notre boussole devrait être en permanence l'intérêt des peuples de la région, à commencer par leur sécurité collective et leur développement économique. L'effondrement de l'État et la misère sociale des gens sont aux racines du développement de l'État islamique. Il y

a une nécessité que la diplomatie intègre cette dimension. Les enjeux économiques et sociaux sont au cœur des débats et des solutions à mettre en œuvre. La France devrait se poser en permanence la question de la capacité pour ces peuples de contrôler leurs ressources, leur richesse et de leur capa-

rités autoritaires et des théocraties présents dans la région : ils parlent démocratie, droits des peuples, souveraineté populaire, égalité entre homme et femme. Ils placent le développement social et écologique au cœur de leur projet. Ils essayent de mettre en œuvre des moyens d'appropriation collectifs des

« Notre boussole devrait être en permanence l'intérêt des peuples de la région, à commencer par leur sécurité collective et leur développement économique. »

cité à décider des choix de société qui sont les leurs. Pour le moment, on est très loin de cette perspective.

Toutefois, les Kurdes du Parti de l'union démocratique (PYD), ceux qui ont repris Kobané, représentent un espoir. Pourquoi sont-ils l'objet de l'acharnement de Daesh ? Parce qu'ils défendent un projet de société tout à fait différent des

ressources et des richesses. Ils représentent une alternative de progrès.

Au lieu de reconnaître une partie de l'opposition syrienne au détriment des forces démocratiques et de progrès, de fermer les yeux sur le fait que les fondamentalistes étaient en train de prendre le pas sur les démocrates, la France aurait dû se préoccuper, la première préoccupa-

## PUBLICATION DES SECTEURS

# SENSIBILISER AUX ARCHIVES

**Un stage national du PCF de sensibilisation aux archives s'est tenu à la mi-novembre à Paris, au siège de la direction nationale. Malheureusement écourté par les événements dramatiques du 13 novembre, il a rassemblé près de 25 participants.**

L'objectif de ce stage était de sensibiliser les camarades des fédérations et des sections à la question des archives. Depuis que le PCF a ouvert ses archives en 1993, nous avons élaboré une politique d'archives ambitieuse. Aujourd'hui, notre fonds reconnu patrimoine national par l'État est le fonds d'archives partisan le plus consulté et le plus accessible.

Pour des raisons bien compréhensibles, l'ouverture d'abord consisté à rassembler dans un même lieu les archives dont nous connaissions l'existence et qui relevaient de la direction nationale : Archives du comité central, archives de la Bibliothèque marxiste de Paris. C'était le plus simple et ce qui allait permettre aux chercheurs et à tous ceux qui voulaient les consulter de pouvoir travailler immédiatement.

Ces archives ont ensuite été déposées aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis à Bobigny, elles ont été rejointes dans la foulée par des fonds personnels, essentiellement d'anciens dirigeants nationaux. Ces derniers pouvaient avoir conservé des archives personnelles évidemment mais aussi des archives qui retranscrivent leur activité nationale. On comprend l'importance

de montrer à voir le PCF comme une force nationale. Mais cela a un inconvénient, celui de limiter le communisme en France à son activité nationale. Sans négliger les archives de niveau national voire international, nous avons donc besoin d'aller au plus près de ce que fut le communisme « d'en bas ». Il faut conserver et rendre accessibles les archives des sections et des fédérations ainsi que celles des militants. Même au niveau des fédérations, nous en sommes loin (voir carte). Nos locaux recèlent pourtant des richesses patrimoniales extraordinaires : tracts, comptes rendus de réunions, affiches locales... De nombreux militants conservent des trésors.

Le stage était donc conçu pour répondre à cet objectif. Après une présentation générale de l'histoire des archives du PCF, nous avons été accueillis par les Archives départementales qui conservent donc notre fonds national. Ensuite, les stagiaires ont été initiés au traitement d'un vrac comme l'on peut trouver partout, au détour d'une cave, d'un grenier... Nous avons aussi insisté sur la possibilité de déposer les archives des fédérations et des sections dans le réseau des archives publiques en pré-

tion de François Hollande aurait dû être d'apporter un soutien politique, une aide humanitaire, et un appui militaire aux Kurdes de Kobané au moment où la ville et le Rojava ont été attaqués à l'été 2014, sans pour autant engager notre pays dans une action militaire directement sur le terrain. D'ailleurs, les Kurdes de Kobané ne le demandent pas.

### Quel est le rapport de forces sur le terrain ? Où en sont les Kurdes et l'État islamique ?

Le président turc, au prétexte de bombarder Daesh, a en fait cherché à affaiblir les seules forces capables de résister véritablement à l'État islamique, les Kurdes du PYD et, notamment pour cela, a bombardé les bases dans le Kurdistan irakien du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, Kurdes de Turquie) qui étaient les seuls à leur avoir apporté un renfort. La branche armée du PYD, les Unités de protection du peuple (YPG), a pourtant marqué la première victoire militaire contre Daesh en février 2015. Ils ont fait jonction en octobre avec des bataillons « arabes » pour former les Forces démocratiques syriennes. Ce

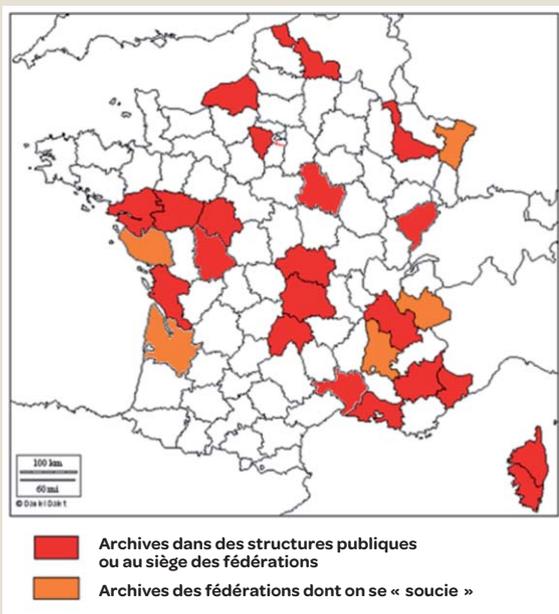
sont ces forces qu'il faut soutenir matériellement, d'autant que la Turquie – qui participe aux rencontres de Vienne – a mis en place un embargo. La mobilisation internationale inclusive qui est en cours d'élaboration doit pousser la

sera déterminant sur le plan militaire, ce sera la capacité de jonction des forces armées syriennes opposées à Daesh. Daesh vaincu sur le plan militaire, il faudra immédiatement que l'action politique prenne le pas et que se mette en

« Les Kurdes du Parti de l'union démocratique (PYD), ceux qui ont repris Kobané, représentent un espoir. Ils parlent démocratie, droits des peuples, souveraineté populaire, égalité entre homme et femme. »

Turquie à mettre fin à son double jeu. Le gouvernement d'extrême droite islamo-conservateur de Turquie a considéré la résistance des Kurdes de Syrie comme une menace politique pour son propre projet national de cette région. Il a de fait renforcé l'État islamique sur le terrain militaire. Les frappes aériennes russes ont dans un premier temps mis l'État islamique en difficulté mais ce qui

œuvre le processus de transition politique et de reconstruction du pays. Au plan régional, l'expérience de Vienne peut ouvrir la perspective d'un cadre régional de sécurité collective. Les peuples du Proche et du Moyen-Orient doivent pouvoir reprendre le contrôle de leur destinée et travailler un projet régional de développement qui, seul, ouvrira le chemin de la paix dans cette région. ■



sentant la manière de négocier les conventions de dépôt, de dépôt car il est important de conserver la propriété. Comme le stage n'est pas allé jusqu'à son terme, nous avons pris plusieurs décisions qui compléteront cette première session. D'abord élargir le réseau des communistes qui s'occupent des archives à tous les participants au stage afin de partager les expériences, cela devrait déboucher sur la réalisation d'un bulletin. Nous allons

ensuite mettre à disposition des communistes de la documentation méthodologique sous diverses formes (textes, vidéo, etc.) pour que chaque camarade puisse se saisir de cette question. Une deuxième session du stage aura lieu, elle renforcera les aspects pratiques et méthodologiques du traitement archivistique et abordera des thèmes que nous n'avons pas eu le temps de développer : la réalisation d'une exposition, les particularités des archives audiovisuelles, une introduction à la gestion des archives électroniques ainsi que deux interventions sur l'enjeu historique et politique des archives. En effet, le PCF qui met à disposition ses archives continue de s'en servir dans la bataille politique et dans la reconstruction de notre identité. S'il faut rester modeste sur le rôle des archives pour contribuer à la reconstruction du projet du PCF, il n'en reste pas moins que faire une histoire sérieuse reposant notamment sur des archives est un atout pour se projeter dans l'avenir. ■

**Frédéric Genevée**, membre du Comité exécutif national du PCF, responsable des Archives  
**Isabelle Lassignardie**, archiviste au Conseil national du PCF

# Les Français et l'argent : un regard paradoxal

Il y a bien des manières de parler d'argent, celle des économistes, des statisticiens, des sociologues, des financiers, des politiques, des romanciers. Ici, à partir d'une enquête d'opinion, on va s'intéresser à l'imaginaire des Français sur cette question de la richesse. Où l'on verra que la crise pèse sur les consciences et que le regard de nos contemporains sur l'argent n'est pas sans contradiction.

PAR **GÉRARD STREIFF**

L'été dernier, l'Institut de sondage Odoxa conduisait une recherche, notamment pour le quotidien *Les Échos*, sur « le rapport des Français à l'argent et aux riches ». Il était d'abord demandé aux sondés ce que signifiait, à leurs yeux, « être riche ». À l'heure des méga-riches, de l'explosion phénoménale des inégalités, des patrons qui empochent des millions d'euros et des gestionnaires de fonds de pension qui brassent des milliers de milliards, les Français, eux, ne semblent pas placer très haut la barre de la richesse. « Pour les Français, on est riche à partir du moment où l'on dispose d'un revenu supérieur à 5 000 euros par mois ou que l'on dispose d'un patrimoine immobilier et financier supérieur à 500 000 euros » note Gaël Sliman, président d'Odoxa. Pour la moitié des Français, en effet, on est riche à 5 000 euros ; un quart seulement des personnes interrogées situe la barre au-delà de 10 000 euros par mois ; et un Français sur cinq (21 %) pense même qu'on est riches avec 3 000 euros par mois ou même moins.

Premier enseignement : tout se passe comme si les sondés ne mesureraient pas vraiment (ou mesureraient moins) l'ampleur des inégalités ni le niveau actuel des richesses en France. Comme si l'on n'appréciait pas l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre revenus du travail et revenus du capital. On note même qu'avec la crise, « la richesse per-

çue (ou la perception de la richesse) a très nettement baissé depuis ces dernières années ». Autrement dit, avec la crise, le seuil à partir duquel les Français situent la richesse a baissé de 20 %. En 2011, pour les sondés, on était riche à partir d'un revenu de 6 000 euros par mois ; ce seuil est tombé à 5 000 euros quatre ans plus tard. C'est d'autant plus frappant qu'entre 2006 et 2011, le niveau de la richesse perçue avait été en hausse constante. Cette « régression » semble

que lui bien davantage que le vrai privilégié vivant en quelque sorte sur une autre planète que lui ».

Autre grand enseignement de l'enquête, « les Français, contrairement à ce qu'ils pensaient il y a une douzaine d'années, sont convaincus que leur situation personnelle est moins bonne que celle de leurs parents », toutes choses qui nourrissent le sentiment, assez récent finalement, de déclassement, de déclin, de défiance en l'ave-

« Le riche pour le Français, c'est son voisin plus aisé que lui bien davantage que le vrai privilégié vivant en quelque sorte sur une autre planète que lui. »

contemporaine de l'ère Hollande. Dit autrement, on est plus « sensible » aux riches sous Sarkozy que sous Hollande. On observe ensuite que la richesse perçue est directement corrélée au revenu de la personne interrogée. « En caricaturant à peine, on peut considérer que pour les Français, le riche est en fait celui qui gagne en gros deux à trois fois plus que lui », ajoute Gaël Sliman. Ainsi toutes les personnes gagnant autour de 1 500 euros par mois situent le riche à 4 500 euros ; ceux qui reçoivent moins de 3 500 euros pensent que le riche gagne 5 000 euros ; celui qui gagne 5 000 euros considère qu'on est riche à 8 000 euros par mois ; etc. « Le riche pour le Français, c'est son voisin plus aisé

nir. En 2002, 55 % des sondés étaient persuadés vivre mieux que leurs parents ; la tendance s'est inversée.

## LE RICHE EST MAL PERÇU

L'étude montre ensuite le regard paradoxal des Français sur la richesse : « 8 sondés sur 10 pensent qu'être riche est mal perçu... mais les trois-quarts de nos concitoyens estiment pourtant que c'est une bonne chose de vouloir être riche ». La haine du riche est de l'ordre du fait établi. Mais un double chiffre montre bien le paradoxe français : 72 % des sondés estiment que c'est bien de vouloir être riche mais 74 % ne se fixent pas comme objectif de vie de gagner de l'argent et de devenir riche. L'enquête parle

même d'un net recul, ces dernières années, du désir de faire fortune. « On enregistre aussi une plus grande difficulté des Français, depuis trois ans, à parler d'argent » estime le sondeur. Majoritairement les sondés jugent qu'il n'est pas facile de parler du montant de son salaire, de son épargne ou de ses placements financiers. L'enquête, qui pense identifier « les classes moyennes » comme la catégorie de Français disposant de revenus moyens supérieurs, compris entre 2 500 et 3 500 euros (?), constate que ce sont ces « classes moyennes » qui parlent le plus librement d'argent ; ceux qui disposeraient de revenus inférieurs ou de revenus supérieurs auraient plus de mal à le faire.

« L'enfoncement dans la crise non seulement n'élève pas la conscience des inégalités mais tendrait plutôt à en rabattre. »



Dernier paradoxe français mentionné par ce travail : « Les trois quarts des Français (75 %) pensent que le niveau des impôts est un facteur de départ à l'étranger... mais les deux-tiers sont opposés à la suppression de l'ISF ».

Ce refus de la suppression de l'ISF demeure « remarquablement constant » depuis des années. On retiendra que la proposition de supprimer ou pas l'ISF dépend des revenus du sondé mais elle est aussi très politique : à gauche, les sondés sont 79 % à s'y opposer alors que la droite est pour la suppression à 55 %. Devenez milliardaires disait Macron au journal *Les Échos* en janvier 2015 : son idéal de vie n'est pas vraiment celui de la majorité des Français.

Évidemment, il s'agit ici d'un sondage. On connaît les limites du genre. L'enquête elle-même n'est pas neutre, la façon de formuler les questions n'est pas anodine, etc. N'empêche. On retiendra que l'enfoncement dans la crise non seulement n'élève pas la conscience des inégalités par exemple mais tendrait plutôt à en rabattre.

On soulignera aussi cette concordance, dans le temps, entre baisse du niveau de conscience et présence d'une présidence socialiste. Qui nourrit l'autre ?

Ce pouvoir-là désarme ? Ou la régression des consciences diminue-t-elle l'envie de changement ? Vieille question de l'œuf et de la poule. ■

## 36 000 MILLIARDS DE DOLLARS

« Même s'ils sont de plus en plus souvent contraints de revoir à la baisse les promesses faites aux futurs retraités, les fonds de pension continuent d'accumuler des sommes colossales. Les encours des 300 plus grands d'entre eux ont atteint le montant record de 15 400 milliards de dollars, après avoir encore progressé de 3,4 % en 2014 (et +6 % en 2013) selon une étude de Towers Watson, réalisée avec *Pension & Investments*, un journal américain spécialisé. « Pour l'essentiel, cette hausse s'explique par les gains réalisés sur les marchés financiers » relève Pierre Wendling, consultant senior chez Towers Watson. Et ce n'est qu'une partie émergée de l'iceberg. Ces géants mondiaux ne représentent que 43 % de l'ensemble des capitaux gérés par les fonds de pension dans le monde, qui ont atteint 36 000 milliards de dollars. Les Américains sont de loin les plus puissants. Les États-Unis rassemblent 128 des 300 premiers fonds de retraite de la planète et 37,6 % de leurs capitaux. Mais l'Europe n'est pas en reste avec 28,5 % des encours. La croissance des encours a été de 7,6 % par an entre 2009 et fin 2014 contre 7,1 % en Europe ».

Anne Bodescot, *Le Figaro Economie*, 8 septembre 2015

# Sans égalité, pas de ville durable

L'expression d'un écoféminisme critique est indispensable dans les discussions actuelles sur les enjeux environnementaux et afin d'éviter que les nouvelles pratiques de la ville durable ne soient que les nouveaux habits de la domination masculine.

PAR YVES RAIBAUD\*

**A**u moment où se met en place un consensus sur la ville durable, on est pris d'un doute. Cette ville verte, postcarbone, sans voiture, cette ville où l'on peut flâner, faire des rencontres, se déplacer à pied ou à vélo, faire du sport, est-ce que tout le monde pourra en profiter ? La question, qui reste généralement sans réponse, suscite des propos hostiles, culpabilisateurs, voire anxigènes. Comment peut-on critiquer la ville durable alors que le monde est menacé par une catastrophe climatique ? Quid de l'épuisement des énergies fossiles ? De la pollution aux microparticules, qui tue prématurément des milliers de personnes chaque année ? Comment cautionner l'enfer des embouteillages, le remplacement des espaces verts par des parkings ? Le manque d'activité physique des automobilistes, comparé à la belle santé des piétons et des cyclistes ? À peine remis de cette avalanche d'arguments (et d'autres encore), on nous propose les solutions : la ville intelligente (le contraire de la ville stupide), hyper-connectée, la *smart city* [ville intelligente] dans laquelle on trouve tous les plaisirs, ainsi que les solutions pour s'y rendre d'un clic de souris ou en effleurant du doigt les dernières applis (vélib, autolib, blablacar, uber) lorsqu'il y a un déficit de transports en commun. Et pour le logement, des écoquartiers tellement blindés et *high-tech* qu'il faut aller les chercher à l'autre bout de la ville, à moins d'être suffisamment riche pour habiter Paris centre, Lyon centre ou Lille centre. Mais dans ce cas pourquoi faire des travaux d'isolation pour si peu d'argent gagné ? La ville durable... on flaire l'arnaque, mais comment le prouver ?

## PRÉCIEUSES ÉTUDES DE GENRE...

Des travaux réalisés sur une métropole urbaine de 800 000 habitants (Bordeaux, mais ce pourrait être n'importe quelle autre) répondent en partie à ces questions. Certains pensent que le genre est une variable secondaire, que le rapport social de sexe viendrait après les inégalités de classe, d'origine ou d'âge. Nous pensons que les études de genre, en faisant apparaître la domination masculine dans l'espace et les violences sociales qui en découle pour tous, dévoilent également d'autres rapports sociaux inscrits dans une ville faite « par et pour les hommes » et dont le leadership revient aux hommes hétérosexuels blancs des classes supérieures. Ainsi l'analyse d'une enquête montre que les femmes, de tous âges, sont défavorisées par les « bonnes pratiques » de mobilité dans la ville durable, et notamment l'abandon de la voiture (Bernard-Hohm et Raibaud, Les espaces publics bordelais à l'épreuve du genre in *Revue Métropolitiques* 2012). Les raisons en sont aussi bien la nature des tâches qui leur sont très majoritairement dévolues comme les courses, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées, que leur sentiment d'insécurité dans l'espace

public (crainte de l'agression dans certains quartiers ou bien la nuit). D'autres études réalisées en 2013 et 2014 montrent aussi que les femmes sont toujours moins nombreuses à vélo, en particulier la nuit, lorsqu'il pleut et l'abandonnent généralement à la naissance d'un deuxième enfant. Les piétonnes regrettent qu'on éteigne de bonne heure les éclairages de rue pour faire des économies tandis qu'on éclaire et arrose abondamment des stades, considérés comme nécessaires à l'attractivité des métropoles et fréquentés uniquement par des hommes. Le harcèlement dans la rue et les transports en commun apparaît si peu anecdotique et tellement systématique (100 % des femmes en auraient été victimes, selon le rapport 2015 du HCEFH) qu'on s'étonne du tabou qui entoure ce sujet, pourtant central dans la mise en place des mobilités alternatives. Dans ces conditions, la voiture, plus qu'un outil de mobilité, représente un moyen de protection pour affronter la nuit.

Une autre enquête porte sur une opération de concertation autour des nouvelles mobilités urbaines organisée en 2012 et 2013 (Yves Raibaud, *la ville faite par et pour les hommes*, Belin, 2013). Pendant six mois cette démarche participative exemplaire a réuni des centaines de citoyens, experts, élus et responsables associatifs : elle n'a mobilisé que 25 % de femmes, représentées par seulement 10 % du temps de parole et par 0 % des experts présents à la tribune. La faiblesse du temps de parole des femmes n'était

« Ainsi l'analyse d'une enquête montre que les femmes, de tous âges, sont défavorisées par les "bonnes pratiques" de mobilité dans la ville durable, et notamment l'abandon de la voiture »

pas seulement due à des mécanismes d'autocensure : elles n'étaient tout simplement pas « prioritaires » aux yeux des présidents de séances ; des mesures quantitatives (temps de parole) et qualitatives (pertinence de l'intervention) le prouvent. L'étude montre ainsi comment

public (crainte de l'agression dans certains quartiers ou bien la nuit). D'autres études réalisées en 2013 et 2014 montrent aussi que les femmes sont toujours moins nombreuses à vélo, en particulier la nuit, lorsqu'il pleut et l'abandonnent généralement à la naissance d'un

les préoccupations portées par des voix de femmes (concernant en particulier les enfants, les personnes âgées ou handicapées, la sécurité) sont ignorées, ou jugées comme des « cas particuliers », et écartées de ce fait des conclusions et synthèses des séances au profit de sujets qui paraissent plus importants aux yeux des hommes : la ville créative, intelligente, postcarbone, hyperconnectée. De nombreux aspects de la vie quotidienne des femmes sont minorés, renvoyés à la vie privée : comment oser dire qu'on a besoin de la voiture pour accompagner les enfants, ou qu'on a peur de marcher dans la ville le soir lorsqu'il s'agit de l'avenir de la planète et de l'intérêt général ?

« En France et dans le monde, de nombreux travaux dont ceux de notre équipe ont montré les inégalités d'accès aux villes françaises pour les femmes, quels que soit leur âge, leur situation familiale, leur classe sociale ou leur origine. »

La promesse d'une ville durable tranquille, meilleure pour la santé, récréative, favorisant le vivre ensemble nécessite que chacun fasse un effort pour s'y adapter. Mais dans les faits, les nouvelles pratiques qui en découlent ressemblent comme deux gouttes d'eau à des pratiques d'hommes jeunes, libres d'obligations familiales et en bonne santé (*la ville durable creuse les inégalités*, Journal du CNRS, sept 2015). Dans une société qui peut de moins en moins affirmer de façon frontale l'infériorité des femmes, les nouveaux équipements et les nouvelles pratiques de la ville durable apparaissent comme des épreuves qui transforment le plus grand nombre de femmes en minorité : celles qui ne sont pas sportives n'ont qu'à faire du sport, celles qui ont peur la nuit doivent faire preuve de courage, celles qui ont trois enfants dans des écoles différentes n'ont qu'à mieux s'organiser, celles qui sont trop âgées n'ont qu'à rester chez elles. La preuve que ces femmes sont une minorité est apportée par d'autres qui arrivent à concilier ces contraintes : il y a donc les bonnes citoyennes et les mauvaises, en quoi cela serait-il la faute de la ville ?

#### VILLE DURABLE ET ÉCOFÉMINISME

La ville durable peut être considérée comme consensuelle si l'on considère l'environnement naturel comme un réel

immuable, que chacun doit protéger. Mais chaque société ne construit-elle pas ses « états de nature » pour assurer une répartition entre l'humain et le non humain, le naturel et le social ? La question posée en France dès les années 1970 par le philosophe Serge Moscovici (la nature est une construction sociale) pose une hypothèse écologique majeure : l'humain faisant lui-même partie du milieu naturel, toute construction philosophique qui tente de l'en extraire pour justifier sa supériorité sur les espèces animales, le monde végétal et l'exploitation des ressources naturelles qui en découle doit être examinée d'une façon critique. Cette hypo-

thèse, qui est aujourd'hui d'une brûlante actualité, interroge (sans les révoquer) le matérialisme dialectique et le « sens de l'histoire » qui en découle dans les philosophies de Hegel et Marx. Elle a eu aussitôt une résonance en France dans la pensée féministe. Françoise d'Eaubonne, amie et biographe de Simone de Beauvoir, montre quelle incidence la pensée de Moscovici peut avoir sur un féminisme qui n'aurait pas seulement pour but d'arracher les femmes à la domination des hommes et au patriarcat (par le refus du mariage et de l'enfantement par exemple, comme condition d'une liberté semblable à celle des hommes), mais critiquerait la hiérarchisation du vivant proposée par les hommes, dont feraient partie, par leur « naturalité » supposée, les femmes, ce qui justifierait leur exploitation comme esclaves domestiques ou objets sexuels (Anne-Lise Gandon *L'écoféminisme, une pensée féministe de la nature et de la société*, 2009). L'hypothèse écoféministe de d'Eaubonne a été presque aussitôt critiquée et caricaturée en France, d'autant que sa pensée trouve des résonances avec les philosophies New-Age des années 1970 (Sophie Louargant, *De la géographie féministe à la Gender Geography*, 2002) : on lui reproche de défendre un féminisme « essentialiste », alors que c'est précisément l'inverse. La lecture de d'Eaubonne montre comment la cri-

tique du féminisme essentialiste, culpabilisant les fonctions maternelles par exemple, a pour effet de diviser les femmes, une stratégie classique de l'antiféminisme. À l'inverse l'écoféminisme, en particulier dans la littérature anglophone, peut aller jusqu'à affirmer que l'exploitation des femmes est de même nature que l'exploitation coloniale et l'accumulation capitaliste, et qu'elle provoque les mêmes conséquences : le risque d'un désastre écologiste planétaire. Cette perspective ontologique a le mérite de placer le féminisme, pour une fois, au niveau d'enjeux mondialisés. Mais il est aisé de la rapprocher d'une autre perspective éthique et politique, celle que développent les philosophes du *care* qui montrent comment le « sale boulot » des femmes est invisible et leur rôle social minoré au profit des technologies masculines et l'enchantement spectaculaire de leur mise en scène.

En France et dans le monde, de nombreux travaux dont ceux de notre équipe ont montré les inégalités d'accès aux villes françaises pour les femmes, quels que soit leur âge, leur situation familiale, leur classe sociale ou leur origine. On peut légitimement craindre que la ville durable de demain ne fasse que les accentuer. La reproduction des inégalités femmes hommes se réalise en outre sous une apparence démocratique qui reste crédible tant que ne sont pas questionnés les processus de construction de la ville sous l'angle du genre. Pendant ce temps, comme le montrent des études menées par des réseaux européens et internationaux tels que *Gender, Diversity and Urban Sustainability*, *Urban Women* (ONU), *Dynamic Cities need Women* ou *Generourban* la gestion quotidienne des économies d'énergie, des déchets, de l'alimentation, de la santé continue d'incomber majoritairement aux femmes. Cela légitime d'autant plus l'expression d'un écoféminisme critique, indispensable dans les discussions actuelles sur les enjeux environnementaux. L'appel mondial des femmes pour la justice climatique, relayé par le groupe français « Genre et justice climatique » et par la coalition climat vont dans ce sens en essayant d'influer sur la COP 21 (appel à lire sur le site [adequations.org](http://adequations.org)). Ces enjeux et ces coalitions seraient bien utiles aussi dans les discussions sur la transformation des villes. Faute de quoi les nouvelles pratiques de la ville durable pourraient bien n'être que les nouveaux habits de la domination masculine. ■

\*Yves Raibaud est géographe. Il est maître de conférences à l'université de Bordeaux 3.

« Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes. » Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande*.

# Sans loisir, point de vie humaine

Paul Lafargue (*Le Droit à la paresse*, 1880), et Bertrand Russell (*Éloge de l'oisiveté*, 1932) partagent le point de vue selon lequel loisir et civilisation sont une fin en soi, l'endroit où se trouve la vertu, tandis que le travail n'est que le moyen.

PAR MIGUEL ESPINOZA\*

**E**n science et en philosophie les différentes positions sur les problèmes fondamentaux sont très peu nombreuses, et, presque sans exception, elles se réduisent à deux pôles opposés, le progrès dans l'approfondissement et la compréhension du problème étant le résultat de la tension entre les deux pôles. La conception du travail n'est pas une exception. L'une des idées est que le travail est une finalité en soi : l'homme est censé vivre pour travailler et il doit le faire car le travail est une vertu et un devoir. D'après le deuxième point de vue, le travail est utile à la production de biens et de services indispensables à la vie, et une fois la subsistance assurée, il rend possible le loisir sans lequel il n'y a ni culture ni civilisation, ni, par conséquent, personne humaine. Le deuxième pôle renverse la situation : le loisir et la civilisation sont la fin en soi, l'endroit où se trouve la vertu, tandis que le travail n'est que le moyen. Cette dernière attitude est celle partagée par Paul Lafargue (*Le Droit à la paresse*, 1880), et par Bertrand Russell (*Éloge de l'oisiveté*, 1932).

## L'OISIVETÉ EN TANT QUE MAL

Lafargue le rappelle : « Plus mes peuples travailleront, moins il y aura de vices, écrivait d'Osterode, le 5 mai 1807, Napoléon. Je suis l'autorité [...] et je serais disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. » Quiconque pense que le travail est une vertu, et même si la logique

du langage usuel ne l'exige pas, aura du mal à ne pas associer son absence, c'est-à-dire l'oisiveté, le loisir, au mal. Cette croyance est tellement ancrée, qu'il faut du temps et chercher loin pour trouver par exemple dans les dictionnaires et encyclopédies des acceptions appréciatives de ces mots. Cette observation n'a rien de superficielle, elle reflète un état d'esprit forgé pendant des siècles et contre lequel réagissent énergiquement Lafargue et Russell : « Dans la société capitaliste, dit Lafargue, le travail est la cause de toute dégénérescence intellectuelle, de toute déformation organique », et Russell espérait

Marquette, près de Lille, M. Scrive, aux applaudissements des membres du congrès, racontait, avec la plus noble satisfaction d'un devoir accompli : Nous avons introduit quelques moyens de distraction pour les enfants. Nous leur apprenons à chanter pendant le travail, à compter également en travaillant : cela les distrait et leur fait accepter avec courage ces douze heures de travail qui sont nécessaires pour leur procurer des moyens d'existence. » – Douze heures de travail, et quel travail ! imposées à des enfants qui n'ont pas douze ans ! – Les matérialistes regretteront toujours qu'il n'y ait pas un enfer pour y clouer ces

« J'ai entendu une vieille Duchesse se demander : mais pourquoi les pauvres veulent-ils des congés ? Ils devraient travailler. »

qu'une fois ses idées assimilées par l'audience, « les responsables de la YMCA [Association Chrétienne de Jeunes Gens, endroit de sa conférence] initieraient une campagne pour encourager les jeunes hommes sages et intelligents à ne rien faire », entendons : à ne rien faire qui ne contribue pas à l'épanouissement de l'humanité et à leur propre bonheur. Lafargue : « La morale capitaliste, piteuse parodie de la morale chrétienne... frappe d'anathème la chair du travailleur ; elle prend pour idéal de supprimer ses joies et ses passions et de le condamner au rôle de machine délivrant du travail sans trêve ni merci... Au premier congrès de bienfaisance tenu à Bruxelles, en 1857, un des plus riches manufacturiers de

chrétiens, ces philanthropes, bourreaux de l'enfance ! » En 2015 c'est notre tour de regretter l'inexistence de cet enfer car dans les pays en développement on estime qu'il y a actuellement environ deux cent cinquante millions d'enfants de cinq à quatorze ans qui travaillent.

## ESPÈCES DE TRAVAIL

Une étude plus complète de ce concept multivoque, si l'espace le permettait, devrait inclure une typologie. Disons ici que Russell, pour simplifier, reconnaît deux espèces de travail : 1° la modification des éléments naturels, activité généralement très désagréable et très mal payée, et 2° le fait, bien plus agréable, beaucoup mieux payé et mieux consi-

déré, consistant à donner des ordres à ceux qui transforment la matière. Ce dernier type se dédouble sans fin : il y a ceux qui conseillent les donneurs d'ordre, et ainsi successivement. Pour ma part, il me semble indispensable d'ajouter au moins une troisième espèce de travail incarnée, malheureusement, par très peu de personnes : l'inclination mar-

d'atelier n'aurait plus besoin d'aides, ni le maître d'esclaves ». Et Lafargue continue : « Le rêve d'Aristote est notre réalité. Nos machines au souffle de feu, aux membres d'acier, infatigables, à la fécondité merveilleuse, inépuisable, accomplissent docilement d'elles-mêmes leur travail sacré ; et cependant le génie des grands philosophes du capitalisme reste

la sueur de ton visage que tu mangeras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre, d'où tu as été pris. » Au tout début de son manifeste, tout en reconnaissant la racine mythico-religieuse de l'idée de travail comme une finalité en soi et son exercice comme une vertu, Lafargue écrit : « M. Thiers, dans le sein de la Commission sur l'instruction primaire de 1849, disait : "Je veux rendre toute-puissante l'influence du clergé, parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme : "Jouis"." M. Thiers formulait la morale de la classe bourgeoise dont il incarne l'égoïsme féroce et l'intelligence étroite. »

Depuis plusieurs siècles ce dogme a été inculqué avec succès car les ouvriers, constate Lafargue, en sont venus à aimer le travail. L'ouvrier sert deux seigneurs : son travail, sa souffrance est le billet d'entrée au ciel de son Dieu ; il sert aussi le bourgeois capitaliste lui permettant de jouir du loisir que celui-ci garde si jalousement pour lui. « Dans mon enfance, se souvient Russell, peu après que les travailleurs des villes eurent acquis le droit de vote, un certain nombre de jours fériés furent établis en droit, au grand dam des classes supérieures. J'ai entendu une vieille Duchesse se demander : mais pourquoi les pauvres veulent-ils des congés ? Ils devraient travailler ». Les travailleurs actuels ne vivent plus ni en 1880 ni en 1930, mais tout équilibre, physique et social, est dynamique, le résultat d'une lutte entre des forces différentes et parfois opposées. Ignorez les idées et les raisonnements de penseurs comme Lafargue et Russell, le néolibéral vous confondra. ■

## « Ignorez les idées et les raisonnements de penseurs comme Lafargue et Russell, le néolibéral vous confondra. »

quée pour une activité exigeant dévouement et désintéressement (art, recherche, enseignement, médecine, etc.). Pour ceux qui travaillent ainsi, leur occupation est indistinguable de leur vie. Ces trois espèces de travail sont si différentes qu'il faudrait les désigner par trois noms différents. De ces quelques types d'activités, il suit que l'indignité du travail vu comme une valeur et une vertu appartient à la première classe, dérivée de l'esclavage. « Travail » dérive de « tripalium ». Cet instrument de contrainte immobilise l'homme ou l'animal, et s'agissant de l'homme, il rend possible la torture qui sert à déterminer la condition de l'esclave.

En effet l'idéologie du travail comme une vertu, au premier sens du terme répertorié ici, est liée à l'idéologie de l'esclavage. Or notre société, hautement industrialisée où l'esclavage existe sous d'autres appellations, ne devrait plus avoir besoin d'esclaves. La seule chose sensée et moralement correcte à rechercher maintenant est l'organisation d'un travail en quantité moindre et mieux répartie. Car il y a d'une part, particulièrement dans les pays riches, des industries et des entreprises très développées dont l'organisation – immorale – impose, malgré leur efficacité, une pression insupportable sur ceux qui y travaillent, et, d'autre part, elle laisse sans travail un grand nombre de personnes.

Vers la fin de son manifeste, Lafargue reprend ce mot d'Aristote qui, dans une époque d'esclavage, a été capable d'imaginer que « si chaque outil pouvait exécuter sans sommation, ou bien de lui-même, sa fonction propre... le chef

dominé par le préjugé du salariat, le pire des esclavages. Ils ne comprennent pas encore que la machine est le rédempteur de l'humanité, le Dieu qui rachètera l'homme des *sordidæ artes* et du travail salarié, le Dieu qui lui donnera des loisirs et la liberté. »

Conscient du fait que beaucoup d'hommes sont trop occupés pour être civilisés, Russell est d'avis que l'on travaille beaucoup trop de par le monde, « qu'à force de voir dans le travail une vertu on fait beaucoup de mal, et qu'il importe à présent de faire-valoir dans les pays industrialisés un point de vue complètement différent de celui incarné pas les dogmes traditionnels ». Les raisons données à l'heure actuelle de cet excès de travail par tous ceux qui, par exemple, sont payés à l'heure, est qu'autrement ils n'arriveraient pas à gagner suffisamment d'argent pour vivre comme ils le souhaitent. « La production ne produit pas seulement un objet pour le sujet, mais un sujet pour l'objet... La production produit la consommation, le mode de consommation et la tendance à la consommation » (Marx, *Introduction à la critique de l'économie politique*). Une partie de la consommation désirée est, naturellement, indispensable, mais une autre partie est, de toute évidence, superflue. On n'a pas besoin d'une industrie si hypertrophiée, créatrice de pseudo-besoins.

### LES RACINES MYTHICO-RELIGIEUSES

La source ultime de l'idée du travail comme vertu est mythico-religieuse : « Le Dieu Éternel dit à l'homme : c'est à

\*Miguel Espinoza est philosophe. Il est professeur honoraire de philosophie des sciences à l'université de Strasbourg.

# L'histoire écrite du côté des dominés ?

Puisque le choix de certains événements et l'importance qui leur est accordée signalent inévitablement le parti pris de l'historien, je préfère tenter de dire l'histoire de la découverte de l'Amérique du point de vue des Arawaks.

PAR **HOWARD ZINN\***

**F**rappés d'étonnement, les Arawaks – femmes et hommes aux corps hâlés et nus – abandonnèrent leurs villages pour se rendre sur le rivage, puis nagèrent jusqu'à cet étrange et imposant navire afin de mieux l'observer. Lorsque finalement Christophe Colomb et son équipage se rendirent à terre [1492, *N.D.L.R.*], avec leurs épées et leur drôle de parler, les Arawaks s'empressèrent de les accueillir en leur offrant eau, nourriture et présents. Colomb écrit plus tard dans son journal de bord : « Ils [...] nous ont apporté des perroquets, des pelotes de coton, des lances et bien d'autres choses qu'ils échangeaient contre des perles de verre et des grelots. Ils échangeaient volontiers tout ce qu'ils possédaient. [...] Ils ne portent pas d'armes et ne semblent pas les connaître car, comme je leur montrai une épée, ils la saisirent en toute innocence par la lame et se coupèrent. Ils ne connaissent pas l'acier. [...] Ils feraient d'excellents domestiques. [...] Avec seulement cinquante hommes, nous pourrions les soumettre tous et leur faire faire tout ce que nous voulons ».

Ces Arawaks des îles de l'archipel des Bahamas ressemblaient fort aux indigènes du continent dont les observateurs européens ne cessent de souligner le remarquable sens de l'hospitalité et du partage, valeurs peu à l'honneur, en revanche, dans l'Europe de la Renaissance, alors dominée par la religion des papes, le gouvernement des rois et la soif de richesse. [...] L'information qui intéresse Colomb au premier chef

se résume à la question suivante : où est l'or ? Il avait en effet persuadé le roi et la reine d'Espagne de financer une expédition vers les terres situées au-delà de l'Atlantique et les richesses qu'il comptait y trouver. [...] Vouée à l'Église catholique, l'Espagne avait expulsé Juifs et Maures de son territoire et, comme les autres États du monde moderne, elle convoitait l'or, ce métal en passe de devenir le nouvel étalon de la richesse, plus désirable encore que la terre elle-même, puisqu'il permettait de tout acheter. [...] En retour de l'or et des épices qu'il ramènerait, les monarques espagnols promirent à Colomb 10 % des profits, le titre de gouverneur général des îles et terres fermes à découvrir, et celui, glorieux – créé pour l'occasion, d'amiral de la mer Océane. [...] Au début du mois d'octobre 1492, trente-trois jours après que l'expédition eut quitté les îles Canaries, au large de la côte africaine, Colomb rencontra une terre inconnue [*une île de l'archipel des Bahamas*, N.D.L.R.]. [...] À l'approche du rivage, les Européens furent [...] rejoints par les Indiens arawaks [qui] vivaient dans des communautés villageoises et pratiquaient un mode de culture assez raffiné du maïs, de l'igname et du manioc. Ils savaient filer et tisser mais ne connaissaient pas le cheval et n'utilisaient pas d'animaux pour le labour. Bien qu'ignorant l'acier, ils portaient néanmoins de petits bijoux en or aux oreilles.

Ce détail allait avoir d'énormes conséquences : Colomb retint quelques Arawaks à bord de son navire et insista pour qu'ils le conduisent jusqu'à la source de cet or. Il navigua alors jusqu'à l'actuelle Cuba, puis jusqu'à Hispaniola (Haïti et République dominicaine). Là, des traces d'or au fond des rivières et un masque en or présenté à Christophe Colomb par

un chef local inspirèrent de folles visions aux Européens.

À Hispaniola, l'épave de la *Santa Maria*, échouée, fournit à Colomb de quoi édifier un fortin qui sera la toute première base militaire européenne de l'hémisphère occidentale. Il [...] y laissa trente-neuf membres de l'expédition avec pour mission de découvrir et d'entreposer l'or. Il fit de nouveaux prisonniers indigènes qu'il embarqua à bord des deux navires restants. À un certain point de l'île, Christophe Colomb s'en prit à des Indiens qui refusaient de lui procurer autant d'arcs et de flèches que son équipage et lui-même en souhaitaient. Au cours du combat, deux Indiens reçurent des coups d'épée et en moururent. La *Niña* et la *Pinta* reprirent ensuite la mer à destination des Açores et de l'Espagne. Lorsque le climat se fit plus rigoureux, les Indiens captifs décédèrent les uns après les autres.

Le rapport que Christophe Colomb fit à la cour de Madrid est parfaitement extravagant. [...] D'après Colomb les Indiens étaient « si naïfs et si peu attachés à leurs biens que quiconque ne l'a pas vu de ses yeux ne peut le croire. Lorsque vous leur demandez quelque chose qu'ils possèdent, ils ne disent jamais non. Bien au contraire, ils se proposent de le partager avec tout le monde ». Pour finir, il demandait une aide accrue de leurs Majestés, en retour de quoi il leur rapporterait de son prochain voyage « autant d'or qu'ils en auront besoin [...] et autant d'esclaves qu'ils en exigeront ». [...] Sur la foi du rapport exalté et des promesses abusives de Christophe Colomb, la seconde expédition réunissait dix-sept bâtiments et plus de douze cents hommes. L'objectif en était parfaitement clair : ramener des esclaves et de l'or. Les Espagnols allèrent d'île en île dans la mer

des Caraïbes pour y capturer des Indiens. [...] En 1495, les Espagnols organisèrent une grande chasse à l'esclave et rassemblèrent mille cinq cents Arawaks – hommes, femmes et enfants – qu'ils parquèrent dans des enclos sous la surveillance d'hommes et de chiens. [...] Mais trop d'esclaves mouraient en captivité. Aussi Colomb, désespérant de pouvoir reverser des dividendes aux promoteurs de l'expédition, se sentait-il tenu d'honorer sa promesse de remplir d'or les cales de ses navires. Dans la province haïtienne de Cicao, où lui et ses hommes pensaient trouver de l'or en abondance, ils obligèrent tous les individus de quatorze ans et plus à collecter chaque trimestre une quantité déterminée d'or. [...] La tâche qui leur était assignée étant impossible, tout l'or des environs se résumant à quelques paillettes dans le lit des ruisseaux, ils s'enfuyaient régulièrement. Les Espagnols lançaient alors les chiens à leurs trousses et les exécutaient. Les Arawaks tentèrent bien de réunir une armée pour résister mais ils avaient en

étaient la conquête, l'esclavage et la mort, selon Las Casas. [...] Pourtant, à en croire les manuels d'histoire fournis aux élèves américains, tout commence par une épopée héroïque – nulle mention des bains de sang – et nous célébrons encore aujourd'hui le Columbus Day. [...] Mettre l'accent sur l'héroïsme de Christophe Colomb et de ses successeurs en tant que navigateurs et découvreurs, en évoquant en passant le génocide qu'ils ont perpétré [comme l'ont fait nombre d'historiens, N.D.L.R.], n'est pas une nécessité technique mais un choix idéologique. Et ce choix sert – involontairement – à justifier ce qui a été fait. Je ne prétends pas qu'il faille, en faisant l'histoire, accuser, juger et condamner Christophe Colomb par contumace. Il est trop tard pour cette leçon de morale, aussi scolaire qu'inutile. Ce qu'il faut en revanche condamner, c'est la facilité avec laquelle on assume ces atrocités comme étant le prix, certes regrettable mais nécessaire, à payer pour assurer le progrès de l'humanité : Hiroshima et le

au grand jour et sont le plus souvent réprimés) entre les conquérants et les populations soumises, les maîtres et les esclaves, les capitalistes et les travailleurs, les dominants et les dominés, qu'ils le soient pour des raisons de race ou de sexe. Dans un monde aussi conflictuel, où victimes et bourreaux s'affrontent, il est, comme le disait Albert Camus, du devoir des intellectuels de ne pas se ranger aux côtés des bourreaux.

Ainsi, puisque le choix de certains événements et l'importance qui leur est accordée signalent inévitablement le parti pris de l'historien, je préfère tenter de dire l'histoire de la découverte de l'Amérique du point de vue des Arawaks, l'histoire de la Constitution du point de vue des esclaves, celle d'Andrew Jackson du point de vue des Cherokees, la guerre de Sécession par les Irlandais de New York, celle contre le Mexique par les déserteurs de l'armée de Scott, l'essor industriel à travers le regard d'une jeune femme des ateliers textiles de Lowell, la guerre hispano-américaine à travers celui des Cubains [...]

Il n'est pas dans mon propos de me lamenter sur les victimes et de stigmatiser les bourreaux. Les larmes et la colère, lorsqu'elles ont pour objet les événements du passé, ne peuvent que nuire à la combativité qu'exige le présent. En outre les frontières ne sont pas toujours clairement délimitées. Sur le long terme, l'opresseur est aussi une victime. Sur le court terme [...] les victimes elles-mêmes, exaspérées et inspirées par la culture qui les opprime, se retournent contre d'autres victimes. [...]

Je n'entends pas inventer des victoires au bénéfice des mouvements populaires. Cependant, si écrire l'histoire se réduisait à dresser la liste des échecs passés, l'historien ne serait plus que le collaborateur d'un cycle infini de défaites. Une histoire qui se veut créative et souhaite envisager un futur possible sans pour autant trahir le passé devrait, selon moi, ouvrir de nouvelles possibilités en exhumant ces épisodes du passé laissés dans l'ombre et au cours desquels, même si ce fut trop brièvement, les individus ont su faire preuve de leur capacité à résister, à s'unir et parfois même à l'emporter. ■

\*Howard Zinn (1922-2010) est un historien et politologue américain. Il a été professeur au département de science politique de l'université de Boston.

Extraits de : Howard Zinn, *Une histoire populaire des États-Unis, de 1492 à nos jours*, Marseille, Agone, 2002 (rééd.), chapitre I « Christophe Colomb, les Indiens et le progrès de l'humanité », pp. 5-16, publiés avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

## « Le passé nous est transmis exclusivement du point de vue des gouvernants, des conquérants, des diplomates et des dirigeants. Comme si, à l'image de Christophe Colomb, ils méritaient une admiration universelle. »

face d'eux des Espagnols à cheval et en armure, armés de fusils et d'épées. Lorsque les Européens faisaient des prisonniers, ils les pendaient ou les envoyaient au bûcher immédiatement. Les suicides [...] se multiplièrent au sein de la communauté arawak. On assassinait les enfants pour les soustraire aux Espagnols. Dans de telles conditions, deux années suffirent pour que meurtres, mutilations fatales et suicides réduisissent de moitié la population indienne (environ deux cent cinquante mille personnes) de Haïti. Lorsqu'il devint évident que l'île ne recelait pas d'or, les Indiens furent mis en esclavage sur de gigantesques propriétés, plus connues par la suite sous le nom de *encomiendas*. Exploités à l'extrême, ils y mouraient par milliers. En 1515, il ne restait plus que quinze mille Indiens et cinq cents seulement en 1550. Un rapport de 1650 affirme que tous les Arawaks et leurs descendants ont disparu de Haïti. [...] C'est ainsi qu'a commencé, il y a cinq cents ans, l'histoire de l'invasion européenne des territoires indiens aux Amériques. Au commencement, donc,

Vietnam pour sauver la civilisation occidentale, Kronstadt et la Hongrie pour sauver le socialisme, la prolifération nucléaire pour sauver tout le monde. Nous avons appris à fondre ces atrocités dans la masse des faits comme nous enfouissons dans le sol nos containers de déchets radioactifs [...]

Le traitement des héros (Colomb) comme celui de leurs victimes (les Arawaks), ainsi que l'acceptation tranquille de l'idée selon laquelle la conquête et le meurtre vont dans le sens du progrès humain, ne sont que des aspects particuliers de cette approche particulière de l'histoire, à travers laquelle le passé nous est transmis exclusivement du point de vue des gouvernants, des conquérants, des diplomates et des dirigeants. Comme si, à l'image de Christophe Colomb, ils méritaient une admiration universelle [...].

Le point de vue qui est le mien, en écrivant cette histoire des États-Unis, est bien différent. [...] L'histoire de n'importe quel pays, présentée comme une histoire de famille, dissimule les plus âpres conflits d'intérêts (qui parfois éclatent

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité... La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.



**Matthieu Giroud**, comme tant d'autres, trop d'autres, est mort au Bataclan, sous des balles fascistes. C'était le 13 novembre. Grâce à lui nous disposons en français d'un texte important de David Harvey *Paris, capitale de la modernité* (Les Prairies ordinaires, 2012). Cécile Gintrac et lui nous donnent accès en français à des textes de géographie radicale anglophone réunis dans *Villes contestées*. L'œuvre de Matthieu Giroud s'inscrit dans la suite de celle de grands géographes qui ont pensé leur engagement scientifique comme un engagement citoyen, militant, humain.

## Mixité, contrôle social et gentrification

La gentrification est souvent favorisée par des politiques publiques, au nom entre autres de la mixité sociale. Dans la recherche urbaine toutefois, ce type de discours fait l'objet de vives critiques.

PAR **MATTHIEU GIROUD**

[...] S'intéresser à la mixité sociale dans les quartiers en gentrification consiste donc à poser la question du statut et de la place des classes populaires au cœur même des grandes métropoles. C'est aussi interroger le rôle de la présence populaire dans une conception de la cité idéale qui, en prescrivant la mixité sociale comme condition de toute forme de cohésion sociale, tend vers une vision pacifiée, équilibrée, et harmonieuse des quartiers de centre-ville. La « mixité sociale » ne se réduit toutefois pas à un horizon d'attente : dans les quartiers centraux en gentrification, elle s'est imposée en tant que norme qui s'insinue au quotidien dans les rapports sociaux, et met en lumière des rapports de pouvoir bien réels, parfois ouverts et assumés, parfois plus subtils et larvés, entre groupes sociaux ou entre individus. Ces rapports de pouvoir décrivent les contours des formes de contrôle dont

les classes populaires dans les quartiers en gentrification font l'objet, mais aussi à l'inverse des formes de détournement ou de résistance que ces dernières parviennent, en certaines circonstances, à mettre en œuvre.

### REMETTRE LES QUARTIERS POPULAIRES CENTRAUX AUX NORMES DES CLASSES MOYENNES

La manière dont la mixité sociale s'est imposée dans l'agenda des politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers en gentrification est loin d'être univoque. La diversité des cadres législatifs nationaux en matière de politiques urbaines, les rapports de force politiques, les modalités d'implication des acteurs publics et économiques locaux, réunis ou non dans le cadre de coalitions, mais aussi, les dynamiques des marchés du logement, la temporalité, l'intensité et les formes spatiales prises localement par les processus de gentrification sont quelques-uns des nombreux facteurs qui influent sur les recours à la « mixité » dans l'action publique. [...]

La stratégie suivie en matière de communication est alors de contrôler les

références, héritées (ouvrières) ou contemporaines (immigrées), à la présence des classes populaires, en les intégrant au modèle de mixité sociale. Le discours officiel insiste par exemple fortement sur la continuité historique de la qualité de quartier « mixte », lui imposant par-là, non seulement une trajectoire urbaine toute tracée, mais aussi une forme de mission. Dans une telle prophétie, et à l'instar de ce qu'ont pu observer Yankel Fijalkow et Marie-Hélène Bacqué à propos du quartier de la Goutte-d'Or à Paris, on assiste à une très forte abstraction du passé industriel et ouvrier plus ou moins récent du quartier, qui implique non seulement une esthétisation sélective des traces qu'il a laissées, mais surtout une extrême simplification des multiples formes de relations sociales qui ont fait le quartier depuis sa formation. [...]

### SUBIR, DÉTOURNER OU RÉSISTER ?

Comment réagissent les « gentrifiés » issus des classes populaires ou de la frange inférieure des classes moyennes face à ces formes de contrôle politique ou social ? Rares sont en effet les cas où



toutes les populations menacées par le processus de gentrification se retrouvent en totalité évincées de leur quartier. Pour des auteurs comme Jean-Yves Authier ou Jean-Pierre Lévy, la gentrification se présente « davantage comme un côtoiement de populations et de mobilités différenciées, comme le produit social d'un jeu complexe dans lequel sédentaires et mobiles se côtoient ».

principe politique ou contingence de situations du quotidien, est loin d'être univoque. Certes, les effets négatifs sur les ménages les plus modestes et fragiles des changements sociaux et des situations de coprésences forcées portés par la gentrification sont avérés. La violence sociale et symbolique créée par la proximité spatiale avec les classes plus aisées, le sentiment de se faire

mixité sociale, comme référentiel d'action ou principe militant et humaniste, conduit souvent au contrôle des classes populaires et de leurs modes d'appropriation du quartier ; contrôle que ces dernières peuvent être amenées à contester vigoureusement. Difficile d'extraire et de généraliser ce qui, dans ces formes de contrôle politique et social, relève du paradoxe non conscientisé, du biais politico-moral, du rapport de domination ou encore du pur cynisme.

Cela étant, dans les quartiers en gentrification, comme dans d'autres quartiers de la ville, « la mixité comme principe idéologique et organisateur de la ville ne conduit certainement pas à résorber les inégalités liées aux rapports sociaux ». Ici comme ailleurs, « la référence constante à la mixité freine les politiques de redistribution ou les dénature », et détourne des véritables mesures pouvant être prises en faveur de la réduction des inégalités sociales – comme celles qui consisteraient à un contrôle strict des prix des loyers ou à l'obligation d'indemniser à la juste valeur du marché les personnes menacées d'éviction. Tant que la gentrification ne sera pas conçue comme une force ségrégative, impliquant des échelles extrêmement fines de division sociale et des formes renouvelées d'inégal accès à la ville, il n'y a que peu d'espoir de voir évoluer le rôle octroyé à la mixité sociale dans les politiques urbaines menées dans les quartiers centraux. ■

## « La mixité comme principe idéologique et organisateur de la ville ne conduit certainement pas à résorber les inégalités liées aux rapports sociaux. »

Quel que soit le stade d'avancement du processus, les paysages sociaux des quartiers en gentrification restent marqués par ceux qui parviennent à rester, voire, parfois à revenir. Propriétaires d'un logement acheté à un moment où le marché était accessible, locataires d'un logement social, locataires du marché privé souhaitant rester dans le centre au prix de conditions de logement médiocres, usagers habitués de longue date : les leviers pour rester dans ces quartiers sont multiples même s'ils apparaissent fortement marqués par des rapports de domination.

Les rares travaux empiriques qui s'intéressent frontalement aux gentrifiés, déplacés ou non, révèlent que le rapport qu'entretiennent les gentrifiés avec la mixité sociale comme valeur morale,

déposséder de son quartier, de perdre ses repères, de devenir invisible dans l'espace public engendrent souvent mal être, frustration et rejet, ce qui se traduit selon les individus par du repli sur soi ou par des pratiques d'évitement, de l'indifférence, des affrontements ou des confrontations. [...]

### CONCLUSION

Loin d'être consensuels, les débats sur la mixité sociale dans les quartiers en gentrification posent *de facto* la question de la place, du rôle et du devenir des classes populaires dans les centres attractifs des villes. Sans vouloir tomber dans le jeu des oppositions trop binaires (pouvoirs publics *versus* habitants ; gentrificateurs *versus* gentrifiés), il nous a toutefois paru important de rappeler que la

La culture scientifique est un enjeu de société. L'appropriation citoyenne de celle-ci participe de la construction du projet communiste. Chaque mois un article éclaire une question scientifique et technique. Et nous pensons avec Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et conscience sans science n'est souvent qu'une impasse.

# Biologie et mathématiques

L'un des membres du comité des sciences de la revue, Khanh Dao Duc, a reçu le prix Gilles de Gennes décerné par l'Institut de Biologie Physico-Chimique et de la Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour sa thèse. Nous lui avons demandé une présentation de ses travaux « pour les nuls » ou « presque nuls ».

ENTRETIEN AVEC **KHANH DAO DUC\***

## D'abord, comment s'est passée ta thèse ?

Elle n'est pas le fruit d'un travail exclusivement solitaire. Pendant mes quatre années passées au laboratoire de biologie computationnelle de David Holcman à l'École Normale Supérieure, j'ai eu la chance de pouvoir collaborer avec des chercheurs de l'institut Curie, du Collège de France, de l'institut Weizmann en Israël, ou de l'université d'Oxford. Ces collaborations avec des biologistes, mathématiciens et électrophysiologistes furent souvent le point de départ de mes recherches en même temps qu'elles en expliquent aussi la variété. Mais si l'on cherche néanmoins une certaine unité dans ce travail, je crois qu'elle réside dans l'examen du rôle du hasard dans le vivant, c'est-à-dire des principes aléatoires qui régissent et articulent le fonctionnement même du vivant. D'où l'utilisation de modèles et d'outils liés aux probabilités.

## Des exemples concrets ?

La reproduction sexuée, qui à partir du génome de deux individus, en forme un autre à chaque fois unique. Ou encore les facteurs aléatoires de mutation pouvant être liés à l'apparition de cancers, ou qui, à une échelle de temps plus longue, marquent l'évolution d'une espèce.

C'est également le cas au niveau moléculaire lorsqu'un signal chimique est envoyé, par exemple dans les synapses qui connectent deux neurones, ou encore lorsqu'un gène produit une protéine à partir d'ARN messager qu'elle exprime. Mon directeur de thèse a déve-

« Il existe une enzyme, appelée télomérase, qui permet d'allonger des télomères, donc de repousser le déclenchement de la sénescence. »

loppé à cet effet une théorie autour de la diffusion d'une particule au sein de microdomaines correspondant à ceux de la biologie, et ce afin de quantifier le temps d'atteinte de cette particule sur un récepteur. L'un de mes premiers projets fut de généraliser cette étude dans le cas non plus d'une seule mais de plusieurs particules ainsi que de plusieurs récepteurs. Nous avons cherché à savoir comment, pendant la division cellulaire, une cellule fait pour s'assurer que les chromosomes soient correctement séparés au sein des deux cellules filles. En d'autres termes, nous avons pu modéliser et étudier ce processus de contrôle à l'aide du calcul des probabilités.

## Alors, ce sont des mathématiques ou de la biologie ?

Lorsqu'on utilise des mathématiques « appliquées » en biologie, il faut aussi toujours garder à l'esprit que le premier but est de tenter de répondre à des questions de nature biologique. Par exemple, si mathématiquement il peut être intéressant de prouver l'existence et l'unicité de la solution d'une équation modélisant un phénomène biologique, cette preuve ne sera pas d'un grand secours pour un biologiste cherchant avant tout à quantifier cette solution. Cela dit, on peut être aussi amené à développer des outils mathématiques et théoriques nouveaux à partir d'un problème biologique. C'est ainsi qu'une partie plus théorique de ma thèse a consisté à analyser l'apparition d'oscillations dans des solutions de problèmes dits de premier temps de passage.

## Cela demande une explication

Étudions une variable dont certaines composantes évoluent de façon aléatoire dans le temps, par exemple le cours d'une action en finance, la longueur d'une file d'attente ou bien le niveau d'une rivière. On peut naturellement s'intéresser au temps où cette variable atteint une certaine valeur pour pouvoir ensuite faire des prédictions (savoir la probabilité d'observer au bout d'un certain temps un gain précis, une surcharge de la capacité d'accueil ou encore une inondation). Dans mon cas, ce qui m'intéressait était la transition entre deux états stables de l'activité électrique de certains neurones, due à des petites perturbations aléa-

toires de cette activité (on dit : "au bruit synaptique") ; il s'agit de modéliser ce phénomène.

D'une part, on peut visualiser ces transitions comme un problème de premier temps de passage dans une géométrie particulière (on peut voir cela comme un point à l'intérieur d'un cercle que l'on déplace au hasard jusqu'à atteindre son bord). D'autre part, en simulant ces transitions, on remarque que les valeurs

Selon le nombre de divisions qu'elle effectue, une cellule dispose ainsi d'un temps de vie variable, potentiellement infini (dans le cas des cellules-souches notamment), et qui à notre échelle détermine notre longévité et notre vieillissement. Il a ainsi été montré qu'avec l'âge, la longueur moyenne des télomères raccourcit, tout comme le fait que les personnes avec des télomères plus longs ont tendance à vivre plus longtemps. D'autre part, une longueur anormale de télo-

aléatoire, et le choix entre raccourcissement et allongement se fait avec une certaine probabilité pour l'un et l'autre. Tous les paramètres de ce modèle pouvant être estimés par des données expérimentales, il ne restait plus alors qu'à introduire ces paramètres et les équations du modèle dans un code permettant à l'ordinateur de simuler la dynamique des longueurs un grand nombre de fois.

### Ce modèle est-il fidèle à la réalité ?

Malgré la simplicité du modèle, les résultats obtenus furent étonnamment bons et vérifièrent les données connues sur la longueur tout comme les dynamiques observées en moyenne. Et surtout, nous avons alors pu saisir comment, en changeant certains paramètres, on pouvait modifier la distribution des télomères : c'est important en théorie, si l'on veut savoir comment corriger une longueur anormale. Nous avons pu aussi montrer que le plus court télomère était nettement plus court que les autres, un fait confirmé expérimentalement plus tard de façon indirecte. Mais comme je l'ai évoqué précédemment, l'histoire ne s'arrête pas encore là. Au-delà des simulations, nous avons décidé de savoir s'il était possible de déterminer la loi mathématique générale de distribution d'un télomère. Par une étude générique, nous avons établi que cette loi correspondait à une légère modification d'une loi classique que l'on appelle en probabilités une « loi gamma ». À partir de ce résultat, l'étude du plus court télomère nous a conduits au résultat général suivant : supposons que l'on tire des mesures indépendantes suivant une loi de probabilité donnée et que l'on fasse tendre la taille de cet échantillon vers l'infini, alors le rapport entre la plus courte et la seconde plus courte de ces mesures sera de  $1/2$ .

### Pour conclure

Il subsiste encore de nombreuses questions ouvertes pour tous ces genres de problèmes. Mais au-delà de ce champ à explorer, j'espère surtout que mon travail montre que, dans la compréhension des mécanismes du vivant et la science en général, l'interdisciplinarité a un rôle fondamental à jouer, moteur de rencontres et d'expériences enrichissantes. ■

\*Khanh Dao Duc est post-doctorant en mathématiques à l'université de Pennsylvanie, à Philadelphie (États-Unis).

Propos recueillis par Fabien Ferri et Fabien Lenoir.

## « Dans la compréhension des mécanismes du vivant et la science en général, l'interdisciplinarité a un rôle fondamental à jouer, moteur de rencontres et d'expériences enrichissantes. »

obtenues pour le temps de passage associé présentent des oscillations régulières. Autrement dit, il y a une certaine fréquence qui détermine le temps qu'un neurone peut passer dans un certain état. Pour pouvoir analyser cette fréquence, il nous a fallu comprendre, de manière plus fine que ne le fait la théorie classique, la décomposition de ce temps de passage, précisément parce que ce sont les conditions et les paramètres de notre modèle qui ont amené à voir ce phénomène particulier d'oscillations.

### Un autre exemple révélateur ?

Vers la fin de ma thèse, Teresa Teixeira, directrice de recherche à l'institut Curie, et son postdoc Zhou Xu nous ont contactés pour une collaboration sur le vieillissement cellulaire et les télomères...

### Je t'arrête, qu'est-ce que ces « télomères » et à quoi servent-ils ?

Ils sont importants pour l'étude du vieillissement et des cancers. Situés à l'extrémité des chromosomes, les télomères constituent des régions répétitives d'ADN qui jouent le rôle d'horloge biologique cellulaire : lorsqu'une cellule se divise, elle doit répliquer son ADN pour en produire deux copies. Au cours de ce processus, un télomère ne peut être entièrement retranscrit et, de ce fait, sa longueur diminue. Au bout d'une certaine longueur, une cascade de réactions se produit et conduit à l'arrêt de la division cellulaire, qu'on appelle sénescence. En parallèle, il existe une enzyme, appelée télomérase, qui permet d'allonger des télomères, donc de repousser le déclenchement de la sénescence.

mères peut provoquer le développement de cancers. L'une des fonctions essentielles des télomères est ainsi d'éliminer le risque d'accident au cours du renouvellement cellulaire, et il est donc important de comprendre de manière quantitative comment la longueur d'un télomère est régulée, soumise à ces deux facteurs de diminution et d'allongement.

### Ne suffisait-il pas de les mesurer « bêtement » ?

Mener une telle étude avec des outils purement expérimentaux n'est pas évident. On observe d'une part une grande hétérogénéité dans la mesure des longueurs de télomères et, de plus, on sait que c'est le plus court des télomères d'une cellule qui peut déclencher la sénescence (il y en a à chaque chromosome). Or mesurer directement la longueur d'un tel télomère est impossible. Le problème qui nous était posé était alors de savoir si l'on pouvait déterminer la distribution des longueurs de télomères (c'est-à-dire savoir quelle est la probabilité d'observer une longueur donnée), mais surtout connaître à partir de cette distribution celle du plus court et savoir si elle est réellement significative comparée aux autres. Du fait de l'hétérogénéité observée dans les longueurs ainsi que du besoin de caractériser le plus court, la construction d'un modèle probabiliste qui pourrait nous donner accès à toutes ces quantités s'imposait.

### Un tel modèle était-il possible ?

Au fil des discussions, nous avons abouti à un modèle assez simple et où, à chaque division, le télomère raccourcit de façon déterministe ou bien s'allonge de façon

# COP21 : késako ?

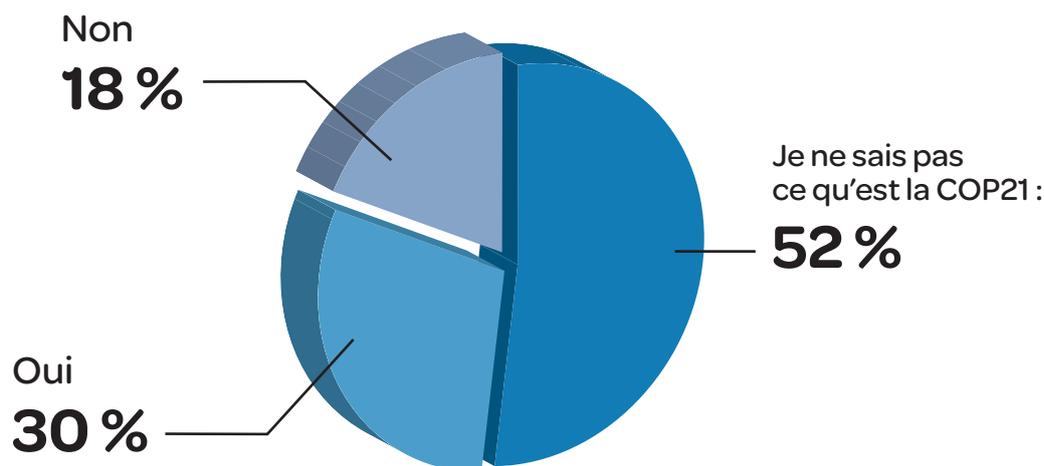
Cet automne, lors d'un sondage Odoxa (pour iTélé) sur la COP21, plus de la moitié des Français (52 %) avouait ne pas savoir de quoi il s'agissait. Les 18/24 ans étaient les plus nombreux (59 %) à ignorer le sens du sigle ; mais c'était le cas aussi de la majorité des proches d'EELV (54 %).

Le sigle COP21 demeurait donc, après des mois de colloques, de symposiums, de conférences et d'émissions tous azimuts, largement incompréhensible pour le grand public. Certes on peut penser qu'à mesure qu'on s'est approché de l'événement lui-même, l'opinion s'est un peu mieux familiarisée avec cette abréviation. N'empêche. Ce parler techno, cette « com » arrogante qui se généralise sans vergogne sur à peu près tous les sujets et s'adresse d'abord aux *technos*, sont de nouveaux

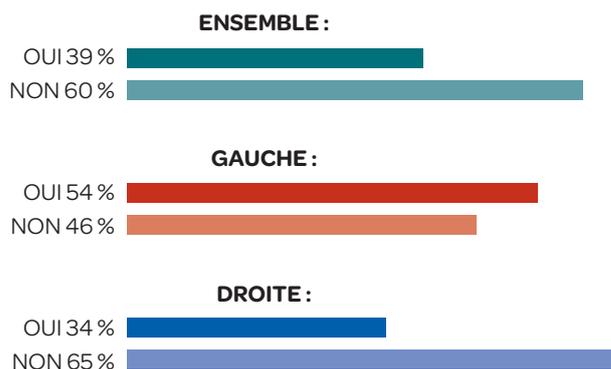
exemples de la crise du politique, d'une langue politique qui ne vise que les seuls initiés.

En revanche, quand on les interroge plus simplement sur la question climatique, les sondés se montrent assez motivés. 30 % se disent concernés contre 18 %. Reste que l'enjeu de la conférence mondiale de décembre demeure pour beaucoup abscons. Une fois informés par les sondeurs sur la signification du sigle, 60 % des personnes interrogées ne croient pas au succès de cette conférence, 39 % se montrent optimistes. Ici le clivage gauche/droite est important. Le scepticisme sur ce type de réunion au sommet, notamment sur des questions environnementales, est plus fort à droite (65 % de pessimistes) qu'à gauche (54 % d'optimistes). ■

## VOUS SENTEZ-VOUS CONCERNÉS PAR LA COP21 ?



## La COP21 est un sommet sur le réchauffement climatique qui se déroulera à Paris à la fin de l'année. Selon vous, ce sommet peut-il être un succès ?



# 90 % des Français possèdent un patrimoine financier

L'INSEE distingue principalement trois grandes catégories en matière de patrimoine. Le patrimoine immobilier d'une part (y compris les résidences principales), le patrimoine financier d'autre part (livrets d'épargne, assurances vie, actions, etc.) et enfin le patrimoine professionnel (par exemple des parts dans une entreprise ou des propriétés exploitées à des fins professionnelles – terres ou immobilier).

En 2015, 58,9 % des ménages français possèdent une résidence principale, et 18,0 % possèdent au moins un autre logement. Au total, ce sont 62,7 % des ménages qui possèdent ainsi du patrimoine immobilier. L'âge semble jouer un rôle majeur dans l'acquisition de ce type de patrimoine. En effet, moins de 20 % des moins de 30 ans possèdent du patrimoine immobilier, alors que c'est le cas de plus de la moitié des 30 à 49 ans. Les ouvriers et les employés non qualifiés sont par ailleurs sensiblement moins nombreux à posséder ce type de patrimoine que le reste des ménages. La part de ménages propriétaires a fortement augmenté au cours des vingt dernières années, puisqu'en 1998, seulement 53,3 % des ménages possédaient leur résidence principale, soit une croissance de plus de 12 %.

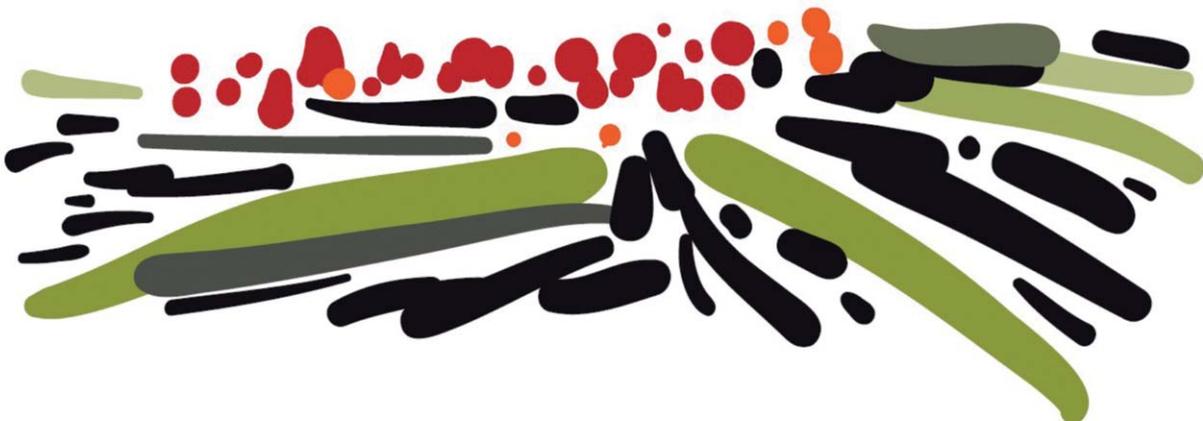
Le patrimoine financier est plus largement réparti au sein de

la population, puisque 90,3 % des ménages déclarent posséder du patrimoine financier en 2015. Les produits les plus couramment détenus restent les livrets d'épargne, en particulier les livrets A et les livrets de développement durable (ex-CODEVI) : plus des trois quarts des ménages possèdent un livret de ce type. Les assurances vie et l'épargne retraite ont connu une forte croissance depuis 1998, concernant désormais près d'un ménage sur deux. Depuis 2010, ces deux produits sont plus présents dans le patrimoine des Français que les plans et comptes épargne-logement, détenus par un ménage français sur trois. Enfin, 16,5 % des ménages possèdent des valeurs mobilières, telles que des actions, des obligations, ou des parts dans des fonds de placement. Ce type de placement a fortement perdu en importance, avec une baisse de 22 % de la part de ménages concernée depuis 1998.

Enfin, le patrimoine professionnel concerne essentiellement des indépendants, en activité ou bien retirés des affaires. Ainsi, parmi les ménages où aucun des conjoints n'est indépendant, seulement 6,6 % possèdent un patrimoine professionnel, celui-ci étant

la plupart du temps des terres non exploitées. Cette part atteint en revanche 73,7 % dans les ménages comptant un indépendant en activité et 31,1 % dans les ménages comptant un indépendant retiré des affaires. ■

« La part de ménages propriétaires a fortement augmenté au cours des vingt dernières années, puisqu'en 1998, seulement 53,3 % des ménages possédaient leur résidence principale, soit une croissance de plus de 12 % . »



# La littérature jeunesse engagée, entre prescription et espoir

L'enfant n'est pas un citoyen comme les autres ; sa citoyenneté n'est pas en acte, mais en puissance.

PAR CLÉMENTINE BEAUVAIS\*

« Il ne suffit pas d'accorder à l'écrivain la liberté de tout dire : il faut qu'il écrive pour un public qui ait la liberté de tout changer ». Ce mot d'ordre de Sartre dans *Qu'est-ce que la littérature ?* (1948, p. 163), véritable manifeste de la littérature engagée, s'applique à première vue très mal à la littérature pour enfants et pour adolescents. Il faudrait déjà, pourrait-on répondre, que l'écrivain pour la jeunesse ait la liberté de tout dire ; il est évident que ce n'est pas le cas, car ce genre de textes reste (auto)-censuré. Il faudrait ensuite, pourrait-on ajouter, que son public ait la liberté de tout changer. Or enfants et adolescents sont légalement, économiquement, politiquement, voire physiquement et psychiquement dépendants des adultes, qui structurent leurs existences et leur imposent leurs valeurs. *Tout* changer ? Ils ont déjà du mal à faire accepter à leurs parents de retarder de vingt minutes l'heure du couvre-feu...

## TOUT LIVRE EST PORTÉ PAR UNE IDÉOLOGIE

Il est pourtant indéniable qu'un grand nombre d'adultes – auteurs, illustrateurs, éditeurs, etc. – pensent qu'il est utile d'adresser à ce public des réflexions d'ordre politique. De là à en faire une littérature politiquement engagée, au même titre que le grand roman « à thèse » du milieu du XX<sup>e</sup> siècle ? Il me semble que c'est bien le cas. Un livre pour enfants engagés, selon ma définition (très large), est un livre s'adressant principalement à un public jeune, et qui exprime de manière active une idéologie dont les ramifications sociales ou politiques sont, sinon clairement montrées, du moins esquissées. Tout livre – jeunesse ou autre – est porté par une idéologie ; généra-

lement, celle-ci est passive, intégrée au tissu du récit, non questionnée. Dans certains cas, elle est mise en lumière (par des stratégies linguistiques, narratives ou liées aux personnages, entre autres), et offre une réflexion quant à la possibilité d'un programme politique ou sociétal qui la refléterait. Ces livres-là peuvent être pensés comme politiquement engagés, même si leur identification est souvent sujette à débat. Les livres jeunesse qui correspondent à cette définition ne sont pas une majorité, mais ils sont nombreux. Mon propre travail de thèse, sans souci d'exhaustivité, en recensait plus de 200 en se limitant aux albums jeunesse publiés depuis l'an 2000. La France est particulièrement bien servie, car on y trouve de nombreuses maisons d'édition dont l'une ou plusieurs des lignes éditoriales sont entièrement

« L'engagement politique, surtout à gauche, n'est donc pas un gros mot dans l'édition jeunesse française. »

vouées à l'engagement politique : Rue du Monde, Talents Hauts, La ville brûle en sont de bons exemples. De grosses maisons d'édition ont aussi lancé des collections spécifiques, tels que « Ceux qui ont dit non », chez Actes Sud Junior. L'engagement politique, surtout à gauche, n'est donc pas un gros mot dans l'édition jeunesse française, même dans les prestigieuses maisons d'édition d'esthétique et de valeurs assez bourgeoises : le 40<sup>e</sup> anniversaire de Mai 1968 a été l'occasion d'un album à L'école des loisirs par Yvan Pommaux et Pascale Bouchié, *Véro en mai* (chez Rue du Monde, on a célébré l'événement avec *Tous en grève ! Tous en rêve !* d'Alain Serres et Pef).

## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE LA LITTÉRATURE ENGAGÉE POUR ENFANTS

La littérature engagée pour enfants est extrêmement diverse dans ses genres, formats et styles. On y trouve



des fables animalières qui ne rougiraient pas d'être comparés à *La ferme des animaux* d'Orwell, comme le best-seller américain *Clic, Clac, Meuh !* de Betsy Lewin et Dorin Cronin, où des vaches insatisfaites de leur traitement par le fermier décident de faire grève et font part de leurs revendications par l'entremise d'une machine à écrire ; ou encore *La grève des moutons* de Jean-François Dumont, qui explore pareillement les relations de production au sein d'une ferme ; ou, prônant la tolérance, l'album *Un mouton au pays des cochons* d'Alice Brière-Haquet et Pénélope Paicheler, où une famille de moutons buvant du thé à la menthe fait face à la méfiance d'un pays de porcelets très roses. On trouve des dystopies sombres et glauques, particulièrement en littérature adolescente. On trouve des récits de vie, vibrants de réalisme, historiques ou contemporains : le best-seller d'Annelise Heurtier *Sweet Sixteen* décrit les cahots de la déségrégation scolaire en Arkansas ; son dernier en date, *Refuges*, présente les histoires entrelacées de réfugiés érythréens à Lampedusa. Ce ne sont pas tous des livres sombres, loin de là : l'exquis *Petit ChaPUBron Rouge* d'Alain Serres (illustré par un talentueux collectif) montre avec drôlerie l'intrusion de la publicité dans toutes les productions culturelles qui nous entourent. Mais le ton, il faut l'admettre, est plus souvent sérieux, même pour les tout-petits. La voix d'Alice Brière-Haquet et d'Olivier Philipponneau se fait grave, par exemple, dans *Le peintre des drapeaux*, conte sur la guerre qui refuse aux petits lecteurs le *happy end* dont ils ont l'habitude.

### UNE LITTÉRATURE ENGAGEANTE

Que sont censés faire les enfants de ces textes engagés ? Dans la perspective sartrienne, la littérature engagée implique un autre critère que la liberté : la responsabilité. On écrit pour prendre à deux – auteur, lecteur – « la

responsabilité de l'univers » (69) ; et on le fait librement et en connaissance de cause. La littérature engagée est une littérature *engageante* : elle doit durablement affecter le lecteur dans son projet, dans son comportement et dans ses actions. Or, un tel engagement peut paraître troublant quand son destinataire – oserait-on dire, sa *victime* ? – est un enfant. Une littérature qui interpelle et qui choque, c'est peut-être une littérature qui manipule et qui propagandise. Ce qui est engagé pour certains est donc prosélyte pour d'autres – particulièrement dans le champ ultra-surveillé de la littérature jeunesse. On se souvient (non sans un ricanement) de Jean-François Copé vilipendant l'album *Tous à poil !* (Claire Danek & Marc Faniau) qu'il accusait de promouvoir, pour des raisons assez nébuleuses, la désormais notoire « théorie du genre ». Mais on rit plus jaune, du moins quand on est de gauche, en parcourant l'album américain *Help ! Mom ! There are Liberals Under my Bed (Au secours ! Maman ! Il y a des Libéraux sous mon lit, de Katharine De Brecht)*, la triste histoire d'un jeune garçon qui, vendant de la limonade, se fait harceler par des Démocrates désireux de taxer son capital. Récemment, une polémique s'est déclarée en France autour d'un livre documentaire pour adolescentes publié par Fleurus, accusé de promouvoir la méfiance face à l'avortement, et de considérer le désir homosexuel féminin comme un caprice d'ado.

### UN ESPOIR DANS LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Bien sûr, on peut toujours se dire que seuls les livres pour enfants penchant vers le marxisme, le féminisme, le multiculturalisme, sont de *véritables* livres engagés, et que tout livre conservateur n'est qu'un pamphlet réactionnaire ; que les uns ouvrent des espaces de réflexion là où d'autres les ferment ; mais ce n'est pas si simple, et comme à la chasse à la galinette cendrée, il peut être assez ubuesque de vouloir articuler la différence entre un « bon » et un « mauvais » livre engagé. Pour moi, tous ces livres témoignent à leur manière du pouvoir symbolique de l'enfant comme enjeu social, éthique et politique. L'enfant n'est pas un citoyen comme les autres ; sa citoyenneté n'est pas en acte, mais en puissance ; son avenir, aux contours encore indéterminés, semble à l'adulte vertigineusement ouvert. Ce n'est pas, comme Sartre, à un public (déjà) libre et (déjà) responsable que l'auteur engagé s'adresse quand il écrit pour les enfants. C'est au contraire à une liberté et à une responsabilité d'autant plus séduisante qu'elle a encore du temps pour se former. La littérature engagée pour la jeunesse est une forme d'engagement politique à retardement – pleinement existentiel en cela qu'il implique des effets au-delà de la vie même de l'adulte. C'est une forme de grande confiance, et aussi un bond dans l'inconnu, que d'écrire des livres pour enfants politiquement engagés. Au-delà des conflits de clocher, il faut voir dans cette pile de livres activement idéologiques un reflet de tout l'espoir que l'humanité continue de placer dans les générations futures, peut-être maladroitement, mais sans cynisme. ■

« L'enfant n'est pas un citoyen comme les autres ; sa citoyenneté n'est pas en acte, mais en puissance. »

\*Clémentine Beauvais est docteur en éducation (littérature jeunesse/ philosophie de l'enfance). Elle est chercheuse à Homerton College, université de Cambridge.

## La Sécurité sociale solidaire

Fondation Gabriel Péri, juillet 2015



PAR QUENTIN CORZANI

Dans le contexte actuel de remise en cause systématique des dispositifs qui organisent la solidarité en France, cette note de la Fondation Gabriel Péri offre un outil précieux de compréhension, d'analyses et de propositions sur la Sécurité sociale. Les auteurs s'attachent d'abord à réaliser un bref rappel historique de l'édi-

fication de cet acquis social majeur. Dès mai 1944, en temps de guerre, il est inscrit dans le programme du CNR qui proposait « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens les moyens d'existence dans les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État. » Un triple objectif est poursuivi. La Sécurité sociale est conçue comme un système de protection sociale universel qui couvre tous les citoyens. Le régime général couvre tous les risques sociaux : la maladie, la vieillesse, le chômage etc. Enfin, la Sécurité sociale repose sur l'unicité de gestion, une caisse unique pour tous les risques qui éclatera en quatre caisses autonomes en 1967. L'originalité du système français se trouve dans son mode de financement fondé sur le travail et la production de richesses. C'est donc un double principe de solidarité : « je cotise selon mes moyens et je reçois selon mes besoins ». C'est dans cette perspective des objectifs initiaux et de principes solidaires que sont décryptés les différentes réformes gouvernementales et attaques libérales. Le déficit de la « Sécu » serait dû à un excès de dépenses de la part des Français ? Faux, les politiques de réduction des dépenses des gouvernements n'ont pas permis la réduction du déficit sur les vingt dernières années. Ce qui amène les auteurs à conclure que le problème se situe mécaniquement du côté des recettes. Sans surprise quand on apprend que le patronat a été exonéré de 376,3 milliards de cotisations sociales pris en charge à 93 % par l'État. La Sécurité sociale constitue un poids économique qui alourdit la dette publique ? Faux, pendant que les fonds de pensions privés voyaient s'évaporer 5 400 milliards de dollars lors de la crise de 2008, avec pour conséquence une baisse drastique des niveaux de retraites pour des millions personnes âgées, la Sécurité sociale a eu un effet protecteur contre la crise. Ces quelques exemples illustrent bien l'efficacité de l'argumentation contre les lieux communs médiatiques sur la Sécurité sociale. Enfin, ces éléments critiques n'empêchent pas les auteurs d'être force de propositions. Concrètement, ils avancent le retour à un remboursement des soins proche de 80 % avec l'objectif final de 100 % pour les plus jeunes. Ils inscrivent leurs propositions dans une remise en cause globale du système économique en priorisant la prévention des risques plutôt que la réparation. Prévenir les risques c'est notamment agir sur les conditions de travail, de logements et plus globalement de vie des individus. L'enjeu de la Sécurité sociale est celui du choix de société, d'une société solidaire qui protège les citoyens des risques et des aléas non maîtrisables de la vie pour « En finir avec les angoisses du lendemain... » disait Ambroise Croizat. ■

## L'écologie, combien de divisions ?

Éditions du Croquant. Espaces Marx, 2015



FABRICE FLIPO,  
CHRISTIAN  
PILICHOVSKI

PAR LUC FOULQUIER

La lecture de ce livre est intéressante à plus d'un titre. Il donne beaucoup d'informations sur des sujets aussi importants que les enjeux de l'usage de la terre, l'agriculture, l'habitat, les notions de production, de précarité et d'enrichissement. Ce

sont des constats très utiles. Les réflexions sur le projet économique participent d'une volonté d'ouverture au débat.

Le document proposé par le PCF *La France en commun* va dans ce sens.

Le rappel fréquent de la justesse des positions de Marx remet les choses à leur place avec cette caricature de Marx productiviste affichée comme une évidence. On peut regretter le manque de référence au livre de John Bellamy Foster *Marx écologiste*. Les auteurs et Corinne Morel-Darleux reprennent à juste titre la polémique avec David Ricardo comme l'a fait Gérard Le Puill dans un récent ouvrage sur l'écologie et l'économie. On est bien dans une vision dialectique du capital qui exploite l'homme et la nature.

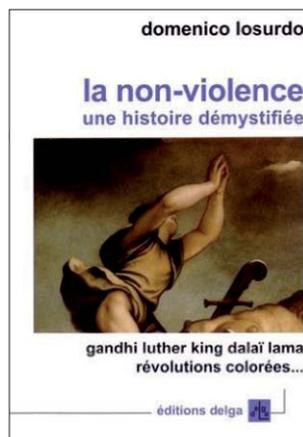
Au bilan ce qui est écrit contient beaucoup de points d'accords dans « la gauche antilibérale ». Mais le titre ne correspond pas au texte. De quelle écologie parle-t-on ? De l'écologie scientifique ? De l'écologisme ? De la position d'EELV ? Des « décroissants » ? Sans oublier de prendre en compte « l'écologie libérale et l'économie verte ». Il faut clarifier.

On ne peut que regretter le silence sur les travaux d'écologistes scientifiques, par exemple le récent ouvrage de François Ramade, *Un monde sans famine*, sur 172 références aucune ne concerne les travaux du PCF (en particulier dans *Progressistes*) ou les livres de Paul Sindic, André Chassigne, Robert Charlionnet et Luc Foulquier, Xavier Compain, Louise Gaxie et Alain Obadia, etc. Cet « oubli » signifie-t-il que certains seraient hors débat ? Au lieu de poser la question « combien de divisions ? », ne faut-il pas poser celle de « combien de points communs ? ». L'ouvrage permet aussi de réfléchir plus avant et de manière constructive aux points de désaccords. Sur le « mix énergétique » par exemple, le désaccord est clair, mais il faut argumenter et ne pas confondre énergie, électricité ou ne parler que des scénarios de « Négawatt », de l'ADEME et d'en oublier plusieurs autres dont « Négatep » ! À propos du climat, la bataille tourne autour de la baisse de production de CO<sub>2</sub> avec une production énergétique décarbonée et dans un grand service public qui assure de manière égalitaire la réponse aux besoins. Ce qui n'est pas exclusivement un débat sur l'électricité. L'Allemagne est bien un pays capitaliste dont le bilan de la pollution atmosphérique est un des plus mauvais d'Europe, dû à son mix énergétique.

Dans tous les domaines, on est effectivement « dans la lutte des classes du XXI<sup>e</sup> siècle ». Il est possible de réindustrialiser sans polluer, de protéger la nature et nos réserves, tout en répondant aux besoins de l'humanité, de revoir la

façon de produire et de consommer, de ne pas opposer ou hiérarchiser les luttes dans et hors des entreprises, de ne pas risquer d'opposer les « pauvres » et les « classes moyennes ». La menace de « séparation » des luttes écologiques et sociales peut diviser au lieu de rassembler. C'est dans la recherche de la bonne méthode de lutte et d'élaboration d'un projet qui ne gomme pas les différences comme le proposent les auteurs que nous nous opposons avec efficacité au capitalisme pour « bien vivre ». Amplifions un débat constructif. ■

## La non-violence, une histoire démystifiée



Delga, 2014

**DOMENICO LOSURDO**

PAR FLORIAN GULLI

Domenico Losurdo se propose d'écrire l'histoire de la tradition de la « non-violence ». Pourquoi choisir un tel objet ? La référence à la non-violence occupe une place de choix dans l'idéologie dominante aujourd'hui. Pour deux raisons. D'une part,

la promotion d'une tradition non-violente permet de condamner la tradition socialiste et communiste qui aurait fait le choix coupable de la violence. D'autre part, la non-violence, qui a d'abord été historiquement un moyen de lutte contre l'oppression raciale et coloniale exercée par l'Occident, est devenue aujourd'hui l'occasion de célébrer la puissance étasunienne, nouvelle conscience morale de l'humanité, et de discréditer les pays qui refusent son hégémonie. Les « Gandhi » contemporains, ceux que les médias américains nomment ainsi, par exemple le Dalai Lama et le Géorgien Saakachvili, sont ceux qui combattent les intérêts chinois ou russes, c'est-à-dire ceux qui intègrent le « grand jeu » américain. Il n'est pas question pour autant de rejeter cette tradition à cause de son instrumentalisation présente. D'ailleurs, Losurdo souligne la contribution du mouvement communiste à cette histoire. Ce dernier a œuvré à la « réglementation du conflit social » en condamnant par exemple le recours au « terrorisme économique » (assassinat de patrons, pose de bombes, incendies, etc.) qui fait toujours le jeu, finalement, de la bourgeoisie qui y voit l'occasion rêvée de pouvoir dissoudre les organisations ouvrières.

Non pas rejet, donc, mais examen critique des victoires, des dilemmes et des impasses de ce mouvement guidé par l'idéal de non-violence. L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale par exemple met en lumière les limites de la doctrine de Gandhi. Le refus – abstrait – de toute forme de violence conduit le leader indien à mettre sur le même plan Churchill et Hitler, tous deux coupables de violence. Face au danger d'une invasion nazie de l'Angleterre, il demande aux Anglais d'abandonner les armes. Aux Juifs persécutés, même conseil : se tenir prêt au sacrifice volontaire, car jamais la violence ne peut être acceptable.

Cette analyse critique est l'occasion de définir une « non-violence réaliste » qui accepte le « caractère incontournable de la violence » dans le monde mais qui travaille

à sa réduction, qui cherche à établir des hiérarchies entre ses formes (la violence de Churchill en Inde n'est pas du même ordre que celle de Hitler dans l'est de l'Europe). Aujourd'hui, l'objectif d'un mouvement non-violent, réellement émancipateur, est d'œuvrer à la démocratisation des relations internationales en s'opposant à toutes les tentatives d'interventionnisme guerrier au nom de la démocratie. En s'opposant donc, dans la mesure du possible, à l'installation de nouvelles bases, au déploiement de flottes de guerre, qui doivent être considérées comme autant d'actes de violence. ■

## Palestine-France. Quand les jeunes résistent



Le Temps des Cerises, 2015

**SALAH HAMOURI, NORDINE IDIR**

PAR VICTOR LABY

Tout au long de ce dialogue, Nordine Idir (secrétaire national des jeunes communistes) et Salah Hamouri (jeune Franco-palestinien injustement emprisonné

par Israël pendant près de huit ans) échantent sur la situation actuelle de la Palestine. Ils font un vaste tour d'horizon des problèmes concrets que rencontre un peuple confronté à la colonisation : l'apartheid, les conditions de détention des prisonniers politiques palestiniens dans les geôles d'Israël, le racisme... Mais ils évoquent aussi la complexité du spectre politique palestinien et les débats qui traversent ces deux sociétés.

Au-delà du terrible constat, ce livre est porteur d'espoir. Il est le témoignage de la lutte acharnée d'innombrables jeunes qui, bien que vivant à des milliers de kilomètres des territoires occupés, ont ressenti la nécessité de se mobiliser contre l'injustice, la spoliation et l'apartheid que subit depuis plus d'un demi-siècle le peuple palestinien.

Quand on leur parle des campagnes de soutien, les deux auteurs sont unanimes : Salah Hamouri fait remarquer que « depuis quelques années, le mouvement de solidarité a repris de la force ». Pour Nordine Idir c'est en grande partie dû à la nouvelle génération qui est « plus combative et qui n'hésite pas à organiser des actions fortes ». Avec ce livre, ils lancent ensemble un appel à multiplier les actions de soutien, mais aussi à peser sur le gouvernement français (qui est le huitième client de Tel-Aviv) afin qu'il désinvestisse massivement tant que l'occupation des territoires palestiniens continue. « Quand les jeunes résistent » est aussi la rétrospective d'une victoire forte de symboles : celle de la libération d'un prisonnier politique palestinien victime de l'arbitraire d'Israël et de ses lois. Le livre est enrichi par des documents retraçant la bataille des jeunes communistes pour la libération de Salah Hamouri et de cartes pour mieux comprendre la situation que subit la Palestine. Un dialogue passionnant qui poursuit un objectif simple : qu'un jour les peuples du Proche-Orient puissent accéder à une paix juste et durable. ■

Le projet communiste de demain ne saurait se passer des élaborations théoriques que Marx et d'autres avec lui nous ont transmises. Sans dogme mais de manière constructive, *La Revue du projet* propose des éclairages contemporains sur ces textes en en présentant l'histoire et l'actualité.

# Suffrage universel et révolution

On présente souvent la pensée de Marx et Engels comme très critique à l'égard des institutions de la démocratie représentative en général et du suffrage universel en particulier. En tant que révolutionnaires, ils n'y auraient vu qu'illusion et tromperie du peuple et auraient été en toutes circonstances partisans d'une prise de pouvoir par les armes. N'est-ce pas aller un peu vite en besogne ? La classe ouvrière n'a-t-elle vraiment aucun avantage à tirer de l'extension du suffrage pour laquelle elle avait pourtant combattu ? Pour Engels, le suffrage universel est un instrument d'émancipation, il le décrit même un peu plus haut dans l'Introduction comme une « arme des plus acérées ».

Si le suffrage universel n'avait donné d'autre bénéfice que de nous permettre de nous compter tous les trois ans, que d'accroître par la montée régulièrement constatée, extrêmement rapide du nombre des voix, la certitude de la victoire chez les ouvriers, dans la même mesure que l'effroi chez les adversaires, et de devenir ainsi notre meilleur moyen de propagande ; que de nous renseigner exactement sur notre propre force ainsi que sur celle de tous les partis adverses et de nous fournir ainsi pour proportionner notre action un critère supérieur à tout autre, nous préservant aussi bien d'une pusillanimité inopportune que d'une folle hardiesse tout aussi déplacée – si c'était le seul bénéfice que nous ayons tiré du droit de suffrage, ce serait déjà plus que suffisant. Mais il a encore fait bien davantage. Avec l'agitation électorale, il nous a fourni un moyen qui n'a pas son égal pour entrer en contact avec les masses populaires là où elles sont encore loin de nous, pour contraindre tous les partis à défendre devant tout le peuple leurs opinions et leurs actions face à nos attaques : et, en outre, il a ouvert à nos représentants au Reichstag<sup>1</sup> une tribune du haut de laquelle ils ont pu parler à leurs adversaires au Parlement ainsi qu'aux masses au dehors, avec une tout autre autorité et une tout autre liberté que dans la presse et dans les réunions. À quoi servait au gouvernement et à la bourgeoisie leur loi contre les socia-

listes<sup>2</sup> si l'agitation électorale et les discours des socialistes au Reichstag la battaient continuellement en brèche.

Mais en utilisant ainsi efficacement le suffrage universel le prolétariat avait mis en œuvre une méthode de lutte toute nouvelle et elle se développa rapidement. On trouva que les institutions d'État où s'organise la domination de la bourgeoisie fournissent encore des possibilités d'utilisation nouvelles qui permettent à la classe ouvrière de combattre ces mêmes institutions d'État. On participa aux élections aux différentes Diètes<sup>3</sup>, aux conseils municipaux, aux conseils de prud'hommes, on disputa à la bourgeoisie chaque poste dont une partie suffisante du prolétariat participait à la désignation du titulaire. Et c'est ainsi que la bourgeoisie et le gouvernement en arrivèrent à avoir plus peur de l'action légale que de l'action illégale du Parti ouvrier, des succès des élections que de ceux de la rébellion.

Car, là aussi, les conditions de la lutte s'étaient sérieusement transformées. La rébellion d'ancien style, le combat sur les barricades, qui, jusqu'à 1848, avait partout été décisif, était considérablement dépassé.

Friedrich Engels, Introduction  
aux *Luttes de classes en France* (1895),  
Éditions sociales, Paris

PAR FLORIAN GULLI ET JEAN QUÉTIER

## LES BÉNÉFICES CONCRETS DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Le premier bénéfice qu'offre le suffrage universel à la classe ouvrière, c'est de lui donner la possibilité de compter ses voix. Le suffrage universel fait figure de thermomètre de la conscience de classe et du rapport de forces entre les différentes classes. En cela, c'est un outil précieux car il permet à la classe ouvrière d'adapter sa stratégie. En cas de succès électoral, il renforce la détermination et le moral des militants, il permet aussi d'entreprendre des actions audacieuses avec l'assurance d'un soutien populaire. En cas d'échec, il conduit au contraire les militants à ne pas surestimer leurs forces, à faire un retour critique sur la tactique qu'ils ont adoptée et à cesser de croire que le grand soir est pour demain.

Le deuxième bénéfice qu'offre le suffrage universel à la classe ouvrière est, d'après Engels, bien plus important encore. Il permet aux militants d'entrer davantage en contact avec les masses populaires. Marx et Engels n'ont jamais cru que la révolution pourrait être le fait d'un groupuscule. Dans l'Allemagne de 1895, le parti social-démocrate, alors marxiste, est le premier parti au Reichstag, il a récolté 23,3 % des suffrages lors des élections de 1893. Ses scores sont très élevés dans certains secteurs où le mouvement ouvrier est fortement organisé, notamment en Saxe, en Thuringe et dans les grandes villes, mais son influence reste inégale sur l'ensemble du territoire allemand. D'après Engels, le suffrage universel permet justement de résorber progressivement ces écarts car la présence d'un grand nombre de députés offre aux socialistes une véritable tribune pour s'adresser à de larges couches de la population, bien au-delà des seuls bastions ouvriers.

## UNE NOUVELLE MÉTHODE DE LUTTE

Avec l'instauration du suffrage universel, une nouvelle méthode de lutte apparaît : la lutte électorale. Son objectif ? Disputer à la bourgeoisie

## LES LUTTES DE CLASSES EN FRANCE : LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE AU JOUR LE JOUR

Ce texte d'Engels est une introduction à un recueil posthume d'articles de Marx, initialement publiés dans la *Nouvelle gazette rhénane*. Ces articles d'histoire immédiate portent sur la politique française pendant la période 1848-1850 et ont été rédigés avant le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Le recueil permet de suivre les différentes étapes de la période révolutionnaire de la fin des années 1840 et d'en tirer un certain nombre d'enseignements stratégiques.

chaque poste de pouvoir accessible au moyen de l'élection : dans les conseils municipaux, dans les conseils des prud'hommes, dans toutes les assemblées. Les revendications en faveur de l'extension du suffrage, exprimées dès le *Manifeste*, dépassaient l'exigence d'obtenir le droit de vote. Il s'agissait de se donner des moyens supplémentaires de contester le pouvoir de la bourgeoisie en faisant élire des représentants des organisations ouvrières.

On peut interpréter le texte d'Engels en disant que la conquête du suffrage universel a transformé l'État. Il n'est plus simplement « un comité chargé de régler les affaires communes de la classe bourgeoise » pour reprendre une formule du *Manifeste*. Il peut être utilisé, dès aujourd'hui, contre les intérêts de la bourgeoisie elle-même. Les assemblées, qui exprimaient hier la volonté d'une seule classe sociale, peuvent devenir des lieux de résistance à cette volonté, des lieux où s'expriment les intérêts de la classe ouvrière. Puisque l'État n'est plus simplement l'instrument de l'adversaire, il n'est plus possible de le refuser en bloc, de ne voir en lui que la domination de classe. Ce serait oublier les conquêtes ouvrières qui ont marqué de leur empreinte l'État. Les oppositions de classes se déroulent donc sur un nouveau terrain. Désertier ce terrain, désertier l'État, parce qu'il ne serait qu'oppression, reviendrait à laisser tous les pouvoirs à la bourgeoisie.

Bien sûr, cette méthode de lutte n'est pas la seule. Mais elle est, à l'heure où Engels écrit, bien plus efficace que « la rébellion d'ancien style, le com-

bat sur les barricades, qui, jusqu'à 1848, avait partout été décisif ». Beaucoup de choses ont changé depuis 1848. S'opposer à la troupe est devenu pure folie. Les effectifs de l'armée ont augmenté, l'armement s'est perfectionné, les chemins de fer permettent des mouvements beaucoup plus rapides des troupes. Les quartiers des villes, fraîchement rénovés, ont été spécialement adaptés au tir de canon, etc. Dans ces conditions, l'insurrection a tout du suicide ; sans compter qu'elle sert le plus souvent de prétexte à la répression de toutes les organisations ouvrières. Engels n'exclut pas cependant que la violence puisse continuer de jouer un rôle. Les tactiques de lutte sont toujours affaire de circonstances. Ce qui vaut dans certaines conditions cesse avec la disparition de ces conditions. ■

### Notes de *La Revue du projet*

(1) - En Allemagne, l'Assemblée nationale.

(2) - En 1878, Bismarck avait pris prétexte de deux attentats contre la personne de l'Empereur commis par des anarchistes pour faire voter au Reichstag une loi d'exception contre les socialistes. Cette loi interdisait aux socialistes toute activité politique autre que parlementaire. La stratégie de Bismarck, qui visait à affaiblir les socialistes, fut un échec complet et le score électoral des socialistes au Reichstag ne cessa d'augmenter pendant toute la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

(3) - Assemblées officielles.





**Pierre Laurent**  
Secrétaire national du PCF  
Responsable national  
du projet



**Isabelle De Almeida**  
Responsable nationale  
adjointe du projet



**Marc Brynhole**



**Olivier Dartigolles**



**Jean-Luc Gibelin**



**Isabelle Lorand**



**Alain Obadia**



**Véronique Sandoval**



**AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT**

**Xavier Compain**  
xcompain@pcf.fr



**ÉDUCATION**

**Marine Roussillon**  
marine.roussillon@wanadoo.fr



**RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIE  
ET INSTITUTIONS**

**Pierre Dharréville**  
pdharreville@bdr13.pcf.fr



**CULTURE**

**Alain Hayot**  
ahayot@wanadoo.fr



**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -  
RECHERCHE**

**Anne Mesliand**  
amesliand@orange.fr



**SANTÉ, PROTECTION SOCIALE**

**Jean-Luc Gibelin**  
jean-luc.gibelin@orange.fr



**DROITS DES FEMMES ET FÉMINISME**

**Laurence Cohen**  
cohenperdrix@gmail.com



**JEUNESSE**

**Isabelle De Almeida**  
idealmeida@pcf.fr



**SPORT**

**Nicolas Bonnet**  
nbonnet@pcf.fr



**ÉCOLOGIE**

**Hervé Bramy**  
hbramycg93@wanadoo.fr



**LUTTE CONTRE LE RACISME**

**Fabienne Haloui**  
fabienne.haloui@wanadoo.fr



**TRAVAIL, EMPLOI**

**Véronique Sandoval**  
sandoval\_ve@yahoo.fr



**ÉCONOMIE ET FINANCES**

**Yves Dimicoli**  
ydimicoli@pcf.fr



**PRODUCTION, INDUSTRIE  
ET SERVICES**

**Alain Obadia**  
alain.obadia@orange.fr



**VILLE, RURALITÉ, AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

**Isabelle Lorand**  
ilorand@pcf.fr



**ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Sylvie Mayer**  
mayersy@wanadoo.fr



**PROJET EUROPÉEN**

**Patrick Le Hyaric**  
plehyaric@humanite.fr



**ÉCONOMIE  
POLITIQUE**  
**Frédéric Rauch**  
frauch@pcf.fr



**Progressistes**  
Science, Travail & Environnement  
**Amar Bellal**  
bellal.amar@gmail.com



**LA REVUE DU  
PROJET**  
**Guillaume  
Roubaud-Quashie**  
gquashie@pcf.fr



**espaces  
Marx**  
explorer, confronter, émouvoir  
**Patrice Cohen-Seat**  
pcohen-seat@pcf.fr



**lem**  
**Michel Laurent**  
Lieu d'études sur le mouvement  
des idées et des connaissances  
mlaurent@pcf.fr



**Guillaume  
Roubaud-Quashie**  
Directeur



**Clément Garcia**  
Rédacteur en chef



**Léo Purguette**  
Rédacteur en chef



**Jean Quétier**  
Rédacteur en chef



**Gérard Streiff**  
Rédacteur en chef  
Combat d'idées  
Sondages



**Caroline Bardot**  
Rédactrice en chef  
adjointe



**Hélène Bidard**  
Rédactrice en chef  
adjointe



**Davy Castel**  
Rédacteur en chef  
adjoint



**Igor Martinache**  
Rédacteur en chef  
adjoint



**Noëlle Mansoux**  
Secrétaire  
de rédaction



**Séphanie Loncle**  
Collaboratrice



**Marine Roussillon**  
Critiques



**Maxime Cochard**  
Critiques



**Nadhia Kacel**  
Féminisme



**Mickaël Bouali**  
Histoire



**Camille Ducrot**  
Lire



**Florian Gulli**  
Mouvement réel  
Dans le texte



**Corinne Luxembourg**  
Production  
de territoires



**Séverine Charret**  
Production  
de territoires



**Étienne Chosson**  
Regard



**Victor Blanc**  
Poésies



**Alain Vermeersch**  
Revue des média



**Pierre Crépel**  
Sciences



**Michaël Orand**  
Statistiques



**Quentin Corzani**  
Travail de secteurs



**Alexandre Fleuret**  
Vidéo  
Lectures & lecteurs



**Vincent Bordas**  
Relecture



**Sébastien Thomassey**  
Mise en page



**Frédo Coyère**  
Mise en page  
et graphisme



**Parti communiste français**